

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 22 novembre 2021



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 22 novembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 10.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absents représentés : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Max-André PICK donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

*(La séance est ouverte à 11 heures 10, sous la présidence de
Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord.)*

M. le Président.- Mes chers collègues, avant de faire l'appel, je souhaiterais qu'Isabelle ZAWIEJA-DENIZON puisse nous donner quelques nouvelles de Charles BEAUCHAMP, compte tenu de ce qui est arrivé la semaine dernière.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

Au nom du groupe, je tenais à remercier l'ensemble des personnes, des élus et collaborateurs, qui ont pris un peu de leur temps pour prendre des nouvelles de notre président et pour l'intérêt qu'ils lui ont porté. Par ailleurs, j'ai d'ores et déjà un message de Charles qui souhaitait remercier également les nombreuses personnes du canton, mais bien au-delà, qui ont pris de ses nouvelles, qui se sont inquiétées pour lui et pour son état de santé.

À ce jour, il va beaucoup mieux et c'est bien grâce au professionnalisme du personnel soignant de l'hôpital public dont il rappelle qu'il est un ardent défenseur, des pompiers et des services d'urgence, mais aussi des agents de la Préfecture et du Département, notamment ses assistants qui lui ont prodigué les premiers soins.

En tout cas, un grand merci à tous.

M. le Président.- Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, qu'il prenne soin de lui et qu'il nous revienne en pleine forme.

Ce sont en tout cas des bonnes nouvelles. Ce n'était pas gagné. On était tous conscients ces derniers jours que ce n'était pas gagné du tout et tout le monde a fait le job.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Tout le monde a fait le job et les choses vont dans le bon sens pour lui, c'est l'essentiel.

M. le Président.- Merci, Isabelle.

Je vais demander à Benjamin CAILLIÉRET de faire l'appel.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Benjamin CAILLIÉRET)

M. le Président.- Merci beaucoup.

Mes chers collègues, je voudrais féliciter Bernard BAUDOIX pour la légion d'honneur qui lui a été remise par Michel LALANDE. C'était un très beau moment où on a pu voir tout l'investissement que tu as pu avoir, cher Bernard BAUDOIX, dans ta commune – nous avons pu la visiter, voir la maison de santé et tout ce qui a été fait – et également ton investissement au Département. Je voulais te féliciter dans cet hémicycle. Merci à toi.

(Applaudissements)

DÉCLARATION D'URGENCE DE RAPPORT

M. le Président.- Mes chers collègues, je suis saisi d'une motion relative à l'état d'urgence climatique pour le département du Nord.

Si vous voulez bien, nous allons la renvoyer en commission C2.

Cette motion est présentée par le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! et le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen. Comme je l'ai dit à mes chers collègues en réunion des présidents, associez le Président de l'Union pour le Nord parce que l'écologie est l'affaire de tout le monde, ce

n'est pas uniquement l'affaire de trois groupes. Nous faisons équipe dans ce Département, nous sommes quatre groupes. N'hésitez pas à nous associer pour que l'on puisse rédiger une motion ensemble sur le climat, cela me paraît tout à fait évident.

Cette motion sera étudiée et vous pourrez en débattre en C2, mais, la prochaine fois, n'hésitez-pas à nous associer, ce sera avec grand plaisir.

INFORMATIONS GÉNÉRALES COMMUNIQUÉES PAR LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

M. le Président.- J'ai une demande de mission d'information et d'évaluation sur l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) par Monsieur le Président du Groupe Union pour le Nord à qui je laisse la parole.

M. CHRISTOPHE.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons souhaité vous solliciter et solliciter l'ensemble de nos collègues au sujet de cette mission d'information et d'évaluation qui concernera l'ensemble des volets relatifs à l'APA. Je rappelle qu'elle est ouverte à 15 membres. Nous invitons l'ensemble des groupes à bien vouloir soutenir cette mission et à nous accompagner dans l'exercice qui nous incombera à cet effet.

M. le Président.- La présidence sera comme nous le verrons tout à l'heure dans notre règlement intérieur, compte tenu des débats que nous avons pu avoir avec les présidents de groupe, débats qui se sont très bien passés et je vous en remercie. Il faudra simplement que, dans les trois autres groupes, vous déterminiez qui sera rapporteur de cette mission. Je laisse faire les présidents de groupe.

En ce qui concerne le calendrier institutionnel, nous avons prévu de passer le budget fin février, mais nous avons le salon de l'agriculture où le Nord doit être représenté. Je vous propose de décaler cette séance sur la première semaine de mars, les 7 et 8 mars. Je voulais vous donner l'information de telle façon que chacun puisse se caler au niveau de son agenda, c'est un moment important.

Je souhaitais vous faire part d'un autre point. C'est une volonté personnelle, que j'ai partagée, bien sûr, avec le Groupe Union pour le Nord, et qui concerne le Fonds départemental d'Insertion (FDI). Le FDI, un fonds de 300 000 €, était un fonds exclusivement réservé au Président, que le Président du Département du Nord avait à discrétion pour financer des associations. Je vous propose que ce FDI n'existe plus. Ce n'est pas une question d'économie, puisque je propose d'injecter ces 300 000 € dans les Fonds de soutien aux Actions d'intérêt local (AIL). Au lieu d'être à 2 250 000 €, on sera à 2 550 000 € sur les AIL. Par contre, quand des subventions nous seront demandées au niveau du Département du Nord et non pas au niveau des cantons, quand ce sera pour des associations départementales, je vous proposerai des délibérations de droit commun que nous voterons ensemble.

Je pense que cette transparence est importante. Pour moi, il n'y a pas d'enveloppe à discrétion du Président du Département. Cela fait plusieurs mandats que c'était comme cela. Je souhaite la supprimer, cela me paraît nécessaire dans la transparence. On ne vient pas dans le bureau du Président pour demander une subvention que le Président accorde et qui est ensuite adoptée en plénière. Je souhaite vraiment qu'il y ait la transparence. Il n'y a pas d'enveloppe du Président, c'est vous qui aurez ces 300 000 €. Cela coûtera un peu d'argent, à mon avis, cela coûtera peut-être 150 000 €, parce qu'il y a des associations d'intérêt départemental qui sont aujourd'hui financées, mais nous passerons des délibérations de droit commun.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette proposition ?

Madame BOCQUET, je vous en prie.

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, je pensais intervenir sur la délibération AIL. Du coup, je vais intervenir maintenant, si vous le permettez...

M. le Président.- Là, on n'est pas sur les AIL en totalité. La délibération AIL passera tout à l'heure.

Mme BOCQUET.- D'accord. Dans ce cas, j'interviendrai tout à l'heure.

M. le Président.- C'est simplement une information sur le fait que le FDI va entrer dans les AIL.

Je pense que, sur le début de l'année, nous aurons également mis en place notre charte de déontologie dans notre collectivité.

J'ai un dernier point d'information. Vous savez que, ce soir, nous allons faire la réouverture officielle après travaux de la maison natale du Général de Gaulle, puisqu'il n'y a pas eu d'inauguration. Vous êtes bien sûr tous invités. Vous avez vu que nous avons mis un bus à disposition, surtout pour des problèmes de stationnement là-bas, mais également pour faire du covoiturage. Vous pouvez venir, c'est à 19 heures, je pense que nous aurons terminé nos débats. Le petit-fils du Général sera parmi nous, ainsi qu'Hervé GAYMARD, Président de la fondation Charles de Gaulle.

Pour votre information, nous serons à l'extérieur – n'oubliez pas votre manteau. Après, vous pourrez visiter par groupe la maison du Général.

Voilà les informations que je voulais vous donner ce matin.

J'aurai des choses à vous dire sur le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache. Comme il y a une délibération, j'aurai l'occasion de vous les dire tout à l'heure.

J'aurais plein de choses à vous dire sur une belle aventure que nous avons vécue avec la semaine « Réussir sans attendre », avec le Revenu de Solidarité Active (RSA), une semaine intense, mais je vais laisser Doriane BÉCUE, Première vice-présidente, nous présenter cela.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

M. le Président.- Nous avons à approuver le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2021.

Avez-vous des remarques ? (*Aucune*).

Est-ce que je peux considérer qu'il est adopté par tous les groupes ? (*Aucune objection n'est exprimée*).

Le procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 27 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.
--

Merci beaucoup.

1) POINT PRINCIPAL

Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : convention cadre de coopération avec Pôle emploi pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi allocataires du RSA, lancement de l'appel à projets Insertion et Emploi 2022-2025, prolongation de l'appel à projets Insertion 2019-2021

M. le Président.- Doriane, je te propose de nous présenter la stratégie sur l'appel à projets au niveau de l'insertion, qui est le premier point à l'ordre du jour, mais également de nous parler de cette semaine « Réussir sans attendre », de nous parler du Revenu de Solidarité active (RSA) de façon générale. Comme j'ai eu l'occasion de le dire au Président de la République et au Premier ministre cette semaine, c'est le point le plus important pour le Département du Nord. C'est bien pour cela que tu es la Première vice-présidente. Remettre les Nordistes à l'emploi, leur permettre d'avoir la dignité, c'est la première des choses que nous devons faire.

Tu as la parole.

Mme BÉCUE.- Monsieur le Président, vous avez une première vice-présidente heureuse. En effet, comme vous venez de le dire, le retour à l'emploi des allocataires du RSA est la priorité du Département. Quelqu'un qui retrouve un travail, c'est quelqu'un qui a un salaire et c'est quelqu'un qui peut aussi mieux vivre au quotidien. Notre objectif principal est de permettre aux allocataires du RSA de retrouver leur dignité et surtout de lutter contre cette précarité.

Je suis heureuse ce matin – et je pense que vous serez tous heureux, parce qu'il faut que l'on partage ce bonheur – parce que le nombre d'allocataires du RSA a encore fortement diminué ce mois-ci.

Pour rappel, en 2015, nous étions à 116 000 foyers allocataires du RSA. Le mois dernier, nous étions à 99 117 allocataires du RSA. Ce mois-ci, nous sommes à 96 053 allocataires du RSA. C'est une baisse de quasiment 10 % en un an. Cette baisse historique, nous la devons à l'accompagnement renforcé effectué dans nos Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (MDIE), mais aussi à tout ce travail de collaboration que nous réalisons avec Pôle Emploi.

Nous avons justement eu une preuve de ce travail de collaboration la semaine dernière, avec la semaine « Réussir sans attendre ». Vous avez tous été invités à vous rendre dans les 38 agences Pôle Emploi ou dans nos sept maisons départementales de l'insertion et de l'emploi. Pour faire un petit retour sur cette semaine, le mieux est un petit retour en image.

(Problème technique, le film n'est pas encore chargé)

Je vais faire un point sur l'appel à projets.

Nous avons un appel à projets sur trois ans, que nous souhaitons prolonger, puisque nous allons lancer un nouvel appel à projets. Cet appel à projets est important puisqu'il est essentiellement basé sur l'accompagnement des allocataires du RSA qui sont les plus éloignés. Pôle Emploi accompagne 65 % des allocataires du RSA dans ce département et 35 % sont accompagnés via l'appel à projets. Dans cet appel à projets, des centres sociaux, des Centres communaux d'action sociale (CCAS), des associations sont financés où un accompagnement doit vraiment être effectué.

Nous souhaitons donc renouveler cet appel à projets en mettant en place une intensité plus importante sur l'accompagnement. Nous allons aussi beaucoup travailler avec les acteurs pour un regroupement et faire en sorte que l'on puisse avoir des équipes pluridisciplinaires. Vous savez que, pour les allocataires du RSA qui ont des difficultés, il faut à la fois travailler sur la question de l'emploi, mais aussi sur les difficultés sociales. Ils peuvent avoir des problématiques de logement, de santé, de dépendance et il est essentiel d'avoir des équipes pluridisciplinaires pour vraiment lever toutes les difficultés et faire en sorte que les allocataires du RSA puissent avoir un retour à l'emploi réussi ou une formation.

Nous allons proposer quatre parcours :

- Le parcours IOD, intervention sur l'offre et la demande.
- Le parcours IAE, avec les chantiers d'insertion, un dispositif qui fonctionne bien et sur lequel on peut vraiment s'appuyer notamment pour les personnes qui ont plus de difficultés.
- Le parcours INTEGRE. C'est vraiment la nouveauté de cet appel à projets. Ce parcours propose un accompagnement renforcé avec un plateau technique qui allie à la fois le social et le retour à l'emploi.
- Un parcours plus spécifique.

En plus de ces actions et de ces parcours, nous avons les actions Booster que vous connaissez, les fameux coups de pouce, notamment sur tout ce qui est mobilité et mode de garde.

Je prends un exemple très concret : une maman qui est seule, qui a trois enfants, peut retrouver une formation ou un travail, mais elle peut avoir d'autres difficultés, cela peut être le savoir-être, cela peut être des questions de mode de garde pour ses enfants. Le Département est au côté de cette personne pour lever toutes les difficultés afin qu'elle puisse retrouver un travail.

Dans cet appel à projets, par rapport au financement, nous avons prévu 21 M€ par an et nous gardons une enveloppe de 4 M€ pour développer nos maisons départementales de l'insertion et de l'emploi version jeunes.

Nos MDIE fonctionnent très bien. Je pense que tout le monde a compris que, lorsqu'un allocataire du RSA entre dans le dispositif, il a un rendez-vous en moins de 15 jours et, tout de suite, il a un accompagnement. Il est accompagné même avant de toucher son premier mois de RSA. Avec notre Président, nous avons souhaité mettre le paquet sur les 25-35 ans, ce qui représente une part très importante du nombre d'allocataires du RSA puisque ce sont 41 000 personnes. L'objectif est vraiment d'avoir cet accompagnement très renforcé, internalisé au Département du Nord.

Dans la délibération, vous avez aussi une convention de partenariat avec Pôle Emploi, notamment sur la semaine « Réussir sans attendre ».

Vous avez l'accompagnement global avec les délais d'intégration à 15 jours. L'accompagnement global, c'est un collaborateur de Pôle Emploi qui travaille en binôme avec un travailleur social du Département. Cela fonctionne très bien puisque plus de 80 % des gens qui sont en accompagnement global sont allocataires du RSA. Nous avons des objectifs partagés en termes de retour à l'emploi puisque nous avons fixé l'objectif de 50 % de retours à l'emploi sur des personnes assez éloignées.

Vous savez également que le Département finance des coaches emploi au sein des agences Pôle Emploi, où ils accompagnent des allocataires du RSA qui le sont depuis deux ans. C'est assez inédit, nous sommes le seul Département à le faire. Notre objectif est à la fois d'être très bons sur les entrants, mais aussi de proposer des accompagnements renforcés aux gens qui le sont depuis plus longtemps.

Par ailleurs, nous délèguons la prescription des parcours emploi compétences et des Contrats initiative emploi (CIE). Là aussi, c'est une volonté politique très forte. Nous sommes le seul Département en France à financer des contrats initiative emploi et cela fonctionne bien puisque plus de 80 % des gens qui sont passés par un CIE en secteur marchand ont un emploi durable.

Nous travaillons aussi beaucoup sur les métiers de l'autonomie, en lien avec nos collègues. Vous savez que le secteur des services d'aide à domicile est aujourd'hui en tension. Il y a des enjeux très importants. On a un vieillissement de la population, il y a donc des besoins. Je pense que, parmi vous, très peu de gens ont envie d'intégrer un jour un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). La volonté des Nordistes est vraiment d'être accompagnés au domicile. Il y a donc des recrutements sur ce secteur et c'est à nous de bien former les allocataires du RSA pour que l'on puisse avoir des positionnements, avoir des gens qui retrouvent un travail et que, du coup, ils puissent sortir de la précarité.

Voilà ce que je peux vous dire sur l'appel à projets et sur la délibération plus globale au niveau de l'insertion.

M. le Président.- Merci, Doriane.

J'ajouterai quelques mots avant de vous laisser la parole.

Arriver à 96 053 allocataires du RSA, ce n'est pas neutre du tout. Je voudrais remercier tous les services du Département qui y travaillent. Je voudrais remercier Pôle Emploi qui s'investit et également les chefs d'entreprise qui sont à nos côtés, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des métiers. Nous avons besoin de tout le monde.

Dans les mois qui viennent, avec Doriane, nous serons sur les territoires pour rencontrer les chefs d'entreprise, pour voir comment nous pouvons travailler ensemble. Le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) m'a proposé de faire une réunion avec Doriane et les 3 500 chefs d'entreprise que nous avons sur le territoire. Imaginez, si chaque chef d'entreprise prend deux personnes du RSA, ce sont 7 000 personnes qui réintègrent le monde du travail. Nous avons un travail important à faire à ce niveau-là et nous allons le faire.

Cela montre également – mais nous aurons l'occasion d'en reparler, c'était une des motions sur la recentralisation du RSA – que, s'il y avait recentralisation du RSA, il n'y aurait plus tout ce que nous faisons, tout l'argent et toute l'énergie que nous investissons pour remettre ces personnes à l'emploi et leur donner cette dignité. Il ne faut surtout pas la recentralisation. De plus, il y a quelques compensations, il y a des retours qui vont à l'État, ce n'est pas une affaire blanche uniquement. C'est vraiment là que nous avons le travail à faire et il ne faut surtout pas de recentralisation. Pour moi, c'est une démission totale des Départements parce que c'est vraiment à nous de faire le job à ce niveau-là.

Nous sommes entourés de partenaires, je voulais vraiment les remercier et remercier aussi l'intégralité des services et notre directeur général adjoint qui donne aussi un maximum à ce niveau-là. Nous faisons équipe pour tirer cette politique qui est vraiment nécessaire.

Avant les prises de parole, nous allons regarder la vidéo.

(Projection d'une vidéo)

Mme BÉCUE.- Comme vous le voyez, cette réussite est collective. Notre président vient de le dire, c'est la mobilisation générale de Pôle Emploi à la fois de nos équipes, des entreprises, de la Région et c'est cette forte mobilisation qui nous permet d'avoir aujourd'hui de belles réussites. La semaine dernière, avec notre Président, nous sommes allés sur Tourcoing, sur Douai, du côté de Dunkerque. En échangeant avec les chefs d'entreprise, nous avons rencontré des jeunes allocataires mardi et, le mercredi, ils étaient en poste. Ce sont des réussites formidables, de beaux témoignages et je pense que nous pourrions aller encore plus loin.

M. le Président.- J'en suis persuadé.

Nous avons notamment quelques discussions avec des chefs de grandes entreprises qui sont prêtes. Renault embauche 700 personnes. Le patron de Renault ElectricCity a prévu 28 % de personnes au RSA. Ce n'est pas par hasard, c'est parce que nous lui disons que c'est nécessaire. Je peux parler d'un autre groupe que j'ai eu l'occasion de rencontrer la semaine dernière, le groupe Amazon, il nous assure sur un des sites – parce qu'il en a plusieurs – tous les ans au minimum 100 personnes au RSA. Ce sont tout de suite des volumes importants. Nous avons besoin de travailler avec toutes les grandes entreprises.

Nous avons besoin de vous également, parce que vous avez un relationnel avec les chefs d'entreprise sur vos territoires et nous avons besoin que vous puissiez faire passer les messages. N'hésitez pas ; si vous avez un chef d'entreprise qui est intéressé, nous le recevrons avec Doriane. Il n'y a de souci. Si un chef d'entreprise nous dit qu'il peut arriver à prendre 10, 20 ou 30 allocataires du RSA, nous passerons le temps qu'il faudra mais nous pourrions le rencontrer tous les deux pour lui trouver des solutions, travailler avec les services, avec Pôle Emploi et lui mettre du personnel à disposition.

Ce n'est pas uniquement la première Vice-présidente et le Président, c'est l'ensemble des conseillers départementaux du Nord qui doivent avoir cette priorité. Vous avez un relationnel que nous n'avons pas obligatoirement. Nous en avons un, mais nous ne l'avons pas complètement. Par conséquent, n'hésitez pas à nous faire passer les messages, par le Directeur Général des Services, par le Directeur de Cabinet, nous sommes là pour avancer. Je suis certain que, dans tous les arrondissements, il y a des personnes qui peuvent être intéressées. Je pense au Dunkerquois entre autres où il y a de grandes entreprises et nous avons vraiment la possibilité d'y travailler, en dehors de la métropole et des autres arrondissements. Je pense également au Valenciennois. Vous avez le feeling – excusez-moi d'employer ce mot-là – et c'est le feeling qui fait la différence, c'est la proximité qui fait la différence.

Nous allons passer aux prises de parole.

C'est le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! qui va commencer. Je vais laisser la parole à Maryline LUCAS.

Mme LUCAS.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Sous le mandat précédent, l'accompagnement spécifique, dit coaching, était réservé aux nouveaux entrants dans le RSA. Votre stratégie fut de prioriser les allocataires les plus proches de l'emploi en les recevant au plus vite pour les accompagner. Une stratégie bien sûr payante car, plus on est proche de l'emploi, plus on est susceptible d'en retrouver un rapidement ; mais une stratégie discriminante car, en parallèle, les allocataires de longue durée (deux ans ou plus) ne bénéficiaient pas de tels moyens, ce qui est regrettable car ils sont les plus nombreux, ils représentent environ 77 % des allocataires nordistes.

Avec cette délibération, vous leur ouvrez l'accès au coaching, c'est effectivement une bonne chose si l'accompagnement est plus fort ; même s'il eut été préférable d'avoir dès le départ un niveau de moyens consacrés à l'accompagnement identique pour tous. Il est ainsi prévu de doubler le nombre de coachs emplois dans les MDIE. Combien seraient-ils alors ? Nous serons très attentifs à leur répartition dans les différents arrondissements.

Un très grand nombre d'entre eux seraient des contractuels. Il serait quand même fâcheux que les coachs soient eux-mêmes en situation d'emploi précaire. Pourriez-vous nous rassurer sur ce point ?

Les chantiers d'insertion, piste intéressante pour le retour à l'emploi, devraient selon nous être plus nombreux, car, sur certains territoires, ils viennent à manquer par rapport aux besoins identifiés.

La délibération prévoit également de consacrer les efforts sur les 25-35 ans, enjeu majeur certes, mais, avec le recul de l'âge de la retraite et le phénomène de chômage des seniors, il est indispensable de s'intéresser aussi à cette tranche d'âge.

Certes, la mission est difficile mais il est du devoir de notre collectivité d'accompagner tous les publics avec la même force, la même intensité, le même volontarisme ; même si cela ne veut pas dire plaquer aveuglément les mêmes dispositifs à des besoins d'accompagnement différents.

Des métiers, dont on aura besoin demain et qui nous font déjà défaut aujourd'hui, les métiers du grand âge, comme l'ensemble des métiers du lien (par exemple les AESH, les AVS, les travailleurs sociaux dans le champ du handicap ou de l'enfance) sont un gisement d'emplois avec une réelle valeur ajoutée dans cette société du tout numérique, mais pas vraiment identifiés dans cette délibération comme tels.

Dans le même esprit, qu'en est-il des métiers autour de la conversion écologique et solidaire ?

Concernant l'appel à projets Insertion et Emploi 2022-2025, il est proposé de mettre fin à la distinction entre insertion professionnelle et insertion sociale afin de considérer l'allocataire dans sa globalité. Pouvez-vous nous éclairer en précisant les impacts concrets de ce changement ? Ces orientations ont-elles été discutées avec les opérateurs d'insertion actuels qui sont nos partenaires ? Seront-ils en mesure de répondre demain au nouveau cahier des charges et aux nouvelles exigences du Département ?

Enfin, nous vous demandons, en lien avec nos collègues du Groupe Socialiste, la communication mensuelle d'indicateurs liés à l'insertion. La seule donnée dont nous bénéficions aujourd'hui est l'évolution du nombre de foyers allocataires. Nous souhaiterions connaître le nombre de sorties RSA en CDD, en CDI, en intérim, le nombre d'aides individuelles accordées par le Département (par exemple Activ'Emploi), le nombre d'entrées en formation, le nombre d'allocataires en accompagnement global, le nombre d'allocataires inscrits dans chacun des quatre parcours de cet appel à projets. Nous vous communiquerons avec plus de précisions les quelques indicateurs que nous souhaiterions voir apparaître dans ce tableau de bord. Nous espérons que vous accepterez la communication de ces éléments qui nous semblent indispensables pour mieux appréhender les tenants et les aboutissants de la politique Insertion actuellement menée.

Au vu de ces différents aspects, nous nous abstenons sur ce sujet.

M. le Président.- Merci, Madame LUCAS.

Je vais laisser la parole à Stéphanie BOCQUET pour le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s.

Mme BOCQUET.- Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La convention cadre qui nous occupe en cette fin de matinée porte une logique forte de performance visant – je cite – « la mobilisation au plus vite du parcours le plus pertinent, notamment par l’engagement d’une prise en charge sous 15 jours de tous les allocataires du RSA » et pose question sur la qualité du parcours d’accompagnement proposé.

Oui pour une entrée rapide dans le dispositif RSA, non à la précipitation et ce, pour définir le meilleur parcours qui soit, celui-ci devant être adapté à chaque allocataire.

Monsieur le Président, vous parliez tout à l’heure d’Amazon et vous parliez de volume. Vous disiez « volume », nous disons « personnes ».

Concernant le lancement de l’appel à projets Insertion et Emploi 2022-2025, le Groupe Écologiste déplore qu’il soit trop axé sur du coaching et sur une seule logique d’insertion professionnelle sans distinction avec l’insertion sociale. Quelle assurance du suivi des personnes qui ont avant tout besoin d’un accompagnement social ? Comment sera suivie demain cette insertion sociale ?

Nous déplorons ainsi la volonté d’affaiblir, voire de voir disparaître des actions d’insertion sociale, culturelle, d’accès au logement ou à la santé qui ne sont pas directement liées au retour à l’emploi, mais qui sont indispensables pour vivre dignement ; un ensemble de mesures qui seraient d’autant plus faciles à financer par le Département du Nord, si ce dernier décidait de s’inscrire dans la démarche d’expérimentation d’une recentralisation du financement du RSA. Nous y reviendrons cet après-midi.

Madame la Vice-présidente, en commission lundi dernier, je vous interrogeais sur la part des radiations-suspensions dans le chiffre donné sur la baisse du nombre d’allocataires depuis 2020. Vous deviez nous apporter une réponse et cela n’a pas été fait.

À rebours de cette logique de la défiance qu’il pourrait y avoir envers les allocataires – non, les personnes confrontées à la pauvreté ne sont pas accros à l’assistance –, nous appelons à la restauration d’une relation de bienveillance et de confiance entre le Département du Nord et les allocataires du RSA et ce, par l’arrêt immédiat de stigmatisations, menaces ou sanctions qui ne relèveraient pas du domaine de la fraude dont le contrôle est réalisé par la Caisse d’Allocation Familiale (CAF) du Nord.

Plus largement, le Groupe Écologiste s’interroge sur la pertinence d’un contrat d’engagement réciproque imposé par la loi et qui n’a de réciproque que le nom.

Comment considérer que le consentement de l’allocataire est libre et éclairé quand il est sous contrainte de perdre le minimum vital et alors qu’il ne fournit même pas à l’allocataire des conditions de subsistance égales au seuil de pauvreté ?

De plus, parce que la présente délibération n’en parle pas, nous appelons à renforcer la lutte contre le non-recours au RSA, quand on sait que près d’une personne éligible sur trois n’a pas accès au RSA en France, selon le secours catholique.

Aucune mention non plus quant à la gouvernance pour le pilotage de cette convention. Quelle sera la place des allocataires, principaux concernés ?

Enfin, à rebours de la logique de cet appel à projets, le Groupe Écologiste appelle la majorité départementale à faire preuve d’innovation sociale en expérimentant localement et en soutenant la généralisation au niveau national de dispositifs tels que la garantie à l’emploi visant à employer tous les chômeurs volontaires dans des projets définis localement et ciblés sur les emplois nécessaires à la transition écologique et au renforcement du lien social.

La mise en œuvre de cette garantie à l’emploi passe par une généralisation de

- l’expérimentation Territoires zéro chômeur, un soutien renforcé aux structures de l’économie sociale et solidaire, notamment aux contrats d’insertion au sein de structures de l’insertion par l’activité économique, et la création de nouveaux contrats aidés ;
- ou encore l’expérimentation d’un revenu minimum garanti comme défendu par le Secours catholique dans son rapport « Sans contreparties » dont le montant correspondrait à 50 % du revenu médian et qui serait inaliénable et non plus conditionné par une recherche active d’emploi ;
- enfin, l’expérimentation du Revenu solidarité jeunes, comme mis en place par la Métropole de Lyon, en attendant l’ouverture du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans, sans conditions, contrairement au contrat engagement jeunes récemment présenté par le gouvernement.

Pensons notamment aux sorties sèches de l’Aide sociale à l’enfance (ASE) et aux personnes que l’on retrouverait quelques années plus tard au RSA.

Madame la Vice-présidente, parce que nous ne sommes pas du tout convaincus que cette délibération porte une volonté de justice sociale, le Groupe Écologiste votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BOCQUET.

Je vais laisser la parole au Président du Groupe Union pour le Nord, Paul CHRISTOPHE.

M. CHRISTOPHE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues,

Alors que la crise sanitaire n'est pas terminée et que notre économie a besoin d'être soutenue, il est plus nécessaire que jamais de disposer d'une large palette d'outils au service de l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Depuis 2015, la majorité départementale est guidée par l'ambition de donner à chacun la possibilité de reprendre le chemin de l'emploi durable, quels que soient son âge, son niveau d'études, sa formation, son handicap, sa situation sociale ou son parcours professionnel.

Comme l'a rappelé notre Vice-présidente, en 2015, le département comptait plus de 115 000 foyers allocataires du RSA. Parmi ces 115 000 allocataires, un tiers n'était pas suivi, ils n'avaient ni accompagnement social, ni accompagnement professionnel. Le Département du Nord avait alors décidé de procéder à un inventaire des situations en prenant si besoin des mesures incitatives à l'égard des personnes qui ne s'engageaient pas dans un parcours d'insertion. La politique départementale menée n'a cependant pas vocation à stigmatiser les personnes, mais simplement, avec humanité et responsabilité, à rappeler que le modèle social s'appuie sur des droits, droits dont nous avons l'obligation de nous assurer de la légitimité, et des devoirs qu'il nous faut expliquer et contrôler.

Rappelons que, lorsqu'on parle des allocataires du RSA, il s'agit de personnes sans emploi ou de travailleurs qui disposent de très faibles ressources et que, derrière ces chiffres, ce sont autant de situations particulières et personnelles, de personnes souvent en situation de précarité. Le RSA assure alors un revenu minimum afin de lutter contre la pauvreté et d'inciter à la reprise d'une activité.

Le nombre de foyers allocataires du RSA est descendu à un niveau historique en octobre 2021 et ces chiffres devraient à nouveau évoluer après la semaine dernière d'intense mobilisation autour des événements « Réussir sans attendre ». Ces résultats ont été obtenus grâce aux politiques de remobilisation d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle en faveur des allocataires du RSA définies dans la délibération-cadre de décembre 2015, mais aussi par la mise en place en 2019 de la nouvelle stratégie départementale en matière d'insertion qui s'appuie sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Nous avons toujours eu cette conviction, aucun de nos concitoyens ne saurait être considéré comme inemployable. Chaque individu doit pouvoir trouver sa place pour faire société ensemble et l'action départementale vise à offrir à chaque allocataire du RSA un accompagnement personnalisé et adapté à sa situation en vue d'une réponse durable de d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, le point principal que nous avons à examiner aujourd'hui est une nouvelle étape dans la poursuite des grands objectifs du mandat et que rappelle régulièrement notre Président, la priorité au retour à l'emploi. Ce point principal a trois objets :

- La convention cadre de coopération avec Pôle Emploi.
- Le lancement de l'appel à projets Insertion et Emploi pour 2022-2025 et la prolongation de l'appel à projets Insertion 2019-2021. En conséquence, l'engagement de la majorité départementale continue de s'appuyer sur une double base : l'action coordonnée avec l'ensemble des acteurs de la politique de l'insertion et de l'emploi, notamment Pôle Emploi, et les entreprises d'autre part.
- Enfin une action ambitieuse et innovante reconnue telle que « Réussir sans attendre », le parcours insertion, la plate-forme Nord Emploi ou encore les aides Activ'Emploi.

Concernant tout d'abord la convention de partenariat avec Pôle Emploi qui permet d'assurer un accompagnement global et complémentaire aux allocataires, nous ne pouvons que saluer les objectifs poursuivis et notamment celui d'atteindre un délai d'intégration de 15 jours – contre 19 jours actuellement et plus de trois mois il y a quelques années – de tous les allocataires du RSA afin de pouvoir proposer la réponse la plus adaptée aux besoins de la personne. 77 % des allocataires ont une antériorité dans le RSA de plus de deux ans. La stratégie des premiers jours est alors de lutter contre l'enlèvement par une prise en charge rapide, exhaustive et totale autour de l'allocataire. L'enjeu est la mobilisation immédiate de l'allocataire à travers une écoute active lors du premier entretien pour vérifier ses droits, l'informer de ses devoirs et l'orienter le plus précisément possible. Ainsi, le partenariat entre l'opérateur du service public de l'emploi en France et le chef de file de l'action sociale est central. D'ailleurs, lors d'une audition en décembre dernier à l'Assemblée nationale de Monsieur Jean BASSÈRES, Directeur général de Pôle Emploi, sur mon interpellation, ce dernier avait indiqué que les relations entre le Département du Nord et Pôle Emploi étaient à

prendre en exemple au regard de notre relation partenariale de confiance qui va bien au-delà des relations habituelles. Cela mérite d'être signalé, Madame la Vice-présidente.

Concernant ensuite le nouvel appel à projets Insertion et Emploi pour 2022-2025, c'est désormais le troisième appel à projets porté par la majorité départementale. 21 M€ lui seront consacrés annuellement, en faisant une grande place aux initiatives locales pour inciter nos partenaires à investir le champ de l'insertion professionnelle et envisager avec l'allocataire un retour à l'emploi dès l'entrée dans le dispositif. Il s'agit aussi de proposer une simplification des modalités de l'accompagnement social en proposant un accompagnement individuel de parcours de l'insertion à l'emploi.

Une priorité sera fixée concernant les 25-35 ans afin d'accélérer leur sortie vers l'emploi durable. Nous nous en réjouissons car le rapport rappelle que 41 % des allocataires ont moins de 35 ans dans le département du Nord. Pourtant, la première sécurité dans nos sociétés modernes est conférée par l'acquisition d'une situation professionnelle stable et cela est particulièrement vrai en France car notre système social demeure construit selon une situation standard. Aussi, l'âge d'accès à l'emploi stable revêt un rôle clé, les enquêtes soulignent que l'âge moyen d'obtention du premier CDI est en recul constant et est actuellement situé autour de 28 ans. Par ailleurs, une double pénalisation concerne les jeunes en matière d'accès à l'emploi : non seulement l'obtention du premier emploi stable est particulièrement ardue et longue, mais les crises économiques et retournements conjoncturels conduisent à accroître les difficultés. Ainsi, le doublement du nombre de coachs emplois et les 4 M€ de crédits qui accompagnent cette mesure montrent l'attachement de la majorité à consacrer une priorité aux allocataires entre 25 ans et 35 ans.

L'attention particulière pour les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance est aussi un volet important pour notre groupe afin de favoriser leur autonomie et de leur permettre de démarrer le plus sereinement possible leur vie d'adulte.

N'oublions pas non plus la prise en compte des disparités territoriales. Ce nouvel appel à projets laissera la place à des actions spécifiques à chaque territoire. Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle doivent pouvoir travailler au plus près des réalités locales. Chacun imagine bien en effet que les atouts et difficultés territoriales en matière d'emploi sont bien différents sur les 41 cantons de notre département. Je veux saluer ici nos présidentes et présidents de Commissions Territoriales d'Insertion Professionnelle (les CTIP) qui pilotent la stratégie territoriale d'accès à l'emploi et organisent à leur échelle le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en développant un réseau opérationnel de partenaires et d'acteurs du monde économique. J'adresse également mes remerciements à l'ensemble des salariés mobilisés à nos côtés.

En termes de méthode, nous privilégions également la concertation avec l'ensemble des acteurs de l'insertion. Loin de faire table rase des dispositifs existants, préservons leurs qualités tout en cherchant à les optimiser dans une démarche partenariale avec les différents acteurs de la politique de l'emploi.

Le parcours spécifique permet également aux opérateurs de proposer des actions innovantes à visée professionnelle, de remobilisation ou retour à l'emploi ou des actions à destination de publics rencontrant des difficultés spécifiques.

Mes chers collègues, face à l'ensemble de ces engagements et à leurs résultats, vous aurez compris que la majorité départementale ne souhaitera pas prendre la loi de recentralisation du financement du RSA, vous l'avez précisé, Monsieur le Président. Nous ne souhaitons pas souscrire à cette forme de démission qui nous ferait perdre nos marges d'action, car nous considérons que l'on peut difficilement découpler la compétence d'accompagnement social de celle liée au paiement du RSA.

L'action sociale est le champ principal des compétences départementales. Nous considérons que décentraliser le RSA correspond à un aveu d'échec et reste une solution de facilité que nous ne souhaitons pas emprunter.

Le Groupe Union pour le Nord tient ainsi à rappeler que la lutte contre la précarité et la pauvreté passe d'abord et avant tout par la lutte contre le chômage. Dès lors, nous avons hâte de poursuivre le travail entamé et de contribuer à la mobilisation du Département pour l'emploi.

Le Groupe Union pour le Nord votera pour cette délibération et sera à vos côtés, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, pour mener le combat vers le retour à l'emploi.

M. le Président.- Merci, Paul CHRISTOPHE.

Je vais laisser la parole à Pierre-Michel BERNARD pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

M. BERNARD.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

En préambule, notre groupe souhaiterait se féliciter bien évidemment de la baisse du chômage que l'on observe dans le Nord comme dans l'ensemble du pays. Selon le ministère du Travail, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé a chuté de plus de 200 000 au troisième trimestre, nous sommes revenus sous le niveau d'avant la crise sanitaire. Nous pouvons nous réjouir de la baisse concomitante du nombre d'allocataires du RSA qui suit naturellement la courbe du chômage et celle de la reprise économique. Le Directeur régional de Pôle Emploi Hauts-de-France affirme que nos résultats sont meilleurs que dans le reste du territoire, avec une baisse du chômage de 2,5 % depuis un an. En cette fin d'année 2021, le bilan est donc plutôt favorable et positif. C'est un vrai motif de satisfaction.

Toutefois, la période reste compliquée pour toute une frange de la population éloignée de l'emploi. Nous le savons, la crise sanitaire a considérablement fragilisé des publics qui étaient déjà paupérisés et précarisés, parfois également isolés et en rupture de lien social. La Covid n'a fait qu'intensifier leurs problèmes. Nous en parlerons tout à l'heure à travers la question d'actualité ; ma collègue Josiane BRIDOUX évoquera l'aide alimentaire qui reste extrêmement sollicitée par les personnes qui n'ont pas d'autre choix que de se tourner, parfois pour la première fois, vers les associations caritatives ou nos centres communaux d'action sociale. Il y a une urgence que nous devons prendre en compte et à laquelle nous devons répondre au côté du monde associatif si nous voulons ne laisser personne au bord du chemin.

Communiquer sur le retour à l'emploi, inviter la presse, faire de l'événementiel, organiser les grands rendez-vous « Réussir sans attendre » est une démarche positive et volontariste. Toutefois, cela ne s'adresse pas à l'ensemble de notre public des allocataires du RSA. Cela ne vaut que pour une petite minorité très proche de l'emploi à qui il faut juste mettre un pied à l'étrier. Je ne dis pas que c'est inutile, je dis qu'il s'agit d'un levier pour une seule fraction de notre guichet global des 100 000 allocataires du RSA dans le département du Nord.

Nous vous avons interpellé à ce sujet en Commission thématique afin d'obtenir les chiffres des retours à l'emploi qui sont régulièrement annoncés dans la presse. Nous vous avons demandé également les vrais chiffres de retour à l'emploi, mais également ceux des suppressions et des radiations. Nous souhaitons, comme l'a évoqué notre collègue communiste précédemment, que soient partagés des chiffres consolidés sur le nombre d'entrées, le nombre de sorties en formation, en emploi, en CDD, en CDI.

Votre délibération mentionne le nombre global de sorties positives entre 2019 et 2021. Cependant, il est impossible d'en tirer des enseignements faute d'études précises et qualitatives qui permettent de véritablement cerner le parcours des allocataires, leurs réussites et leurs échecs. Votre rapport ne présente aucun bilan, aucune évaluation de la politique départementale d'insertion et de retour à l'emploi. Vous vous basez uniquement sur les chiffres qui suivent une tendance nationale et locale de baisse du nombre d'allocataires. C'est pourquoi nous sommes circonspects sur votre méthode de travail. Vous lancez un appel à projet dans la continuité du précédent sans vous poser davantage de questions, sans remise à plat, sans diagnostic, sans véritable réflexion de fond et donc sans nouvelle stratégie. Ces problématiques restent totalement en suspens.

Quels sont les retours des opérateurs, de nos partenaires associatifs sur le précédent appel à projets ? Quelles seront les actions innovantes sur cet appel à projets ? Comment évolue le budget en faveur des actions d'insertion ? Quels sont les différents publics prioritaires ? Comment mettre en œuvre des solutions adaptées à chacun ? Comment mieux articuler insertion sociale et insertion professionnelle ? Ces questions n'apparaissent pas du tout dans le rapport et nous le regrettons.

Le lancement d'un nouvel appel à projets pour une période de trois ans devrait justement être l'occasion de se poser et de réfléchir sur les forces et les faiblesses du projet départemental d'insertion. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

De notre côté, nous vous demandons à nouveau de reconsidérer l'accompagnement social des allocataires les plus fragiles, qui sont aussi les plus frappés par les conséquences de la crise sanitaire. Cette population a besoin d'un suivi social approfondi, continu, permanent, afin d'identifier chacune de leurs difficultés et d'y répondre. Sans ce type d'aide, c'est la désocialisation totale au bout du chemin.

Le Département du Nord n'a pas vocation à devenir un simple doublon de Pôle Emploi. C'est pourtant ce que vous proposez à travers les coachs emploi. Vous allez doubler leur nombre sur la période 2022-2025 pour un montant de 4 M€. Il s'agit d'une décision coûteuse. Nous aurions aimé connaître leur plus-value par rapport aux agents de Pôle Emploi.

Le cœur de mission du Département du Nord se situe dans les solidarités humaines et la capacité à agir pour ceux qui ne sont pas tout proches de l'emploi. Il s'agit d'un travail acharné de long terme, difficilement valorisable dans la presse auprès de l'opinion publique, mais c'est bien le rôle de nos collectivités que d'accompagner sans relâche les plus fragiles pour qui nous sommes le dernier filet de sécurité sociale.

Notre politique d'insertion devrait partir de l'analyse des besoins des allocataires du RSA, avec un véritable diagnostic social et territorial pour offrir une vision large de l'accompagnement, pas uniquement réduite au retour à l'emploi.

En réalité, cette délibération se limite à relancer un appel à projets sans nouvelle stratégie d'ensemble, sans nouvelle proposition eu égard au contexte de crise sanitaire. C'est dommage. Nous aurions souhaité parler de logement, de politique de la ville, de lutte contre les discriminations, contre la fracture numérique, l'illectronisme, de la prévention santé, de l'insertion par la culture et le sport ou encore des mobilités. Ces sujets sont absents. Ils devraient selon nous figurer parmi les grandes orientations de l'appel à projets Insertion en direction des partenaires.

Vous avez d'ailleurs un peu de temps devant vous pour travailler sur ces priorités puisque ce nouvel appel à projets ne sera véritablement lancé qu'en fin d'année 2022 avec la prolongation de huit mois du précédent appel à projets, il n'y avait donc pas d'urgence à passer cette délibération.

Concernant les publics prioritaires du futur appel à projets, vous fléchez comme priorité la mobilisation en faveur des jeunes allocataires du RSA qui ont moins de 35 ans. Nous sommes d'accord sur ce ciblage de public. De manière complémentaire, nous pensons qu'il conviendrait d'améliorer notre accompagnement des plus jeunes, ceux qui ont moins de 25 ans, en réinterrogeant l'accompagnement financier des différentes missions locales, que vous avez supprimées et qui jouent un rôle primordial pour ce public.

Nous avons en début d'année 2021 proposé une motion sur l'accompagnement des jeunes avec la création d'un revenu jeunes, expérimenté actuellement dans les départements de la Haute-Garonne et de la Gironde. Les jeunes bénéficient d'une allocation, mais également d'un accompagnement social renforcé, en partenariat avec les missions locales. Il s'agit d'éviter aux jeunes de tomber à 25 ans dans le dispositif du RSA qui est une trappe à pauvreté. Le Nord devrait lui aussi s'engager davantage en faveur de l'insertion professionnelle et renouveler son partenariat avec ces structures, partenariat qui a été rompu en 2018 avec la suppression de leur dotation de fonctionnement.

Vous flêchez également en tête de vos priorités l'accompagnement des allocataires de longue durée. Là aussi, nous sommes d'accord avec vous. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de muscler le dispositif Territoires zéro chômeur et de l'étendre à d'autres territoires nordistes. L'association a validé plusieurs projets dans notre département : Bailleul, Armentières, Hem, Mons-en-Barœul ou encore Villeneuve d'Ascq. Le Nord pourrait accompagner ces initiatives économiques.

Enfin, votre rapport ne mentionne pas les aides supplémentaires qui avaient été abordées à l'occasion du dernier appel à projets Insertion 2019-2021 – même si cela a été évoqué lors de votre intervention, Madame la Vice-présidente – : l'aide à la mobilité et la garde d'enfant Activ'Emploi destinées aux allocataires du RSA. Combien de foyers ont pu en bénéficier depuis 2018 ? Les aides sont-elles pérennisées ? Selon ce que j'ai pu comprendre, elles le sont.

Je terminerai mon intervention sur le volet budgétaire. La délibération n'apporte pas non plus de véritable éclairage. Or, c'est l'un des enjeux. Quels moyens supplémentaires seront débloqués pour l'accompagnement social et professionnel des allocataires ? À ce stade, vous prévoyez une ligne budgétaire de 4 M€ de crédit pour le coaching et une ligne annuelle de 21 M€ pour les actions d'insertion des opérateurs. Sur ce plan, il n'y a ni augmentation, ni diminution mais stabilisation puisque, en 2021, le Département du Nord prévoyait une ligne de crédit de 25,2 M€ au BP pour financer les actions d'insertion des opérateurs et le dispositif coach emploi.

Derrière les effets d'annonce, il n'y a pas de véritables moyens financiers supplémentaires au service des nouvelles orientations ambitieuses en direction de nos publics prioritaires. Nous le déplorons et c'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

J'ai enfin une dernière observation qui concerne les financements au titre du fonds social européen dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027. Jusqu'à présent, les fonds étaient répartis dans un rapport 50/50 entre les organismes intermédiaires que constituent les PLIE, d'une part, et le Département d'autre part. Comment comptez-vous gérer la nouvelle enveloppe ? Quelle sera la place des territoires et des structures partenaires dans la gouvernance des fonds européens ?

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci à vous.

Je vais laisser Doriane dans un premier temps vous faire quelques réponses et je pense que j'aurai quelques remarques ou quelques explications à ajouter.

Mme BÉCUE.- Bien évidemment, je suis extrêmement déçue des interventions des uns et des autres, sauf de celle de notre collègue Paul CHRISTOPHE qui s'est félicité de la baisse du nombre d'allocataires du RSA. Je vais vous dire ce que je pense et ce que je ressens.

Votre politique sociale, on a vu ce que cela a donné, ce n'était que faire du social. C'était votre objectif, votre ambition. Pour vous, l'emploi, c'est Pôle et Emploi et, nous, nous ne traitons que le social, pas les questions de logement, de santé. Tout cela a fait exploser le nombre d'allocataires du RSA. 116 000 foyers allocataires du RSA lorsque vous étiez aux manettes !

C'est dur, je comprends que, pour vous, c'est très difficile aujourd'hui de voir que le Département du Nord est là et bien présent pour les Nordistes, qu'il arrive à faire en sorte que l'on puisse sortir les gens de la précarité.

Quel était votre bilan ? 45 000 allocataires du RSA accompagnés par personne ! Pas de CER...

(Brouhaha)

M. le Président.- La parole est à Doriane BÉCUE. Je souhaite le silence. Nous avons tous écouté vos remarques. Maintenant, c'est comme cela ! Merci à vous.

Mme BÉCUE.- 45 000 allocataires du RSA pour lesquels on n'avait que le RIB, qui percevaient une allocation et qui n'étaient accompagnés par personne ! Ni inscrits chez Pôle Emploi, ni en contrat d'engagement réciproque.

On parlait tout à l'heure de stigmatisation. Franchement, s'il y a bien un Département qui ne stigmatise pas les allocataires du RSA, c'est le Département du Nord. Nous avons même renommé le RSA chez nous et nous faisons en sorte que le RSA puisse être « Réussir sans attendre ». Quand j'entends parler de stigmatisation, c'est quelque chose qui n'est pas entendable dans notre département.

Vous dites que, sous le précédent mandat et jusqu'à aujourd'hui, nous n'étions que sur l'accompagnement des gens proches de l'emploi, c'est faux. On parlait de Territoires zéro chômeur. La semaine dernière, j'étais encore avec Marc GODEFROY, votre ancien collègue, sur Territoires zéro chômeur à Tourcoing. Nous avons été l'un des premiers Départements à financer et à pouvoir expérimenter Territoires zéro chômeur. Nous avons la chance avec la MEL d'avoir le territoire sur Tourcoing et sur Loos qui permet à des personnes au chômage depuis très longtemps de retrouver un emploi. Nous en discutons encore avec notre Président la semaine dernière, nous souhaitons aller plus loin. Ce sont des personnes très éloignées, mais nous partons du principe que personne n'est inemployable et qu'il y a des solutions pour tout le monde. C'est aussi pour cela que nous investissons énormément sur les chantiers d'insertion, c'est pour cela que nous mettons de l'argent sur les contrats initiative emploi. Pour que la personne puisse retrouver un travail, le chef d'entreprise accepte ses quelques difficultés, fait en sorte qu'elle soit formée sur le terrain pour qu'elle puisse trouver un emploi durable.

Pour les personnes éloignées de l'emploi, nous avons aussi l'accompagnement global. Nous avons mis le paquet. Aujourd'hui, au niveau national, le Département est reconnu comme étant l'un des meilleurs Départements qui accompagne les personnes les plus éloignées. Je vous le rappelle, l'accompagnement global, c'est un collaborateur de Pôle Emploi qui travaille les questions d'emploi et un travailleur social du Département qui lève les questions sociales.

On parlait des 25-35 ans. Oui, c'est notre priorité. Ce sont 41 000 allocataires du RSA. Oui, on va y aller, on va développer nos Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (MDIE) spécial jeunes et on va aller très vite, comme lorsqu'on a déployé nos MDIE. On va débiter dès le début d'année parce qu'on y croit, parce que c'est important, parce que les jeunes sont notre avenir et que l'on doit investir sur cet accompagnement renforcé.

Si vous étiez favorables à des rendez-vous une fois tous les six mois, ce n'est pas notre cas. Sous l'ancien appel à projets, nous étions déjà dans un accompagnement un peu plus intensif des allocataires du RSA éloignés. Là, nous allons continuer à mettre le paquet, à renforcer cet accompagnement parce que c'est en ayant des rendez-vous toutes les semaines qu'on arrive à sortir les gens de la précarité et à ce qu'ils retrouvent un emploi ou une formation. Aujourd'hui, tous les signaux sont au vert. Il faut voir combien d'entreprises nous rencontrons et combien d'entreprises souhaitent recruter.

Nous avons travaillé fortement avec la Région pour avoir des formations très courtes, très adaptées aux allocataires du RSA. Aujourd'hui, quelqu'un qui souhaite par exemple trouver un travail dans la boucherie peut avoir des premiers modules en trois mois, il va pouvoir intégrer tout de suite une entreprise sur les métiers de bouche et on pourra continuer à le former pour qu'il puisse avoir un emploi durable.

Sur le bilan des suspensions et des fraudes, vous savez que nous avons des équipes pluridisciplinaires où sont présents des allocataires du RSA, la Fédération des Centres sociaux, l'union départementale des CCAS, Pôle Emploi, la CAF. Ce n'est pas juste le Département du Nord qui prend des décisions, c'est bien l'ensemble des partenaires présents à cette commission et c'est une volonté politique de notre part. D'autres Départements font le choix d'avoir des équipes pluridisciplinaires très restreintes. Nous avons fait le choix d'avoir une concertation sur ces suspensions et sur ces fraudes. Sachez que les membres allocataires du RSA de cette commission sont parfois encore beaucoup plus stricts que les élus qui y sont présents.

Sur le RSA jeunes, nous sommes bien évidemment contre. Vous imaginez : « Bonjour, tu as 18 ans, on te propose le RSA » ! Eh bien, nous avons beaucoup plus d'ambition pour la jeunesse. Ce qui nous importe, c'est que la personne puisse avoir un travail, puisse faire des études, puisse avoir un contrat d'apprentissage. Franchement, quel symbole ! Proposer le RSA à un jeune de 18 ans ! En tout cas, notre ambition est beaucoup plus forte et nous sommes très heureux dans ce Département d'avoir beaucoup de propositions pour notre jeunesse.

Tout cela pour vous dire que, avec nos entreprises, avec Pôle Emploi, avec la Région, le Département est aux côtés des Nordistes. Nous mettrons bien évidemment le paquet sur le retour à l'emploi, nous ferons en sorte que les gens puissent sortir de cette précarité, qu'ils puissent retrouver une dignité et surtout de permettre aux allocataires du RSA de réussir sans attendre.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- Merci, Doriane, et merci de ta détermination.

Je vais vous dire quelques petits mots.

J'ai entendu dire que c'était discriminant de ne prendre que les 25-35 ans. Ce sont peut-être justement les 25-35 ans qu'il faut mettre au travail et non pas les laisser jusqu'à 65 ans au RSA. C'était certainement votre ambition.

Je vais vous dire notre ambition. Les 25-35 ans sont en pleine forme, pour 70 %. Il y en a 30 % qu'on gardera jusqu'à 65 ans au RSA, mais ce n'est pas gênant. Il y en a 30 % qu'il va falloir former et il y en a 30 à 40 % qui peuvent basculer vers l'emploi. C'est à ceux-là qu'il faut redonner la dignité. Ce n'est pas discriminant.

Le premier étage de la fusée, c'étaient les entrants, avec les coachs. Le deuxième étage, ce sont les 25-35 ans. Le troisième étage, ce sont les 35-45 ans. Quand on en sera là, le nombre aura bien baissé. On n'ira pas chercher les 55-65 ans, je vous rassure.

Ce n'est pas discriminant, c'est simplement rationnel. Les 25-35 ans sont en pleine forme pour travailler, pour une partie, et il faut leur donner la possibilité de bosser.

Insertion professionnelle, insertion sociale... C'est très clair. Ceux qui ont besoin de l'insertion sociale l'auront. Pour ceux qui ont besoin de l'insertion professionnelle, on y sera à 200 %. C'est là que nous devons être. C'est clair, notre détermination est très forte.

Et puis, s'il vous plaît, ne nous demandez plus des indicateurs. Quand je suis arrivé dans la maison, Vice-président en charge des finances, lors de ma première réunion avec le directeur des finances, je lui ai demandé s'il avait des indicateurs. Il m'a dit : « Oui, Monsieur le Vice-président, mais c'est confidentiel, on ne les donne pas au Vice-président aux finances » ! Ne me demandez pas des indicateurs, puisque, déjà à l'époque, on ne les donnait pas aux Vice-présidents, alors qu'ils doivent être aux manettes.

J'ai des indicateurs tous les mois, Doriane les a aussi, de même que le DGS et le directeur de cabinet. Nous pouvons vous dire où nous en sommes partout. Nous avons construit nos indicateurs parce qu'il n'y en avait pas. Même sur les finances, il n'y en avait pas.

Je lui ai donc réclamé les indicateurs, il m'a dit « je vais voir », mais, malheureusement, 15 jours après, il était parti. Il n'a donc pas pu me les donner. Vous voyez à quel point nous en étions. Ce n'est pas moi qui lui ai demandé de partir, il est parti tout seul.

Arrêtez avec les indicateurs. Vous n'en aviez pas dans la maison en 2015. Nous y travaillons, nous les avons.

Sur le retour à l'emploi, vous parlez de précipitation, Madame BOCQUET. Ce n'est pas de la précipitation, c'est de la détermination. On ne lâchera rien !

Vous nous dites « disparition de l'insertion sociale ». Absolument pas ! Il y a 21 M€. Et on met 4 M€ à côté pour les maisons départementales de l'insertion et de l'emploi jeunes, il y a les coachs supplémentaires et on a également des centres d'appel qu'on sera amenés à internaliser. Comme le disait Doriane, on ne va pas les laisser six mois à attendre.

L'autre jour, je suis allé dans un centre d'appel et j'ai pris un appel. Cela faisait X mois qu'un allocataire de 25-35 ans n'avait pas eu d'appel. C'était un plombier et il ne pouvait pas aller travailler parce qu'il n'avait pas son permis. Il peut prendre les transports en commun, il peut aller dans l'entreprise et partir en équipe pour être plombier. On va le suivre, il va trouver un job. C'est moi qui ai pris l'appel dans un centre d'appel, sur une expérimentation que nous avons. Demain, nous allons l'élargir sur la métropole, ce ne sera plus une expérimentation, ce sera l'intégralité.

Sur le Pacte Sambre-Avesnois, nous avons convoqué les 4 180 allocataires du RSA qui ont entre 25 et 35 ans. Nous avons besoin de les aider, de les prendre par la main. Ils sont sur le bord de la route. Nous ne sommes pas les méchants, nous voulons simplement qu'ils puissent gagner leur vie et avoir la dignité. C'est ce que nous avons besoin de faire et c'est là-dessus que nous ne lâcherons rien.

Vous dites, Madame BOCQUET, que le contrat réciproque d'engagement, c'est un scandale. Je vous le dis tout de suite, nous ne serons pas distributeur automatique de billets. Jamais ! Depuis 2015, nous ne l'avons pas été et encore moins maintenant. Ce n'est pas notre vocation. Il faut un engagement et il doit être réciproque. Ne comptez pas sur nous là-dessus.

Vous nous dites également – et là, j'approuve – que, sur la transition écologique, il y a des métiers et de l'emploi. Banco ! On va voir des chefs d'entreprise ensemble et on passe des personnes qui sont au RSA dans ces entreprises. Ma porte est grande ouverte. On se voit, vous avez des relations que je n'ai pas. OK, je suis preneur. Quand vous voulez, on y va.

Sur le revenu minimum universel, je n'y reviendrai pas, vous connaissez notre position.

Sur l'appel à projets, Monsieur BERNARD, vous nous dites qu'il n'y a pas eu d'étude. L'étude est simple. 116 000, 96 000. Nous en avons perdu 20 000. Vous avez besoin d'une étude supplémentaire ? Pour moi, l'étude est celle-là, c'est que cela marche. Le système fonctionne aujourd'hui.

Vous ne l'aviez pas fait à l'époque, mais ce n'est pas grave. On doit le faire ensemble aujourd'hui. C'est ensemble que l'on doit y travailler. Je ne vous reproche rien. Vous avez fait ce que vous pensiez faire de bien. On pense un peu différemment et on fait autrement. On ne va pas faire l'étude de l'étude et, dans trois ans, on ne saura pas encore ce que l'on va faire.

Pour les entrants, cela marche en coaching. Pour les 25-35 ans, cela va marcher en coaching.

Quand vous dites qu'on ne réfléchit pas, je ne suis pas d'accord avec vous. On a le résultat. Si on n'avait pas le résultat aujourd'hui, vous pourriez dire « revoyez votre copie ». Là, on a le résultat.

Je pense que ce coaching est important. On a besoin d'être proche des 25-35 ans, on a besoin d'être proche des 35-45 ans, on a besoin d'être proche de tout le monde. Là, on va sur 41 000 personnes qui sont sur le bord de la route.

Quand vous nous dites – et là, pour moi, c'est la cerise sur le gâteau – que c'est un effet d'annonce, je m'inscris en faux sur cela ! Ce n'est pas un effet d'annonce. L'effet d'annonce aujourd'hui, c'est 96 053 ! On en a gagné 3 000 sur le mois qui vient de passer.

Vous le voyez, c'est là et on y travaille. Je peux vous dire que la détermination est totale à ce niveau-là !

Cela fonctionne et vous nous jugerez sur pièce, mais, surtout, les Nordistes nous jugeront sur pièce. Ce sont les Nordistes qui nous importent, ce n'est pas ce qui se passe ici.

Quand on va chez Pôle Emploi, quand on va dans les MDIE, on voit la détermination de notre personnel, on voit notre partenariat avec Pôle Emploi et la détermination avec la CAF.

Est-ce que, un jour, vous vous êtes demandé si la CAF saisissait l'intégralité des personnes qui ne sont plus au RSA ? Personne ne s'est jamais posé la question dans la maison. La CAF n'a pas les moyens humains de saisir la totalité des personnes qui n'ont pas le RSA. Par le passé, le RSA était payé même si on savait que les personnes n'étaient plus au RSA. Même si une personne était décédée, on pouvait encore lui payer le RSA, parce que la CAF n'avait pas les volumes humains pour saisir le nombre de personnes qui ne devaient plus avoir le RSA. Nous nous sommes posé cette question et, de 1 800 sur le mois dernier, qui était le maximum possible par la CAF, on est monté à 3 500. On n'a rien fait de mal, ce sont simplement des personnes qui ne devaient plus avoir le RSA.

Vous le voyez, notre raisonnement est vraiment basique et on souhaite le mettre en application. Je le dis avec mes tripes, mais c'est vraiment pour s'occuper des Nordistes et leur donner la dignité.

Je ne mets en cause personne pour ce qui a été fait par le passé, mais aujourd'hui, avec la délibération qu'on vous propose, vous verrez comment on s'en sortira dans les années à venir et vous verrez qu'on va gagner le challenge.

Monsieur MANIER.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

On a bien compris. En gros, nous sommes passés de l'ombre à la lumière. On l'a entendu.

M. le Président.- Je n'ai pas dit cela complètement.

M. MANIER.- Maintenant, au-delà de ce qui est pour moi une boutade, je crois que le sujet que l'on évoque est un sujet très sérieux, qui est l'affaire de nous tous et qui mérite d'avoir un peu de recul, un peu de hauteur et un peu de modestie.

En effet – et c'est là que nous avons peut-être une approche différente –, nous avons l'intime conviction que nous subissons la situation économique qui génère une hausse du chômage et nous subissons également la situation économique lorsqu'elle est meilleure et lorsqu'elle génère moins d'allocataires du RSA et, hier, du RMI.

Justement, je l'avais déjà dit à Doriane il y a quelques mois, le hasard et la malice de l'électorat font que je suis élu ici depuis un certain temps et je me souviens d'un prédécesseur de Doriane, qui est également un de ses prédécesseurs à la mairie de Tourcoing, qui s'appelle Michel-François DELANNOY. Il avait ici les mêmes responsabilités. À l'époque, on ne parlait pas du RSA, on parlait du RMI. Il était, comme Doriane, très content, comme nous le sommes tous, d'un chiffre qui avait baissé énormément parce que, sous Lionel JOSPIN, il y avait eu – de mémoire – un million de créations d'emploi. Évidemment, cela générait heureusement moins de chômeurs et donc moins d'allocataires du RMI. Voilà ce qui s'était produit. À cette époque-là, nous ne disions pas que, grâce à notre baguette magique, nous étions les meilleurs et que cela allait durer.

J'attire votre attention sur quelque chose. Je souhaite que l'on prenne date. Je me réjouis – cela a été dit par notre groupe – que le nombre de chômeurs diminue, mais faites attention. Si, par malheur, demain ou après-demain, pour des circonstances nationales, voire internationales, le chômage devait augmenter, je vous donne rendez-vous pour voir les incidences sur l'évaluation du RSA, parce que nous sommes dans un environnement.

Roger VICOT nous rejoindra en début d'après-midi. Lorsque Roger avait en responsabilité celle qu'a Doriane aujourd'hui, pensez-vous que nous n'avions pas de relations avec nos partenaires ? Je vous renvoie sur ce que nous faisons en collaboration y compris avec le MEDEF, bien évidemment. Comment peut-on s'intéresser à l'emploi, si on ne s'intéresse pas à nos partenaires ? Nous avons déjà des binômes avec Pôle Emploi, nous avons des partenariats y compris avec le MEDEF. Vous ne pouvez pas dire que nous ne nous en préoccupions pas. C'est faux !

Voilà ce que je souhaitais dire. C'est un sujet sur lequel nous sommes tous mobilisés mais pour lequel il faut avoir un peu de modestie.

M. le Président.- Monsieur MANIER, pourquoi certains Départements ne veulent-ils pas garder le RSA ?

M. MANIER.- Ils se trompent.

M. le Président.- Pourquoi ne veulent-ils pas le garder ? Il faut se poser la question. Nous, nous voulons y aller et nous ne lâchons rien.

De quel groupe politique est la Seine-Saint-Denis ? C'est bien le PS ?

M. MANIER.- Oui. Et alors ?

M. le Président.- Il faut leur dire. Passez les messages. Vous avez bien WhatsApp, etc. !

M. MANIER.- C'est l'autonomie des collectivités territoriales, Monsieur le Président.

Je le dis, ils se trompent !

M. le Président.- S'ils se trompent tous au PS, on ne s'en sort plus.

Concernant le Département du Nord, le marché de l'emploi est meilleur, on est d'accord. Mais on est meilleur que les autres Départements. On peut quand même s'en satisfaire. On n'est pas dans la gloriole, mais on peut se satisfaire du travail qui a été fait. Quand les autres sont à 1,5 ou 2, on est à plus de 3. C'est que l'on sert un peu à quelque chose, mais c'est tous ensemble. Je n'ai pas dit que l'on était les plus beaux et les plus forts.

Vous aviez des relations avec le MEDEF, difficilement, je le sais. Quand j'étais de l'autre côté et que je parlais MEDEF, je me faisais « allumer » régulièrement. Quand nous sommes arrivés, c'était Pôle Emploi d'un côté, parce que, Pôle Emploi, c'était l'emploi...

M. MANIER.- C'est faux. Il y avait des binômes Pôle Emploi - Département du Nord. Ce que vous dites est faux.

M. le Président.- Ce n'est pas avec les personnes du MEDEF que vous aviez le plus de relations. Je m'en souviens très bien. Il faut travailler avec les chefs d'entreprise.

Nous sommes simplement dans une détermination. Vous dites que vous vous abstenez, que vous n'adhérez pas. Moi aussi, je prends date, on verra où on en sera et je peux vous dire qu'on ne va pas faire le voyage pour rien ! Vous ne pouvez pas connaître la détermination. C'est bon de prendre date et d'avoir la détermination. Ce n'est pas bon pour nous, nous sommes de passage, c'est surtout bon pour ceux qui vont trouver un job demain et qui vont pouvoir travailler.

Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Monsieur le Président, il semble qu'une formulation dans notre intervention n'ait pas été correcte et elle nécessite une explication de texte.

Nous n'avons absolument pas dit qu'il ne fallait pas prendre en charge les 25-35 ans. En parlant de discrimination, c'était simplement pour dire qu'il ne fallait pas oublier une partie de la population allocataire par rapport à une autre, ni favoriser une population par rapport à une autre. C'était le sens de notre intervention.

Parallèlement à cela, au niveau des indicateurs, j'ai bien noté que vous ne souhaitiez pas nous les communiquer.

M. le Président.- Il y en a tellement.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- C'est pourquoi nous voulions ultérieurement être plus précis dans notre demande pour pouvoir vous indiquer les éléments qui nous intéressent le plus.

Vous ne mettez pas en cause l'historique, je l'ai bien entendu également, mais vous affichez aussi une certaine transparence. Or, dans le cadre de cette transparence et dans la mesure où les mandats changent et les élus changent, il serait bon que l'on puisse avoir un accord sur la transmission de ces éléments chiffrés qui nous permettront d'appréhender plus à même la situation.

Ce qui nous satisfait, c'est l'accès à l'emploi pérenne et pas à l'emploi temporaire en CDD. C'est pourquoi nous souhaitons avoir ces indicateurs. Je vous remercie.

M. le Président.- Sur ce que vous dites concernant le « discriminant », je suis d'accord, mais c'est bien le mot qui a été employé en parlant des 25-35 ans.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Discriminant par rapport aux autres.

M. le Président.- On n'oublie pas les autres. On a des personnes de 35 ans, 45 ans et même plus qui ont des formations. On ne s'est pas simplement focalisé sur les 25-35 ans, mais on en a 41 000, ils sont dans la force de l'âge et on veut leur donner leur chance.

J'ai bien noté ce que vous avez dit, pas de souci, et cela me plaît mieux.

Je vais laisser Doriane répondre sur d'autres points.

Mme BÉCUE.- Je voudrais juste rebondir et je pense que, après, on pourra clôturer le débat.

On accompagne tout le monde. On met un focus très spécifique sur les 25-35 ans, mais le Département du Nord accompagne aujourd'hui chaque allocataire du RSA, qu'il ait 18 ans ou qu'il ait 60 ans. C'est bien l'objectif, mais on veut vraiment créer ce système parallèle interne de MDIE spécial jeunes.

Par contre, je ne partage pas votre avis sur le contrat. Tout est mieux que le RSA. Une mission d'intérim, c'est mieux que le RSA. Un CDD, c'est mieux que le RSA. Un contrat d'apprentissage ou une formation, c'est mieux que le RSA.

On l'a vu la semaine dernière avec une dame qui passait les tests pour Amazon. Arrivé à un moment, sa petite mission peut déboucher sur un CDI. Cela permet parfois à certaines personnes de remettre le pied à l'étrier.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Ce sont ces éléments que nous souhaitons avoir. Quels sont les emplois issus des missions d'intérim qui, effectivement, amènent vers l'emploi pérenne ?

Mme BÉCUE.- Nous avons les chiffres emploi et formation, c'est facile à obtenir. Sur le type d'emploi, c'est plus compliqué. Vous vous doutez bien qu'on est aussi sûr de la masse, il faut se le dire, on peut avoir le détail via nos coachs emplois, mais, vu le nombre d'acteurs, c'est extrêmement compliqué.

Cela dit, il y aura une avancée – je ne l'ai pas dit tout à l'heure. Nous sommes en train de généraliser sur notre département le dossier unique d'insertion informatique. C'est nouveau. Je remercie l'État puisque nous avons eu un financement très important de l'État pour mettre en place ce dossier unique d'insertion. Cela va permettre à un allocataire qui entre dans le RSA de faire son contrat d'engagement réciproque directement en lien avec son référent. C'est vraiment quelque chose qui est coconstruit.

Je vous rappelle que, lorsque quelqu'un entre dans le RSA, la première question est de savoir ce qu'il ne souhaite absolument pas faire ; cela veut dire que le reste est possible et on ouvre le champ des possibles pour les gens. Parfois, des allocataires viennent nous voir en disant qu'ils veulent être femmes de ménage ; quand on leur dit qu'il y a peut-être d'autres types de métier et d'autres formations, les gens sont toujours très étonnés parce qu'ils pensent qu'ils n'ont pas les compétences. C'est aussi à nous d'ouvrir ce champ des possibles pour les personnes, en leur disant qu'elles ont d'autres qualités et qu'elles peuvent peut-être faire autre chose que du ménage.

Ce contrat informatique va nous permettre d'avoir tout le suivi des allocataires. Lorsque quelqu'un est suivi par un CCAS et qu'il a retrouvé confiance en lui, qu'il va pouvoir aller sur un autre type d'accompagnement, il ne va pas être obligé de réexpliquer au futur référent toute son histoire puisque tout sera inscrit dans son dossier informatique. Surtout, l'allocataire est acteur de son accompagnement. C'est avec lui que l'on définit son parcours d'insertion.

M. le Président.- Merci, Doriane.

En résumé, je dirai que nous essayons surtout d'aider nos Nordistes.

Bernard BAUDOUX.

M. BAUDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais répondre à notre Vice-présidente que, sur l'intérim, il faut faire attention. Aujourd'hui, il y a des gens qui sont à leur dixième stage d'intérim, à leur dixième stage de CDD – je ne dis pas que c'est de votre faute, c'est un constat – et ils n'ont pas de droit. S'ils veulent faire un prêt, on leur refuse. Finalement, ce ne sont pas des citoyens à part entière, alors qu'on leur demande de faire un boulot comme tout le monde et, en plus, un boulot par séquence.

Je pense qu'il y a quelque chose à réfléchir, pas seulement au Département, mais dans notre société.

On connaît des entreprises pour qui, au niveau des problématiques de l'emploi, c'est quand même très cyclique. Je prends l'exemple de Vallourec Aulnoye, c'était tout à fait cyclique par rapport aux commandes du pétrole. Quand tout va bien, ils arrivent à avoir jusqu'à 600 ou 700 personnes en intérim et, quand cela va mal, ces gens-là se retrouvent directement au chômage.

Un ministre en avait très bien parlé, c'était Jack RALITE, quand il parlait des intermittents. Si notre pays a besoin économiquement d'intermittents, il doit le reconnaître et leur donner le statut qu'ils méritent.

Mme BÉCUE.- Bien sûr, on préfère les CDI aux CDD. De plus, les entreprises comprennent qu'aujourd'hui, il y a un intérêt à embaucher directement plutôt que de prendre des intérimaires, parce que des missions intérim coûtent cher pour l'entreprise et, surtout, ils ont une fidélité des salariés.

Pour revenir sur les contrats précaires, je salue le travail de Patrick VALOIS notamment sur les métiers d'agriculture. On parlait tout à l'heure de transition écologique. Pour faire du bio, c'est extrêmement compliqué, il faut beaucoup de main-d'œuvre et ce sont des postes saisonniers, pour les endives, la culture de la fraise, des choux-fleurs. Avec les groupements d'employeurs, on propose de vrais contrats aux allocataires du RSA qui leur permettent de travailler chez un employeur pour la saison des endives et de basculer directement sur un autre type de légume ou de fruit pour avoir du travail. Du coup, cela permet à la personne d'avoir du travail toute l'année.

M. le Président.- Merci pour ces échanges. C'est un débat important. Dans le budget du Département, c'est 700 M€. Ce n'est pas neutre du tout. D'où l'intérêt de dépasser un peu l'horaire, mais on a le temps.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre cette délibération ? (*Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et les non-inscrits*).

Qui vote pour ? (*Le Groupe Union pour le Nord*).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1, relatives au partenariat entre le Département du Nord et Pôle emploi pour l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord ainsi que Madame BAILLEUL, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ainsi que Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, s'abstiennent. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

Cette délibération est adoptée.

Mes chers collègues, merci beaucoup.

Je vous propose de suspendre la séance. Nous nous retrouvons à 14 heures.

Bon appétit à toutes et à tous.

(La séance, suspendue à 12 heures 45, est reprise à 14 heures 10.)

M. le Président.- Nous allons reprendre cette plénière.

Je ne vais pas commencer par une bonne nouvelle. Notre collègue Mickaël HIRAUX a perdu sa compagne ce matin dans un tragique accident dans leur entreprise. Je voulais vous tenir informés. C'est pourquoi il n'était pas là ce matin. Nous avons eu quelques échanges. La vie n'est pas si facile que cela. Je me devais de vous en faire part.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

▪ Rapport 1 – Modification du règlement intérieur du Conseil départemental

M. le Président.- Je voudrais remercier l'ensemble des groupes. Nous avons bien travaillé ensemble sur ce règlement intérieur. Nous avons échangé à deux reprises de réunions constructives. Nous avons su nous écouter, nous entendre et bien travailler sur le règlement intérieur. Je n'irai pas plus loin. Je pense que vous avez pris connaissance des différents chapitres et articles sur les prises de parole des élus, sur les questions d'actualité, sur les dépôts de motions, sur les membres de la commission de révision, sur les commissions par rapport aux demandes des groupes. Nous avons bien échangé.

Je vais laisser la parole à Didier MANIER.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président. Nous nous associons évidemment à la communication que vous nous avez faite par rapport à cette terrible nouvelle qui relativise notre quotidien.

S'agissant du règlement intérieur, vous avez donné la tonalité dès ce matin. Cela s'est fait dans un bon état d'esprit et nous tenons à vous remercier. Quand c'est bien, nous le disons. Vous avez accepté un certain nombre d'amendements que nous avons faits, c'est une bonne chose.

J'ai relu le texte et il y a quelque chose qui m'interpelle, c'est l'article 44 qui fait écho aux questions orales. Cela m'avait échappé. « *Le texte complet doit être déposé au plus tard à l'ouverture de la réunion* ». J'ai une petite interrogation sur « le texte complet ». Que veut dire « texte complet » ? Dans la mesure où d'aucuns peuvent peu ou prou intervenir sans note, peuvent peu ou prou s'écarter de notes, n'y a-t-il pas lieu de changer un peu le terme « texte complet » ?

M. le Président.- Le vendredi, nous n'avons que la thématique et pas le contenu. On peut dire si vous le souhaitez « le texte possible » et, après, on se laisse toutes les possibilités de modifications.

M. MANIER.- On peut dire « le texte » sans complément.

M. le Président.- Je suis d'accord. C'est l'esprit. Le texte peut être amendé, il n'y a pas de souci. On enlève le mot « complet ».

Madame ZAWIEJA-DENIZON.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous nous félicitons que le dialogue ait été possible lors de ce travail commun sur le règlement intérieur. Ce règlement permet également un meilleur équilibre des temps de parole des différents groupes et des différentes sensibilités politiques et, du coup, de façon plus pragmatique, la recherche d'une meilleure concision de la part de chacun d'entre nous dans cet hémicycle et c'est plutôt une bonne chose pour les auditeurs qui suivent nos débats. Parfois, si nous décrochons, nos auditeurs peuvent également décrocher de nos interventions.

Par ailleurs, nous vous engageons, Monsieur le Président, à maintenir le dialogue par la suite, c'est-à-dire que nous demandons que tout changement éventuel du règlement intérieur soit discuté au sein de la commission et recueille l'adhésion de l'ensemble des groupes. Ce serait parfait.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Il n'y a aucun souci. Toute modification sera validée ensemble avant. Nous aurons un dialogue.

Par ailleurs, l'exécutif se tiendra également aux temps. C'est bien pour les questions, c'est bien également pour les réponses. On se doit d'être concis, je suis complètement d'accord avec vous. Si on veut que notre message passe, il ne faut pas s'écouter parler, il faut aller droit au but.

Qui est pour adopter ce règlement intérieur ?

Vu les observations orales en séance de Monsieur Didier MANIER, Président du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, et de Monsieur le Président relatives à la portée de la mention "Le texte complet doit en être déposé au plus tard à l'ouverture de la réunion", figurant au 2^e alinéa de l'article 44 fixant les dates et heures limites de dépôt des questions orales dites "questions d'actualité", et Monsieur le Président constatant un consensus sur la suppression du terme "complet", et donc la rectification en ce sens de l'article 44 dans le règlement intérieur, les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 2**

Autorisation d'ester en justice - Affaire Département du Nord contre Madame X

Autorisation d'ester en justice - Affaire Département du Nord contre Madame Y

M. le Président.- Je vous propose d'ester en justice sur deux affaires où nous avons gagné en première instance et en deuxième instance et pour lesquelles on nous emmène en cassation.

Il n'y a pas de souci sur cette délibération ? (*Aucun*).

Peut-on considérer qu'elle est adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

▪ **Rapport 3**

Concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires comprenant l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale ainsi que la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel – Déclaration sans suite pour motif d'infructuosité et relance de la procédure

M. le Président.- Une délibération avait été prise en 2019 pour définir la possibilité de communiquer avec les Nordistes – il s'agit là de la communication institutionnelle, pas de la communication politique –, comme le font très bien nos collègues du Pas-de-Calais dans l'information qu'ils font passer sur leur territoire. Nous n'avions pas abouti à l'époque sur cette consultation. Je vous propose de relancer cette concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains comprenant l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale, ainsi que la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel, suite à la déclaration sans suite de ce qui avait pu se faire en 2019. Je pense que c'est possible.

Nous serons sur environ 500 emprises départementales, donc 1 000 faces, 50 % au niveau du Département, et 50 panneaux au niveau d'affichages digitaux. Je pense que nous avons besoin d'informer nos habitants de ce qui se réalise sur les territoires et surtout de nos politiques. Par exemple, J'Amén'Âge pour les personnes en manque d'autonomie n'est pas encore assez connu. Il y a les messages forts à faire passer.

Il y a des prises de parole.

Monsieur GUIZIOU.

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous sommes fortement opposés à ce projet de concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers publicitaires. Oui, nous sommes foncièrement opposés au projet de déploiement de 500 panneaux publicitaires traditionnels et 50 panneaux digitaux sur les emprises départementales.

Le contrat prévoit 50 % du temps effectif de diffusion au profit des concessionnaires. Or, la publicité est déjà omniprésente dans nos sociétés. Elle favorise une société de la consommation à outrance, loin des impératifs d'urgence climatique. Est-ce le rôle du Département de rajouter de la publicité dans l'espace public ? Faut-il, sur nos routes départementales, à côté de nos collègues, plus de publicités sur des SUV, des billets d'avion, des marques de lingerie ou des boissons alcoolisées ?

De plus, vous nous proposez 50 panneaux numériques, ce qui va à l'encontre de toute sobriété énergétique. Le mobilier urbain digital consomme l'équivalent de la consommation électrique annuelle hors chauffage de trois familles, selon l'association négaWatt.

Mesdames, Messieurs, notre département du Nord est beau. Il est beau par ses paysages urbains et ruraux. Nous ne devons pas participer à l'enlaidir avec ces pollutions visuelles et lumineuses.

Les élus écologistes se sont déjà positionnés dans de nombreuses collectivités contre cette vision du monde et la publicité dans l'espace public. Il est possible de faire autrement. La ville de Grenoble, par exemple, a choisi de supprimer les panneaux publicitaires municipaux en 2014 sur son territoire. Il est encore temps de refuser de s'engager dans cette impasse, une impasse qui nous engagerait jusqu'en 2036.

Nous voterons donc logiquement contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci de votre intervention.

Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Monsieur le Président, lors de la concession de service public qui avait été actée en 2019, nous avions voté favorablement, notamment parce que le Président d'alors s'était engagé à ce que les thèmes des campagnes institutionnelles soient présentés en conférence des présidents et recueille l'unanimité.

Première question : peut-on toujours compter sur cet engagement ?

M. le Président.- J'étais à l'époque président de la CCSPL. Je n'ai pas changé d'avis.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Merci.

L'installation des 50 mobiliers urbains digitaux n'était pas prévue dans le cahier des charges initial. L'utilisation de ces panneaux lumineux pose question, notamment par rapport aux métaux rares utilisés dans leur conception. Je rejoins l'idée qui a été évoquée juste avant sur la problématique énergétique. Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de ces installations.

Par ailleurs, rappelons qu'ils sont aussi utilisés pour la diffusion publicitaire. En soi, cela pose question, mais, plus fortement encore en ce qui concerne l'exposition à la publicité de certains publics. Nous pensons ici par exemple aux collégiens. Le fait d'éviter l'implantation de panneaux aux abords des collèges n'est pas évoqué, ce qui est surprenant.

Pour l'ensemble de ces motifs, cette fois-ci, nous nous abstenons.

M. le Président.- Pas de souci.

De toute façon, cela se fera en collaboration avec les communes, avec les intercommunalités et donc les collègues et le Département.

Madame CONSEIL, vous n'étiez pas notée dans les prises de parole.

Je demande simplement que vous puissiez vous inscrire pour les prises de parole. Il y a deux solutions : ou il n'y a pas eu d'inscription ou on n'est pas bon.

Je dis cela parce que je n'avais qu'une demande de parole.

C'est avec plaisir que je vous donne la parole, mais il faut que l'on se cale bien.

M. MANIER.- Les inscriptions sont faites, Monsieur le Président. Vérifiez auprès de vos services. Nous avons inscrit Madame CONSEIL.

M. le Président.- C'est ce que je disais. Si vous vous étiez inscrits, on n'est pas bon. J'assume.

Mme CONSEIL.- Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie de communication, le Département a souhaité se doter d'un réseau d'affichage déployé par le biais de mobiliers urbains publicitaires sur son territoire et notamment le long de ses routes départementales.

Considérant que la communication institutionnelle et que l'information de nos concitoyens constitue un service public à part entière, nous n'avons pas d'hostilité de principe sur le déploiement d'un tel réseau. Pour autant, nous restons interrogatifs ou en opposition sur un certain nombre de points au nombre de quatre.

Tout d'abord, vous avez fait le choix d'intégrer l'installation de 50 mobiliers urbains digitaux. Or, ces écrans cumulent un certain nombre de défauts. Ils constituent une source de pollution lumineuse qui peut dénaturer la ville ou les espaces de nature. Ensuite, ces panneaux consomment beaucoup d'énergie, de l'ordre de 7 000 kilowatts-heures par an pour un panneau numérique de 2 m², soit sept fois plus qu'un panneau d'affichage classique rétro-éclairé. L'installation de ces panneaux digitaux s'inscrit ainsi à rebours des réflexions en cours en matière de sobriété énergétique. Enfin, l'alternance sur un même panneau de publicité commerciale et de communication institutionnelle à hauteur de 50/50 nous semble source d'une confusion potentiellement préjudiciable.

Le second point concerne le choix des lieux d'implantation des panneaux publicitaires. Alors que de nombreuses intercommunalités de départements ont adopté des règlements exigeants en matière de publicité, le cahier des charges apparaît relativement permissif. Votre délibération précise notamment que les panneaux publicitaires pourraient être installés sur les espaces publics à proximité immédiate des collèges et en fonction de l'accord de l'Éducation nationale. Or, nous considérons que les périmètres des établissements scolaires sont des espaces à préserver de toute publicité et qu'il en est de même pour certains lieux de culture, de loisir, de nature ou encore à proximité de patrimoines remarquables.

Le troisième point concerne la taille des panneaux publicitaires qui seraient installés. Votre délibération ne le précise pas. Or, nous ne sommes pas favorables à l'implantation de grands mobiliers publicitaires (de type 9 m² ou 12 m²) qui contribuent à la défiguration de nos entrées de ville ou de nos espaces publics. De nombreuses collectivités tendent d'ailleurs à les bannir.

Enfin, le quatrième et dernier point concerne le nombre et le choix des campagnes d'affichage départemental estimées à 15 par an. D'abord, le nombre nous semble particulièrement important en matière de rythme, mais il y a également la question du choix thématique. Sous le précédent mandat, le Président Jean-René LECERF s'était engagé à ce que les campagnes de communication institutionnelle puissent être présentées à l'occasion des conférences des présidents. Cela n'est manifestement pas le cas, ce qui nous interroge sur le pilotage des futures campagnes institutionnelles sur ces panneaux publicitaires.

Pour ces différentes raisons, notre Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

On peut rester comme on est. Les Nordistes ne sauront pas où ils peuvent avoir des aides, pas de souci. Au niveau des collèges, il ne faut pas l'information ; eh bien, on ne donne pas l'information aux enfants, mais, si on ne leur donne pas un panneau à lire, il ne faut pas leur donner un papier. Et puis, je pense que, au niveau du digital, il faut interdire les tablettes tout de suite dans tous les collèges, parce que cela consomme. Si on va jusqu'au bout de la démarche, on peut même rester dans le noir ici si vous voulez. C'est un peu comme le sapin de Noël.

Il faut être très clair. Vous avez tous des enfants, des petits-enfants, ils ont tous un téléphone. Il ne faut surtout pas qu'ils rechargent leur téléphone. Il faut que vous leur achetiez un vélo, qu'ils tournent et que cela recharge le téléphone. Je pense que c'est la bonne méthode.

Si je prends à la lettre ce que vous dites, on ne fait plus rien.

Je respecte votre choix, mais il faut bien de temps en temps être dans la mouvance actuelle. On se demande si on va encore faire des contournements, il ne faut peut-être pas faire le contournement de la 642, ni celui de Maubeuge, ni la RN 2 et, dans ce cas-là, il y aura moins de voitures. On fait une usine avec des voitures électriques, mais, pour avoir des voitures électriques, il faut avoir des centrales nucléaires. Est-ce qu'on les fait ou pas ? On peut se poser toutes les questions. Est-ce que nos personnels ne vont pas travailler ? Je pourrais continuer comme cela tout l'après-midi.

Je respecte complètement votre avis et nous allons passer au vote.

Qui est pour la délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord et les trois conseillers non-inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !*).

Qui est contre ? (*Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s*).

Les propositions du rapport n° 3 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre. Les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! s'abstiennent).

Je vous remercie.

▪ **Rapport 4 - Fonds de soutien aux Actions d'intérêt local (AIL) : reconduction du dispositif pour 2022**

M. le Président.- Nous en parlons un peu ce matin. Nous allons donc augmenter le fonds de soutien aux actions d'intérêt local de 300 000 €, c'est une bonne chose pour chacune et chacun.

Sachez que, le 13 décembre, 647 subventions seront allouées aux associations. On voit l'intérêt des AIL.

Nous sommes sur 2 250 000 €. Je vous propose de passer à 2 550 000 €.

J'ai une demande de parole de Stéphanie BOCQUET.

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

S'il est un sujet qui passionne, qui fascine et revient sans cesse dans l'actualité française à la faveur de scandales, c'est celui du rapport entre l'argent et la politique.

Votée en 2017, la loi de confiance a mis fin au système de la réserve parlementaire qui permettait à chaque député ou sénateur de disposer de l'enveloppe financière à distribuer à sa guise. Comme l'avait souligné Laurent PERIN au conseil du 19 juillet, les AIL procèdent de la même logique. On voit là les possibles dérives clientélistes alors qu'il s'agit bien d'argent public.

Mettre fin au FDI – l'AIL du Président, comme l'avait dit Max-André PICK en commission finances en septembre – est une première étape qui, pour autant, renforce le caractère clientéliste localisé aux cantons.

Monsieur le Président, que la prochaine étape soit la mise en place d'un budget participatif dès 2022.

Je vous remercie.

M. le Président.- C'est un point sur lequel nous ne sommes pas en phase, mais ce n'est pas grave. Les AIL resteront en place si la majorité des élus est d'accord.

Qui est pour cette délibération sur les AIL ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! et les trois conseillers non-inscrits*).

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s*).

Vu la précision orale de Monsieur le Président tendant à la suppression au 1^{er} janvier 2022 du dispositif Fonds départemental d'Insertion (FDI) dont l'enveloppe abondera celle du dispositif Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Social (AIL), les propositions du rapport n° 4 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Plusieurs conseillers UPN.- Est-ce qu'on peut partager... ?

M. le Président.- C'est une bonne question. Madame BOCQUET, puisque vous ne les souhaitez pas, est-ce qu'on les remet dans le pot commun ? C'est possible.

Je vous propose d'avoir un débat sur ce sujet avec Madame la Présidente du groupe et je vous ferai une proposition à la prochaine plénière.

Si vous ne souhaitez pas les AIL, on les redistribue. Je suis certain qu'ils seront preneurs.

Madame BOCQUET.

Mme BOCQUET.- Quitte à vous décevoir, nous allons partager puisque ce budget participatif qui nous a été refusé, nous y travaillons sur nos cantons. Nous serons transparents sur les critères qui seront donnés pour toute subvention dans le cadre des AIL sur nos cantons.

M. le Président.- En résumé, vous allez donc gérer vos AIL.

Mme BOCQUET.- Ce que nous avons dit au mois le 19 juillet, c'était une proposition pour transformer les AIL en budget participatif. Cela a été refusé. Nous avançons donc sur notre projet.

M. le Président.- Oui, mais vous les prenez quand même.

Mme BOCQUET.- Nous prendrons nos AIL.

(Brouhaha)

M. le Président.- C'est aussi simple de le dire !

Monsieur JAMELIN.

M. JAMELIN.- Je donne juste une précision pour expliciter puisque vous semblez ne pas comprendre. Nous sommes contre les modalités d'attribution des AIL que vous avez mises en place et que vous utilisez. Nous rendrons publics les critères et l'existence de cette aide à l'ensemble des associations de nos cantons, ce qui n'est pas le cas sur les vôtres.

(Brouhaha)

M. le Président.- Nous aussi.

Le débat est clos. La délibération est adoptée. Sachez que vous n'aurez pas de redistribution supplémentaire en plus du FDI.

Mes chers collègues, je vous propose de passer à un autre point tout aussi important, le Pacte 2 Sambre-Avesnois-Thiérache.

▪ Rapport 5 - Pacte 2 Sambre-Avesnois-Thiérache

M. le Président.- Pour ce Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, nous sommes aux côtés de l'État, de la Région, du Département, des intercommunalités et des mairies de l'ensemble du territoire à hauteur de 120 M€.

C'est un territoire qui en a besoin, un territoire qui doit être protégé. Les personnes qui habitent ce territoire peuvent attendre 14 mois avant d'avoir un rendez-vous chez l'ophtalmologiste, elles n'ont pas la chance des Lillois qui peuvent obtenir des rendez-vous rapidement sur leur territoire – je ne prendrai que cet exemple.

C'est un territoire qui a connu des difficultés au niveau industriel, un territoire qui a été délaissé pendant un moment en termes routier avec la RN2 qui a été un serpent de mer et qui, maintenant, va voir le jour dans le cadre du Pacte 1.

Le Département du Nord sera présent sur le contournement de Maubeuge phase 1. D'habitude, comme je l'ai dit au Président de la République vendredi – tous les collègues qui étaient là l'ont entendu –, les territoires viennent abonder quand nous réalisons un investissement sur le territoire, comme on a pu le faire sur Valenciennes, comme on le fera demain sur la 642, comme on le fera dans le Douaisis sur la RD 500, comme on l'a fait sur des contournements dans des mandats précédents ; il n'y a pas de souci, c'est calé. Là, compte tenu du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache et compte tenu de l'aide que nous devons apporter aux collectivités, pas un euro sur les 40 M€ ne sera demandé à la collectivité, communes comprises. C'est donc 40 M€ d'investissement, 10 M€ État, 5 M€ Région, 25 M€ Département. Nous y allons, nous avançons sur cela. C'est une démarche forte.

Ensuite, nous avons quatre collèges qui sont aujourd'hui des passoires thermiques. Nous avons pris la décision, avec l'aide de l'État, de réhabiliter l'ensemble de ces quatre collèges. L'investissement n'est pas neutre puisque c'est un investissement de 18 M€ HT, soit 22 M€ TTC. Ces quatre collèges sont le collège Léo Lagrange à Fourmies, le collège de Solre-le-Château, le collège Joliot Curie à Fourmies et le collège Jean Rostand à Sains-du-Nord. Sur ces 18 M€ qui seront à charge – c'est 22 M€ TTC, mais nous récupérerons la TVA –, l'État était prêt à mettre 3 M€. Dans la dernière semaine, nous avons négocié directement avec Monsieur le Préfet et nous sommes passés à 4 M€, ce qui fait un reste à charge moindre pour le Département. Également, dans cette opération, nous irons chercher des contrats énergétiques (des CEE), je pense que nous pouvons aller chercher entre 500 000 € et 1 M€ au niveau des CEE. Dans ce contrat, nous avons également l'entretien des quatre collèges, ce qui fait que nous allons déconnecter l'entretien des collèges du budget entretien des collèges l'année prochaine, en tout cas quand on aura terminé, puisque tout dépend comment cela va avancer. Ne soyez pas étonnés, à un moment donné, Marie CIETERS nous présentera des montants moindres en entretien sur les collèges, c'est normal, ce sera pris en charge par l'opération clé en main des entreprises et du groupement.

Quand on fait tout ce calcul, on voit bien que, sur 2022, 2023, 2024, avec une ouverture travaux terminés pour septembre 2024, on peut arriver à faire cette opération qui va coûter 11 M€ à 12 M€ au Département dans ces conditions.

Nous avons intérêt à le faire pour deux points importants.

Premier point, si nous ne le faisons pas maintenant, nous n'aurons pas d'aide demain sur ces collèges. Les 4 M€, nous ne les verrons plus. C'est dans le cadre du Pacte et l'État ne reviendra jamais avec 4 M€ sur la table.

Nous avons un deuxième point et, pour moi, c'est le plus important, c'est de croire au Pacte Sambre-Avesnois. Avec la RN2, le contournement, avec tout ce qui va être fait sur le territoire, il y aura demain une population un peu plus importante. Nous avons par exemple deux collèges à Fourmies où nous avons 350 collégiens. C'est faible et, si nous ne faisons rien, nous savons que nous allons en perdre dans les années qui viennent. Nous avons donc intérêt à faire quelque chose pour avoir des collégiens supplémentaires. Il y a également une cité éducative à Fourmies où il y a 150 collégiens ; il pourrait être intelligent qu'ils viennent dans nos collèges au lieu de rester là et que l'on ait des coûts supplémentaires. On pourrait se retrouver avec des collèges autour de 400 et les maintenir.

Je n'ai pas changé d'avis depuis vendredi, nous devons faire cet investissement, nous devons apporter ce confort aux habitants du territoire pour que les enfants qui vont au collège se retrouvent dans un collège de qualité. Il n'y a pas que l'urbain et les autres arrondissements qui doivent avoir des superbes collèges à 30 M€ ou 35 M€ et que, là, on ne mette pas les 18 M€ globalement.

Voilà les deux grands sujets sur le Pacte.

Le troisième sujet sur le Pacte, c'est le RSA. Comme nous l'avons dit avec Doriane BÉCUE tout à l'heure, nous convoquons les 4 180 allocataires entre 25 et 35 ans pour leur apporter un soutien en interne du Département – ce sont vraiment des coaches du Département –, pour leur permettre de trouver un job et nous allons travailler avec les Intercos pour aller vers les entreprises et faire la jonction entre les deux. C'est l'autre expérimentation que nous faisons sur le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache. Bien sûr, nous travaillons de façon générale sur le plan pauvreté, sur l'enfance-famille, nous sommes attentifs dans le Pacte à tous les dispositifs cofinancés par l'État et le Département.

Voilà les grandes lignes que je voulais vous présenter sur cette délibération.

Il y a des prises de parole.

Je vais laisser la parole à Maël GUIZIOU.

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Tout d'abord, sur la méthode, nous pouvons regretter qu'un rapport sur un projet aussi conséquent, important et structurant pour notre territoire ne soit arrivé que vendredi, ce qui a rendu impossible des débats en commission et un travail sérieux sur le sujet de la part de l'ensemble des groupes.

Concernant ce Pacte, l'intervention de l'État dans ce territoire en difficulté est une bonne chose, l'intervention du Département et de la Région également.

Avec son taux de pauvreté de 23 % en 2018, on peut même parler d'un territoire relativement sinistré, marqué par la désindustrialisation regrettable de notre pays. La Sambre-Avesnois cumule les inégalités économiques, éducatives et de santé.

Nous soutenons la volonté du Pacte d'un renforcement des services publics : projet de santé territorial luttant contre les déserts médicaux, rénovation des bâtiments privés et publics, développement du bio, inclusion numérique. Nous partageons de nombreux objectifs de ce Pacte. De plus, le travail de coopération interdépartemental et transfrontalier proposé par ce Pacte est très positif pour ce territoire.

Cependant – et je ne vais pas vous décevoir –, la priorité est-elle de faire passer la RN2 en deux fois deux voies ? À l'heure du changement climatique et de la nécessaire réorientation de notre société, faut-il réaliser un projet vieux de 40 ans, un projet routier qui, mécaniquement, renforcera l'usage de la route, pour les particuliers comme pour les poids lourds, alors que nous devons absolument opérer une transition vers le rail ? On remarquera d'ailleurs dans le Pacte que les ambitions en matière de mobilité douce et de ferroviaire sont bien plus faibles et beaucoup moins dotées. De plus, ce projet routier est en partie dans un parc naturel régional, ce qui nous apparaît problématique. La renaturation et la compensation ne sont en aucun cas suffisantes pour laisser de côté les impacts environnementaux d'un tel projet.

Par ailleurs, sur le fond, nous ne croyons pas que nous allons lutter contre la désindustrialisation du territoire en construisant de nouvelles routes.

La centralité de ce projet routier dans ce Pacte, qui compte pourtant de nombreux points positifs, voire très positifs, nous amène à ne pas pouvoir voter pour. Nous nous abstiendrons donc sur ce Pacte.

M. le Président.- Merci.

Je laisse la parole à Sébastien SEGUIN.

M. SEGUIN.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

En novembre 2018, les élus de l'Avesnois et de la Thiérache, toutes obédiences politiques confondues, se sont accordés sur une stratégie territoriale commune et solidaire. Nos collègues, Mickaël HIRAUX – à qui je pense fortement aujourd'hui – et Bernard BAUDOIX ont d'ailleurs été des instigateurs de ce Pacte. Je les remercie pour cela et aussi pour tout le travail que les élus de notre territoire ont réalisé ensemble malgré les différentes couleurs politiques pour l'écriture du Pacte 2.

Par ce Pacte SAT, un engagement commun pour la mise en mouvement de notre territoire était alors scellé autour de trois enjeux : combattre les fractures territoriales, soutenir le développement économique, écologique et social, valoriser les richesses du territoire.

L'action en synergie de tous les acteurs publics a permis des réalisations concrètes sur des sujets majeurs. La mise à deux fois deux voies de la route nationale 2 ou encore la réouverture de la Sambre en sont les témoins les plus manifestes.

Les engagements du Département sur le Pacte 1 s'établissaient à plus de 66 M€, 26 M€ pour la première phase du contournement de Maubeuge, 26,4 M€ pour accompagner les communes et leurs groupements via sa politique de soutien à l'investissement des territoires, près de 9 M€ pour le soutien au secteur de l'IAE et le développement et soutien aux actions d'insertion, plus de 4 M€ pour la valorisation du patrimoine antique et historique.

L'élan suscité par le Pacte a été unanimement reconnu et l'ensemble des acteurs se sont tous entendus sur le fait que notre action commune ne devait pas s'interrompre et devait au contraire s'inscrire dans la durée. La volonté de prolonger le travail interdépartemental au regard d'indicateurs sociaux similaires a été clairement exprimée et réaffirmée. De même, la dimension transfrontalière sera mobilisée à chaque fois que possible dans les actions et dans les liens à conforter avec la Belgique.

Afin de compléter les compétences mobilisées depuis 2018, de nouveaux signataires ont été associés à la rédaction de contrats : chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire, caisse d'allocations familiales, fédération des centres sociaux, bailleurs sociaux, SNCF. Pour que les résultats effectifs soient visibles à court terme, les actions prioritaires que sont l'emploi, l'économie et la santé ont été ciblées.

- L'emploi, avec la poursuite des actions qui s'adressent aux allocataires du RSA, comme la semaine « Réussir sans attendre » pour laquelle collaborent activement les services du Département du Nord, Pôle Emploi et la Région. Par ailleurs, le Département du Nord fait preuve d'une attention déterminée à l'endroit des allocataires de 25 à 35 ans, avec près de 3 000 personnes de cette tranche d'âge qui seront reçues individuellement pour booster leur parcours d'insertion, développer les capacités d'insertion par l'activité économique avec une enveloppe passant à plus de 26 M€.
- Sur l'économie, en s'appuyant sur la consolidation des infrastructures de transport et en accélérant le développement économique du territoire.
- Sur la santé, chère au cœur de Bernard et de tous les élus du territoire, en organisant un projet territorial de santé en poursuivant deux axes : le premier, le renforcement de la modernisation de l'offre de soins et la coordination territoriale au service des parcours de santé ; le second, la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et la promotion des comportements favorables à la santé.

Lors de la signature du Pacte SAT 2 qui a eu lieu ce vendredi 19 novembre au Familistère de Guise, Monsieur le Président, vous avez de façon dynamique salué la mobilisation inédite de l'ensemble des collectivités de la Sambre-Avesnois-Thiérache et vous avez réaffirmé l'engagement du Département dans la poursuite des travaux. 124 M€ seront ainsi investis entre 2022 et 2024, 30 M€ seront programmés pour les Projets Territoriaux Structurants (PTS)-Aides Départementales aux Villages et Bourgs (ADVB), 25,1 M€ pour le contournement de Maubeuge, 26 M€ pour l'insertion et l'IAE, ou encore 22 M€ pour la rénovation thermique des quatre collèges de l'Avesnois. Les engagements financiers de l'État portent sur plus de 260 M€, la Région 57 M€ et l'ARS 17 M€. Mais nous y retrouvons aussi bien d'autres axes d'intervention.

M. le Président.- Allez à la conclusion, s'il vous plaît.

M. SEGUIN.- Monsieur le Président, mes chers collègues, ce Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache 2 est un pacte d'espoir pour nos territoires trop longtemps oubliés des stratégies d'aménagement du territoire.

Le Groupe Union pour le Nord approuve la signature de ce Pacte 2 pour la Sambre-Avesnois-Thiérache pour la période 2021-2024.

Je terminerai en disant que les élus du territoire ne sont pas des pleureuses. À partir du moment où on nous donne les moyens d'agir pour notre population, nous sommes présents et nous répondrons présents.

Merci à vous.

M. le Président.- Merci, Sébastien SEGUIN.

Frédéric DELANNOY.

M. DELANNOY.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le premier Pacte pour la Sambre-Avesnois-Thiérache a été lancé il y a trois ans en 2018. Selon notre collègue, Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre, les deux tiers des engagements sont en cours. Le bilan est positif, même si le Pacte n'a évidemment pas tout réglé dans ce territoire très défavorisé marqué par un taux de pauvreté de près de 25 %, soit 13 points de plus que la moyenne nationale.

Le précédent Pacte se structurait autour de trois axes : le désenclavement, la présence et le renforcement des services publics, l'attractivité du territoire et le développement des atouts culturels, touristiques et patrimoniaux. Il était doté d'une enveloppe financière de 80 M€. Le projet le plus important consistait en la mise en deux fois deux voies de la route nationale n° 2 dans le Sambre-Avesnois, son doublement était prévu sur toute sa longueur de Paris à Maubeuge. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (la DREAL) a confirmé que les travaux commençaient à l'automne avec la première portion Etrœungt/Bas-lieu qui comprend le contournement d'Avesnes-sur-Helpe. Ce chantier est positif, il s'agit d'une véritable chance pour le développement économique du territoire.

Les grands projets structurels, nous le savons tous, sont un moteur pour les territoires. Cependant, il ne faut pas non plus oublier les problématiques sociales, celles de la santé, de l'environnement, de la pauvreté et de l'éducation qui sont prégnantes sur ce territoire. Les acteurs du Pacte pour la Sambre-Avesnois-Thiérache doivent prendre en compte ces thématiques prioritaires pour la population. L'État est attendu sur la santé et les conséquences au niveau local de la crise sanitaire. Notre collectivité départementale doit aussi jouer son rôle sur ces thématiques sociales d'accompagnement des jeunes, de soutien aux familles monoparentales ou encore de suivi des allocataires du RSA éloignés de l'emploi. Nous devons tout faire pour que le Pacte ne reste pas simplement une liste de beaux et grands projets, mais pour qu'il permette de mobiliser l'ensemble des acteurs politiques

pour la résilience du territoire et de sa population. Il s'agit bien d'avancer main dans la main avec les élus locaux qui sont les chevilles ouvrières de ce Pacte sur le terrain.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous voterons pour ce Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache 2.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Frédéric DELANNOY.

Je vais laisser la parole à Bernard BAUDOUX.

M. BAUDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, le Pacte territorial sur lequel nous échangeons actuellement est un élément extrêmement important. En effet, je fais partie de ceux qui, dans ce département, se battent pour que les populations gardent confiance dans leur République et dans leurs élus. Quand je dis cela, je le dis pour que, à un moment donné, ils ne soient pas tentés par un certain nombre de votes extrémistes, votes extrémistes dans lesquels nous étions quand même bien enfermés dans ce territoire de l'Avesnois. À travers ce Pacte, il s'agit de savoir si la République va gagner ou si ces voix qui nous emmènent tout droit dans le refus de l'autre vont gagner. C'est donc un élément important.

Nous avons dit au Pacte 1 que, si les promesses n'étaient pas tenues, nous savions d'avance toutes tendances confondues qui allait gagner par exemple les prochaines cantonales. La parole de l'État, de la Région, du Département et des élus locaux est donc extrêmement décisive dans ce combat, notamment pour une ruralité qui a quand même été oubliée.

Cela a été dit, je ne vais pas le répéter pour être plus court, on connaît la situation de ce territoire. Mes collègues l'ont évoqué avant moi. Il y a une misère prégnante, je peux vous le dire. J'ai entendu des gens qui avaient accompagné le Président de la République, que j'ai eus au téléphone après, qui m'ont dit : « On voit cette misère dans les visages des gens qui étaient venus pour voir le Président de la République. »

Nous avons donc une responsabilité. Ce territoire à un moment a donné beaucoup à la France. Nous avons été le territoire industriel le plus développé, nous avons produit des choses tout à fait exceptionnelles – je ne vais pas les énumérer – que l'on peut retrouver pratiquement sur la planète entière. C'est pourquoi nous nous sommes mobilisés, les élus de différentes tendances, mais aussi avec notre Préfet Michel LALANDE et, ensemble, nous avons bâti cette stratégie d'un Pacte. Je rappelle que Paris n'en voulait pas, parce qu'il avait un grand défaut, il était élaboré à partir du terrain et pas à partir de ces grands penseurs qui pensent tout savoir sur nos réalités. Et nous avons réussi. Point important, 75 % des décisions qui ont été prises ont été réalisées et il en reste 25 % en cours de réalisation. Cela veut dire que notre parole à tous a été tenue et je peux vous dire que, dans un certain nombre de têtes, c'est entendu.

J'ai entendu mon collègue Maël GUIZIOU sur la nationale 2. En toute cordialité, Maël, je voudrais te dire que tu m'as fait penser à des pays riches qui s'adressent à des pays pauvres. En clair, on n'a rien eu pendant 40 ans, comme tu l'as dit, parce qu'il fallait d'abord donner à la métropole, etc., et, aujourd'hui, quand c'est notre tour, on dit un peu comme aux pays pauvres dans le débat que l'on a sur le climat : « Vous ne pouvez plus rien produire, on arrête tout le développement et vous n'avez rien, vous resterez comme cela ». C'est facile de nous dire « Vous n'aurez rien » quand tout a été réalisé ailleurs.

Cela dit, je partage ton idée sur le train, etc., je partage totalement tout ce que tu as évoqué, mais, quand tu dis que tu ne veux pas la nationale 2, tu rejoins les centralisateurs. Ceux qui s'opposaient à la nationale 2, c'était la direction des routes nationales, depuis 40 ans. Nous avons réussi à gagner grâce au Président de la République et à notre combat, mais aussi grâce au Président de Région Xavier BERTRAND qui n'a pas lâché le dossier et qui n'a pas voulu signer tant que la nationale 2 n'était pas inscrite

L'histoire s'est écrite comme cela. La nationale 2, nous en avons véritablement besoin parce que c'est ce qui permettra de faire du développement économique. On peut avoir du développement économique partagé sur un certain nombre d'idées, mais c'est ce qui permettra peut-être de rendre un territoire plus attractif et d'éviter que les gens se regroupent sur les lieux où il y a de l'emploi (Lille-métropole, etc.) car, dans ce cas-là, on n'est pas très écolo non plus. Je pense qu'il est plus intelligent de répartir le développement et de faire que les populations trouvent sur leur territoire les choses dont ils ont besoin. C'est vraiment de façon constructive que je tiens ce propos.

Sur le premier Pacte, il y avait effectivement la nationale 2, Sébastien SEGUIN a parlé de la nationale 2 et d'un certain nombre d'éléments. Il faut savoir qu'il n'y a pas que la nationale 2 dans le Pacte, il y a aussi la réouverture de la Sambre qu'on attendait depuis 20 ans. C'est aussi un élément très important. C'est chose faite, cela existe maintenant.

On pourrait aussi parler des éléments de sécurité dont on avait besoin. Je ne vais pas les développer, mais il y a ce qui a été fait sur Maubeuge, une gendarmerie à Solre-le-Château et un commissariat sur Aulnoye-Aymeries.

On pourrait parler du patrimoine culturel dans le Pacte 1, notamment de la couverture du Forum antique qu'il fallait absolument préserver. On peut parler aussi de l'abbaye de Maroilles ; ce n'est quand même pas n'importe quoi. On pourrait parler aussi des Nuits secrètes avec le pôle des musiques actuelles.

Sur l'emploi, l'insertion, tout a été dit.

Dans ce Pacte 2 que nous voulons poursuivre, il faut savoir que c'est une vraie réussite, mais on n'a pas réglé tous les problèmes. Je vais devoir vous quitter à 16 heures parce que je pars pour Vallourec – vous savez tous ce qu'il s'y passe.

On n'a pas réglé tous les problèmes, mais on a quand même donné des lueurs, des messages d'espoir pour que la population se rende compte qu'on s'occupe d'elle.

Sur le Pacte 2, il y a effectivement la santé. Merci Président, vous avez été présent à toutes les réunions qui ont préparé. Nous étions tous là, nous les élus, de droite comme de gauche, nous avons travaillé sur la santé, sur l'hôpital. C'est quand même malheureux, on ouvre un nouvel hôpital à Maubeuge et il n'y a même pas d'internat. Comprenez qui pourra... Quand 62 internes sont arrivés à Douai, 10 sont arrivés à Maubeuge. Après, il ne faut pas s'étonner que l'on manque de médecin. Il n'y a pas d'internat. Pourquoi voulez-vous que les jeunes aient envie de venir à Maubeuge ? C'est quand même une question. Nous nous sommes donc battus à cette occasion.

Sur l'hôpital, la liaison hôpital et l'ensemble des fonctions de santé, nous sommes tous d'accord. Mais, sur la santé, je vais vous le dire – et c'est sérieux –, il y a aujourd'hui des gens qui meurent faute de médecins dans l'Avesnois. Je l'ai dit au Président de la République. C'est la réalité. Pour se faire soigner les yeux, il faut 14 mois pour avoir un rendez-vous. Pour un gynéco, je ne vous raconte pas, il n'y a plus de gynéco. Des pédopsychiatres, il en reste un, il a 70 ans ! Je l'appelle pratiquement tous les mois pour lui dire « Reste encore un peu, on cherche ».

Ce sont des réalités, c'est ce que nous vivons sur notre territoire et nous ne baissons pas les bras. Tu as bien fait de le dire, Sébastien, on n'est pas le chœur des pleureuses, on est un cœur battant parce qu'on croit dans notre territoire et on sait qu'il va se redresser. Il est en train de se redresser, c'est la réalité, mais il ne peut pas le faire tout seul. La crise est tellement forte qu'il faut que l'État joue son rôle, il faut que la Région joue son rôle et nous avons besoin du Département. Les choses ont été annoncées et c'est effectivement très important.

On a parlé de l'école. Je vais vous donner une idée, que vous aurez peut-être envie de reprendre. Si le Département l'accepte, nous allons ouvrir un internat du collège Félix Del-Marle aux primaires. C'est une première en France. Je le dis pour Marie parce que je crois que cela l'intéressera de venir voir parce que c'est une expérimentation. Le Département est intéressé sur cette question. Plutôt que de placer ces gamins dans des centres – et on sait tous ce que cela coûte, sans parler évidemment en priorité de l'intérêt de l'enfant –, avec des internats où on va garder les gamins y compris pendant les vacances, qui pourront voir leurs parents régulièrement, on va peut-être régler différemment des problèmes et arrêter de voir des gamins quitter la primaire et arriver au collège sans savoir lire, écrire et compter de manière correcte et être tout de suite dans l'échec scolaire total.

Là, on est dans le traitement des friches. Je ne vais pas insister trop longtemps parce qu'on est tenu par le temps et je veux respecter les choses...

(Rires)

J'ai fait une plaidoirie pour les gens du territoire et, mes chers collègues, votre qualité d'écoute me fait plaisir. Je m'arrête là.

Ce sont des dossiers importants. Pour que le Département vive, il faut que tous ses territoires puissent vivre au même diapason.

Merci de votre attention.

(Applaudissements sur tous les bancs)

M. le Président. - Exceptionnellement, on a explosé le compteur, on est à 11 minutes, mais j'ai donné tout mon temps de parole à Bernard. Je ne dirai rien et, si vous voulez bien, nous allons passer au vote. Je ne dirai rien parce que tu l'as très bien dit, Frédéric DELANNOY et Sébastien SEGUIN l'ont également très bien dit et je pense qu'il était important de le dire dans cet hémicycle. Merci à tous.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour le Pacte 2 Sambre-Avesnois-Thiérache ? *(Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et les non-inscrits).*

Qui s'abstient ? *(Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s).*

Considérant que l'urgence a été préalablement acceptée par assentiment par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les propositions du rapport n° 5, relative au Pacte 2 Sambre-Avesnois Thiérache, sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).
--

Merci beaucoup et merci pour ces échanges. Il y a des moments importants dans une vie de conseiller départemental et nous venons de vivre un moment important.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 1^{re} COMMISSION

▪ **Rapport 1-1 - Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) issus de la société civile**

M. le Président.- Je vous propose les représentants pour l'APF France Handicap Hauts-de-France, l'Union française des retraités, l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air des Hauts-de-France, l'Association droit au vélo, la Fédération des conseils de parents d'élèves, la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public et UFC que choisir.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

▪ **Rapport 1-2 - Décision modificative n° 2 dans le cadre des crédits provisoires 2022**

M. le Président.- Cette décision modificative n° 2 traite d'un seul dossier, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Elle vise à intégrer les effets budgétaires de l'avenant 43 relatifs aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile des associations. Nous sommes dans les 59 associations du département du Nord.

Nous devons donner un accord aux services de l'État avant fin octobre, chose que nous avons faite.

On va peut-être demander pourquoi nous avons attendu un peu avant de prendre cette délibération. Nous avons besoin de connaître véritablement les tenants et les aboutissants de cette loi. Ce n'était pas évident du tout. C'est vrai que beaucoup de départements, mais qui ont deux, trois ou quatre SAAD, ont pris des délibérations en disant qu'ils y allaient, que ce serait du 70/30 et du 50/50 après ; il n'y avait pas de risques financiers. Pour nous, ce n'est pas du tout la même chose, nous avons 59 SAAD associatifs sur le département. Il faut promettre des choses que l'on peut véritablement tenir.

Nous vous proposons que, sur l'avenant 43, nous réalisions des redéploiements de crédits pour financer la totalité des dépenses à 8,63 M€ sur les trois mois octobre, novembre, décembre 2021, dont 6 M€ de l'État et 2,6 M€ du Département. Sur le budget prochain, je vous proposerai 8 M€ de l'État et 8 M€ du Département, soit 16 M€, 50/50 sur 2022. Nous avons donc un besoin de financement de 2,59 M€ que nous mettons pour l'instant sur l'emprunt de façon à équilibrer.

Cet avenant 43 est important, mais ce n'est pas la seule mesure. Nous attendons l'autre mesure qui est en cours de finition au niveau des services de l'État. C'est un bonus qualité pour les associations par rapport aux Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) qui seront traités avec le Département à hauteur de 3 € de l'heure, ce qui n'est pas neutre du tout. Il faut savoir que nous sommes l'un des Départements les plus hauts, à 22 € de l'heure. Nous avons eu le courage l'année dernière de passer de 21 € à 22 €. Ceux qui le font maintenant sont compensés par l'État. Ceux qui l'ont réalisé l'année dernière ne sont pas compensés par l'État. Je suis bien allé à la négociation, mais cela n'a pas fonctionné. Il faut savoir que l'euro supplémentaire a coûté à la collectivité 20 M€, que nous avons mis l'année dernière en plus. Nous avons été un peu précurseurs, mais nous le prenons plein pot en ce qui nous concerne.

Aujourd'hui, il semblerait – je garde le conditionnel – que les CCAS puissent rentrer dans le bonus qualité, mais pas le privé. Voilà où nous en sommes.

Cette décision modificative, c'est vraiment l'avenant. C'est une bonne chose pour les associations.

Nous allons également lancer une étude au niveau de notre Département auprès des associations. Nous avons des associations importantes qui sont viables et nous avons des associations très petites dont les charges font que ce n'est pas viable. Pour autant, nous avons besoin des personnes qui y travaillent. Vous savez où l'on va avec le vieillissement. Nous aurons peut-être besoin à un moment de conseiller des associations pour qu'elles se regroupent afin d'être viables et qu'elles aient des fonds propres positifs en fin d'année.

Je pense que c'est important. Nous allons lancer cette étude sur les 59 associations, nous allons travailler sur la qualité – je regarde Frédérique SEELS, c'est un dossier important. Nous allons travailler également sur le handicap avec Sylvie CLERC et sur l'enfance-famille avec Marie TONNERRE-DESMET. C'est important de regarder l'ensemble. Nous avons besoin d'aller vite mais il faut que l'État nous dise qu'il paye les 3 € à partir de telle date. Ce n'est pas encore défini, mais cela devrait être dans le premier semestre de l'année prochaine.

Nous apportons donc un ballon d'oxygène aux associations, mais elles ont besoin de se structurer. Il y a des associations où les déplacements sont importants, certaines associations sont de chaque côté de la frontière d'un département. Il faut peut-être se poser à ce niveau-là pour optimiser et que ce soit viable. Le but est de toutes les garder, pas obligatoirement 59, mais que tous les emplois restent sur le territoire parce que nous en avons besoin.

Voilà ce que je peux dire sur cette délibération.

Je vais laisser la parole à Isabelle CHOAIN.

Mme CHOAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous sommes satisfaits de cette décision modificative qui acte l'engagement financier du Département pour la mise en œuvre de l'avenant 43 visant à revaloriser les salaires des personnels de l'aide à domicile du secteur associatif. Bien entendu, nous voterons favorablement cette décision modificative.

Nous avons demandé en question d'actualité le 27 septembre dernier que le Département se positionne rapidement au vu de l'échéance d'application du 1^{er} octobre. Finalement, ce laps de temps n'a pas permis d'obtenir un engagement clair de l'État sur la pérennité de son engagement après 2022 et la décision tardive du Département – vous venez de l'expliquer, Monsieur le Président – a mis en tension les structures concernées.

Aujourd'hui, nous votons l'application de l'avenant 43. Demain, nous serons amenés à parler de la dotation dite « dotation de qualité » qui sera financée par la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et versée aux SAAD qui s'engagent dans le cadre d'un CPOM à hauteur de 3 € par heure d'intervention.

Sauf erreur, ce sont les Départements qui examineront les candidatures des SAAD à cette dotation et qui accepteront ou refuseront. De ce fait, nous craignons de voir se dérouler le même scénario qu'avec les précédents CPOM, c'est-à-dire une forme de chantage financier, un ultimatum posé aux structures qui devront dès lors se réorganiser à marche forcée. Nous souhaitons savoir sur quelle période seront instruites les candidatures des SAAD à la dotation qualité – mais vous en avez un peu parlé.

Nous serons vigilants concernant l'étude que vous entendez conduire au sujet de la viabilité financière des structures. Cette étude ne doit pas être instrumentalisée pour refuser l'attribution de la dotation qualité.

Pour finir, des points d'interrogation demeurent. Quid des SAAD publics gérés par des CCAS, Centre intercommunaux d'Action sociale (CIAS) ou syndicats mixtes ? Quid des professionnels qui interviennent en mode mandataire ou en emploi direct ? Pour un même travail, les rémunérations vont varier fortement selon les statuts d'exercice. Cela n'est pas favorable au développement du secteur de l'aide à domicile dans son ensemble. Nous souhaitons savoir quelle position vous défendrez, Monsieur le Président, concernant ces pans entiers de l'aide à domicile exclus de l'avenant 43.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Isabelle CHOAIN.

Je vais laisser la parole à Céline SCAVENNEC.

Mme SCAVENNEC.- Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaiterais intervenir à la fois sur la délibération portant soutien du secteur de l'aide à domicile et sur la décision modificative n° 2 de l'exercice 2021 du budget principal qui prend en compte cet avenant 43, puisque les deux sont bien sur le même sujet.

Notre groupe soutient ces délibérations alors même que, concernant la décision modificative, nous n'avons pas voté le budget principal. Il est important de le souligner.

Nous soutenons ces délibérations parce que nous soutenons l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile qui a été voté cet été et qui constitue la plus importante revalorisation salariale jamais intervenue depuis près de 20 ans dans ce secteur. Nous parlons de métiers qui ne sont pas reconnus à leur juste valeur, des premiers de corvée, comme on le dit souvent, qui sont d'une grande utilité sociale.

L'objectif de la branche de l'aide à domicile est d'augmenter l'attractivité de ces métiers. La revalorisation salariale est un élément qui y contribue, mais la branche de l'aide à domicile est confrontée à d'autres défis, que l'augmentation des salaires ne résout pas. Il s'agit de métiers à risques ; concrètement, ce dont on parle le plus souvent, c'est le mal de dos, la pénibilité physique, l'usure professionnelle, les risques psychosociaux au sens le plus large. Le secteur de l'aide à domicile est hélas confronté à beaucoup d'absentéisme et d'inaptitudes qui ajoutent une pression supplémentaire sur les structures quand il s'agit de recruter, toujours pour pallier les urgences. Nous avons rencontré certaines de ces associations dans notre département et c'est un phénomène assez généralisé.

Nous nous interrogeons donc dans ce contexte sur les contreparties que vous demandez aux associations de l'aide à domicile en termes de recrutements d'allocataires du RSA pour contribuer à nos politiques d'insertion. Nous aidons financièrement, d'une part, les associations à faire face au surcoût de la revalorisation salariale mais, en même temps, nous leur demandons de remplir de nouvelles missions d'insertion des bénéficiaires du RSA. Si cette contrepartie entraîne elle-même des coûts particuliers, soyons cohérents, il faudrait pouvoir aussi y contribuer.

Vous avez parlé, Monsieur le Président, d'une évaluation en 2022 de la situation des associations concernées dans le Nord. Nous espérons que ce sera l'occasion d'en examiner toutes les conséquences, ainsi que les points qui ont été soulevés par ma collègue précédemment.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci à vous.

Je laisse la parole à Charlotte LECOCQ-PARMENTIER.

Mme PARMENTIER-LECOCQ.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Depuis plusieurs années, les Français expriment régulièrement le souhait de rester vivre chez eux le plus longtemps possible. Cette préférence pour le maintien à domicile appelle un engagement des pouvoirs publics afin de proposer une offre de qualité pour accompagner les personnes dépendantes chez elles et leurs aidants sur l'ensemble du territoire. De plus, la France s'apprête à connaître un important vieillissement de sa population dans les années à venir rendant le virage domiciliaire d'autant plus incontournable.

Dans ce contexte, le Département du Nord souhaite renforcer la qualité de l'offre de service pour les professionnels de l'aide à domicile investis au plus près de nos concitoyens les plus isolés.

La majorité départementale s'est donc engagée depuis plusieurs années dans une stratégie ambitieuse d'accompagnement et de soutien du secteur retranscrite dans un livre vert qui constitue un plan d'action volontariste et l'augmentation de la prise en charge départementale horaire à 22 € depuis le 1^{er} octobre 2020.

Le Département du Nord a également accompagné les SAAD dans le contexte de la crise sanitaire au travers de la fourniture d'équipements de protection individuelle pendant l'année 2020, du versement de primes pour un montant de plus de 6,7 M€ et de la garantie du maintien des financements et donc de la prise en compte de la perte d'activité pendant les périodes de confinement avec une aide de 6,5 M€ accordée à 172 SAAD pour la période de mars à juin 2020 et l'aide qui fait aujourd'hui l'objet du rapport 2-6 concernant la période allant d'octobre 2020 à mai 2021 qui s'élèvera à 821 266 €.

Dans ce cadre, la signature et l'agrément de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile représentent une nouvelle avancée importante pour la reconnaissance de l'engagement des professionnels de l'aide à domicile ayant été particulièrement mobilisés en première ligne lors de la crise sanitaire.

C'est ainsi un atout majeur pour l'attractivité de ces métiers, mais aussi un enjeu fort de soutenabilité financière pour les Départements. En effet, pour ne pas peser uniquement sur les bénéficiaires des services d'aide et de soins à domicile et éviter que certains ne puissent plus assumer le reste à charge qui leur serait demandé, les revalorisations salariales doivent nécessairement être accompagnées financièrement par les Départements et par l'État.

Ainsi, cette nouvelle charge imposée aux collectivités apparaît dans un contexte déjà rendu difficile depuis plusieurs années par la non-compensation des allocations individuelles de solidarité et aggravé par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

La majorité départementale a donc pris le temps de peser les tenants et les aboutissants du sujet – comme l'a dit le Président en introduction. Des échanges avec le gouvernement sur la pérennité de l'engagement financier de l'État via la CNSA étaient nécessaires avant tout engagement.

La compensation départementale et l'impact de l'avenant 43 incombant aux SAAD s'élèvent à 2,59 M€ pour le dernier trimestre 2021. Comme le rappelle le rapport, le calcul des dotations pour l'année 2022 devra faire l'objet d'une prochaine

délibération en fonction de l'effectivité de l'engagement de la CNSA et des contrôles qu'elle opérera. L'engagement pour le Département est déjà estimé à plus de 8 M€.

Enfin, certains relèvent que l'avenant 43 entraîne une certaine distorsion de concurrence entre les différents secteurs de l'aide à domicile, notamment envers les SAAD publics gérés par les CCAS. Nous partageons cette inquiétude, mais le Département du Nord prend sa part en s'engageant volontairement à compenser les SAAD du secteur associatif concernés par cette convention collective et cet avenant.

Par ailleurs, comme l'a dit le Président, une étude sera lancée prochainement à son initiative et analysera l'état de la viabilité financière de l'ensemble des structures. Cela nous permettra de construire de nouvelles perspectives pour relever le défi démographique qui nous attend.

Enfin, la dotation qualité à hauteur de 3 € par heure actuellement discutée au parlement dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2022 devrait pouvoir concerner l'ensemble des SAAD. Je me permets, Monsieur le Président, d'insister sur le fait que, dans les discussions que nous avons en cours à l'assemblée, il s'agit bien de l'ensemble des SAAD quels que soient les statuts...

M. le Président.- Pas le privé.

Mme PARMENTIER-LECOCQ.- Le privé aussi. C'est dans les discussions encore en cours.

... ceux qui sont habilités et non habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Elle serait également intégralement compensée par l'État via la CNSA et appelle à une hausse globale des rémunérations du secteur.

Le Département du Nord sera au rendez-vous pour soutenir les services de l'aide à domicile.

M. le Président.- Merci.

Je laisse la parole à Bertrand RINGOT.

M. RINGOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Notre groupe – une fois n'est pas coutume – votera favorablement cette décision modificative n° 2 du budget 2021 que vous nous proposez aujourd'hui. En effet, cette délibération concerne la prise en compte attendue et sollicitée des impacts budgétaires de l'avenant 43 sur le financement des Services d'aide à domicile (SAAD) du secteur associatif, que vous évoquez également dans la délibération 2-3 à l'ordre du jour de notre séance plénière et pour laquelle nous étions pleinement mobilisés. Je vous avais d'ailleurs écrit à ce sujet en ma qualité de président d'une association d'aide à domicile de mon secteur.

Il est donc important de se réjouir de cet accord attendu par la branche, qui va permettre pour les salariés concernés des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (les SAAD) et des Services de soins infirmiers à domicile (les SSIAD) de bénéficier d'une revalorisation salariale de 13 à 15 % en moyenne – suivant des projections, cela pourra aller jusqu'à 20 %.

Nous savons les attentes légitimes des salariés de ce secteur et par conséquent les problèmes de recrutement qui en découlaient jusqu'à présent.

Selon l'ancienneté et le statut de l'aide à domicile, cette augmentation de salaire pourra atteindre 300 € brut par mois. C'est donc une mesure bienvenue, attendue, en direction des salariés qui ont été et sont, faut-il le rappeler, en première ligne pendant cette période de crise sanitaire, des métiers qui sont souvent exercés par des femmes, qui tiennent un rôle essentiel auprès des Nordistes les plus fragiles, et qui méritent donc toute notre reconnaissance mais aussi salariale, ainsi qu'une meilleure visibilité de leur profession. C'est aussi l'enjeu de cette réforme, il me semble.

Naturellement, cette prise en compte de l'avenant 43 n'est pas neutre pour nos finances départementales. Elle sera de 2,6 M€ en 2021 pour le Département, sur un coût global estimé à 8,6 M€ environ, avec un financement de 70 % du reste à charge par la CNSA, Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie. En 2022, cette prise en charge par l'État tombera toutefois à 50 %, avec un coût prévisionnel pour le Département d'un peu plus de 8 M€ sur un coût global en année pleine de plus de 16 M€. Je commence à comprendre le pourquoi de la cagnotte constituée.

Cette délibération nous amène donc à faire quelques remarques en direction de l'État dont il faut malgré tout relever un certain cafouillage, avec des négociations nationales menées sans grande concertation avec les Départements qui ont pourtant en partie la responsabilité du financement de ces SAAD et de ces SSIAD.

Ces augmentations seront donc supportées par les Départements avec 30 % de reste à charge 2021 et 50 % en 2022. Qu'en sera-t-il toutefois pour les exercices suivants ? On note une forme d'improvisation sur ce sujet, que vous avez évoquée vous-même, Monsieur le Président, indiquant que Madame la ministre n'avait pas su répondre clairement et précisément à vos interrogations techniques sur la mise en œuvre de cet avenant 43 et ses conséquences pour les structures. Plusieurs points restent donc en débat.

Cet avenant 43 a modifié les charges du secteur associatif qui bénéficiaient jusqu'alors également d'abattements fiscaux – le dispositif Fillon notamment. Cette revalorisation concerne les aides à domicile du secteur associatif et ne s'applique donc pas, du moins à ma connaissance, aux aides à domicile employées dans le secteur privé. Cela crée de fait une forme d'inégalité salariale entre professionnels exerçant le même métier sur un même secteur. Je l'ai déjà ressenti à ce stade sur mon territoire.

Troisième point, la question d'une aide à la qualité de l'ordre de 3 € de l'heure prise en charge par l'État, qui serait mise en place dans les prochains mois en direction de tous les types de structures, mais dont personne à ce stade a priori ne peut dire précisément les critères précis ou les modalités pratiques de versement.

J'en viens à quelques remarques concernant notre Département.

L'agrément de l'avenant 43 a fait l'objet d'arrêtés en juin et juillet dernier. Les modalités de l'aide financière de l'État versée aux Départements ont donc fait l'objet d'un décret publié au journal officiel le 8 septembre 2021. Les revalorisations salariales sont par ailleurs applicables et mises en œuvre par les structures associatives depuis le 1^{er} octobre dernier, du moins celles qui en avaient la volonté et surtout la trésorerie nécessaire, ce qui n'est pas le cas de toutes.

Nous sommes aujourd'hui le lundi 22 novembre et, si nous sommes satisfaits de l'accompagnement financier du Département, nous ne pouvons que regretter cette réaction un peu tardive qui a plongé les structures associatives dans le désarroi ces dernières semaines vis-à-vis de leurs salariés qui les interrogeaient : « Aurons-nous ce rappel à la fin du mois d'octobre ou pas ? ». J'étais d'ailleurs dans ce cas.

L'Union nationale de l'aide, des soins et des services à domicile, l'UNA Nord, avait d'ailleurs interpellé notre Département sur la procédure d'alerte des commissaires aux comptes de sept associations qui emploient près de 1950 personnes et interviennent auprès de 9 800 personnes fragiles et vulnérables au quotidien.

Dans la Voix du Nord parue le mardi 26 octobre, notre collègue Vice-présidente du Département, Frédérique SEELS, indiquait : « Nous n'avons absolument pas été associés à cette décision et n'avons donc pas les moyens financiers pour y faire face ». C'est une augmentation tout à fait légitime, sauf que, aujourd'hui, notre budget ne nous permet pas de dégager 22 M€ pour la financer. Nous nous félicitons que vous ayez en quelques semaines su mobiliser les moyens nécessaires.

En commission, vous avez d'ailleurs justifié, Monsieur le Président, cette décision tardive par la complexité du dossier et la nécessité de prendre le temps d'analyser en profondeur la situation et ses conséquences financières. Dont acte.

Nous pensons tout de même que le Nord aurait pu se placer d'office en situation de soutien auprès de ces structures et leur apporter un signal et des garanties de principe pour assurer leurs salariés ainsi que les Nordistes bénéficiaires.

Je souhaite donc que notre Département puisse effectuer le plus vite possible le nécessaire auprès de ces structures sur le plan de la trésorerie afin d'éviter des défaillances des SAAD et des SSIAD qui accompagnent les Nordistes qui sont souvent en situation fragilisée et qu'il n'y ait pas d'impact sur les bénéficiaires. Il ne faudrait pas qu'il y ait un impact sur le prix réclamé aux bénéficiaires, on irait à l'inverse de la réforme escomptée.

Enfin, sur la situation des SAAD et des SSIAD, nous émettons le vœu que le Département puisse s'engager dans un véritable travail partenarial avec ces structures qui permette de donner de la visibilité et de la confiance pour l'avenir.

Nous voterons donc cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

Je donnerai quelques éléments de réponse par rapport à vos interventions.

Je suis très content que vous ayez voté une décision modificative (DM). Cela fait plaisir, il n'y en a pas beaucoup qui ont été votées à l'unanimité dans cet hémicycle, ce qui montre bien que, dans une DM, il faut mettre un point aussi important – je le saurai pour l'avenir.

Sur le bonus qualité, nous attendons les éléments. Je ne sais pas si ce sera dans le premier semestre ou à la fin du premier semestre et je ne sais pas à partir de quelle date l'État le prendra en charge. Je veux être très clair. Ce n'est pas une charge départementale, ce n'est pas une discussion avec le Département, c'est une décision de l'État. Comme vous le savez, dans l'accord de branche qui a été réalisé avec les SAAD et les organisations syndicales, le Département n'a pas été associé. C'est tombé comme cela, c'était signé et il y avait un montant auquel il fallait subvenir

Entre 13 et 15 %, le compte n'y est pas encore sur 2022. Quand on est à 6 M€ pour l'État et 2,6 M€ pour le Département sur trois mois de 2021 et à 8 M€ + 8 M€ sur les 12 mois de 2022, mathématiquement, le compte n'y est pas encore. J'espère que les 3 € vont permettre d'assouplir les choses.

Il y a une chose importante qu'on oublie et que nos habitants oublient. Pour ceux qui sont amenés à mettre une quote-part, par exemple 1 € de l'heure, il y a la défiscalisation. Qu'ils soient imposables ou pas, ils peuvent en récupérer 50 %. Sur cela, peu de personnes ont l'information. C'est un crédit d'impôt qui est payé, même s'ils ne payent pas l'impôt. Je le dis ici parce que ce n'est pas neutre du tout de faire passer ce message. Sur 1 €, 0,50 € sont payés par l'État.

En ce qui concerne les allocataires du RSA, ce n'est pas une obligation, c'est un souhait. Notre souhait est que les allocataires du RSA qui seront formés dans ce métier puissent venir vers les associations. On ne conditionne pas le paiement au nombre de personnes au RSA. Je voulais vous donner l'information.

Pourquoi n'a-t-on pas pris la décision rapidement ? Il ne faut pas promettre si on ne peut pas payer. Il était difficile de savoir où on allait. Si c'étaient les associatifs et si on payait pour les CCAS et également pour les privés, 3 €, c'est 60 M€ pour la collectivité. Il fallait donc bien connaître les tenants et les aboutissants. C'est pourquoi nous avons pris le temps.

Je reviens sur ce que j'ai dit la dernière fois lors de la décision modificative n° 1, puisque vous parlez de somme mise à côté pour risques, les 40 M€. Heureusement que nous l'avons fait. Vous verrez, sur le budget de l'année prochaine, la péréquation horizontale que nous aurons en moins compte tenu que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont remonté et vous verrez que nous allons faire une affaire blanche. Les 8 M€ plus les 2,6 M€, cela fait 10,6 M€ ; plus les 750 000 € sur l'enfance-famille, cela fait presque 12 €. Aujourd'hui, on est à 27 M€, je pense aux péréquations que l'on récupérera en moins. 27 et 12, cela fait 39. Vous voyez que, sur les 40 M€, il n'en existe plus.

Je voulais vous le dire parce que c'est important. Il faut prévoir.

On n'enlève rien sur nos politiques en termes de fonctionnement. Autrement, on aurait dû aller puiser sur d'autres politiques.

Il n'y a jamais eu de cagnotte. Vous verrez qu'elle va être utilisée à bon escient. Nous serions obligés de payer dans tous les cas.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour cette décision modificative ?

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

Notre collègue Jean-Luc DETAVERNIER étant souffrant, je vais présenter ces délibérations.

▪ **Rapport 1-3 - Déploiement du télétravail au 1^{er} janvier 2022**

M. le Président.- Vous avez déposé un amendement. Je vais présenter d'abord la délibération.

Un nombre important de nos personnels souhaitent le télétravail. Après discussion avec les organisations syndicales, nous sommes à deux jours maximum de télétravail par semaine dans la collectivité et je vous propose d'approuver le principe du versement d'une indemnité de 2 € par agent et par jour effectivement télétravaillé.

Vous allez me demander pourquoi payer une indemnité à des personnes qui vont être en télétravail alors qu'elles n'ont plus de trajet, qu'elles n'ont plus d'utilisation de véhicule, ni de temps de trajet et qu'elles n'ont pas de coût. C'est simplement pour les problèmes de chauffage et autres – c'est tout à fait normal –, pour le fait d'avoir branché leur ordinateur. C'est une compensation.

Un accord a été signé par différentes organisations syndicales avec l'État sur une indemnité de 2,50 €. Or, aujourd'hui, nous avons un accord sur 2 €. C'est pourquoi je vous propose 2 €. Si l'État nous dit que nous sommes obligés de mettre 2,50 €, nous mettrons 2,50 €. J'attends quand même d'avoir le retour de l'État compte tenu que nous avons négocié et que nous sommes à 2 €. C'est le principe.

Il faut savoir quand même que c'est une opération à 450 000 €.

Cela veut aussi dire – et je le dis en plénière – que les personnes qui vont opter pour le télétravail auront le droit à deux jours par semaine où elles travailleront chez elles. Par ailleurs, les personnes souffrantes, les personnes qui travaillent à temps partiel et les personnes en congé ne seront pas dans leur bureau. Quand on prend l'ensemble, cela représente un pourcentage très important de personnes qui ne seront pas physiquement dans les bureaux.

Cela tombe bien, vu que nous travaillons sur le Forum, mais nous allons travailler également de la même façon sur les UT. Nous ne serons plus sur des postes fixes dans des bureaux pour chaque personne. Il faut que l'on puisse optimiser les surfaces de bureau pour limiter l'artificialisation, pour construire moins. De ce fait, les places des personnes dans les bureaux bougeront par rapport à leur temps de travail. On sera sur du coworking mais bien adapté dans de meilleures conditions.

Je tiens à le dire parce que, au prix du mètre carré de bureau à Lille, on ne peut pas se permettre d'avoir des bureaux vides à 50 %. Or, quand on va faire le calcul, on va arriver à cela.

Il n'y a pas que le siège du Département, il y a aussi les territoires. Il faudra donc travailler également le sujet sur les territoires.

Je n'ai pas d'autres éléments à ajouter sur cette délibération.

Je propose que vous présentiez votre amendement. En ce qui concerne le Groupe Union pour le Nord, je me suis permis de répondre.

Didier MANIER.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Il nous semblerait logique que l'on s'aligne sur une préconisation nationale. Nous comprenons bien que, lorsque vous aviez évoqué la perspective de 2 €, cette préconisation nationale n'était pas intervenue, mais, entre-temps, elle est intervenue, de mémoire, le 13 juillet. En cohérence, comme le font la plupart des collectivités, nous souhaitons que l'on s'aligne sur ce qui a été décidé au niveau national.

M. le Président.- Je vais laisser la parole aux intervenants.

Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le télétravail, quasi confidentiel jusque-là, s'est imposé rapidement lors de la crise sanitaire avec, sans aucun doute, des aspects positifs. La réduction des trajets domicile-travail, largement plébiscitée par les salariés, est bonne pour l'environnement, le désengorgement des routes également.

Ce gain de temps pour les salariés, en plus d'une meilleure concentration, permet davantage de souplesse dans l'organisation de la journée de travail et favorise l'articulation vie personnelle - vie professionnelle.

Ces éléments concourent à ce que nous soyons plutôt favorables au développement du télétravail au sein du Département du Nord, mais des questions demeurent quant aux conditions internes de ce déploiement dans notre collectivité.

Pour commencer, dans cette délibération, vous évoquez deux documents différents aux contenus presque identiques en première lecture, mais avec des différences de fond. Quel document sera applicable et opposable ?

Sans les minimiser, ni les exagérer, les risques inhérents au télétravail sont connus et clairement identifiés aujourd'hui, même si personne n'est capable aujourd'hui d'en mesurer réellement les impacts. Parties intégrantes du monde du travail, les liens sociaux dans les équipes peuvent très rapidement se déliter. Parallèlement, peut s'imposer chez les salariés un sentiment d'isolement, comme la difficulté de gérer son temps, un dépassement des horaires – Je suis à la maison, donc pourquoi pas ? –, un surinvestissement.

Une chose nous semble particulièrement importante, cette nouvelle autonomie et responsabilisation des employés ne doivent en aucun cas glisser vers une individualisation exacerbée dans un monde du travail déjà atomisé. Le travail est et doit rester une expérience collective. C'est d'ailleurs dans le cadre du collectif et uniquement dans ce cadre que le travail de chacun prend tout son sens.

Des écueils émergent.

- La difficulté de réunir les équipes avec deux jours de télétravail par semaine. Chacun sait ici, pour l'avoir expérimenté nous-mêmes, mes chers collègues, qu'il ne se dit pas les mêmes choses en visio qu'en présentiel. Les interactions sont bien plus limitées.

- L'accueil et l'accompagnement du public : effectivement, vous faites la distinction entre les postes back-office et front-office, mais nous voulons être assurés que l'accroissement du nombre de télétravailleurs n'engendrera pas une moindre capacité d'accueil des usagers dans les services départementaux.
- Le rôle attribué aux supérieurs hiérarchiques directs. La délibération mentionne une exigence d'objectivité, certes, mais en l'espèce ce rôle peut générer rapidement beaucoup d'arbitraire. Comment juger de la capacité d'un agent à télétravailler ? Comment manager à distance ? Quelle est l'utilité du document d'autoévaluation qui nous semble fort subjectif ?

Il faudra être très vigilant sur ces sujets pour garantir l'équité et éviter que des tensions émergent entre collègues. Il faudra garantir les mêmes exigences à distance qu'en présentiel et les mêmes exigences en termes de délai d'exécution et d'horaires.

Venons-en maintenant à l'indemnité compensatrice prévue pour les télétravailleurs qui, pour les fonctions publiques d'État et hospitalières, a été fixée par un accord collectif en juillet 2021 à 2,50 € et que vous proposez curieusement de fixer à 2 € par jour de télétravail. Comment l'avez-vous calculée ?

Même si la possibilité de la fixer librement est donnée, nous souhaitons une équité de traitement en revenant sur cette décision. Les impacts des hausses de prix de l'énergie et des produits alimentaires ne seront pas compensés par les économies sur les déplacements. Faisons preuve de cohérence en nous alignant sur les deux autres fonctions publiques.

Enfin, vous évoquez – je cite – *« la place du télétravail dans l'organisation même des services devra être appréhendée pour repenser les espaces de travail, notamment dans le cadre du nouveau Forum. »*

Le développement du télétravail ne doit pas devenir un prétexte à une réduction des espaces de travail sur site déjà souvent partagés. Les avantages de ce mode de travail ne doivent pas dégrader les conditions de travail sur site. Pouvez-vous préciser vos intentions à ce sujet ? Mais vous l'avez déjà fait, Monsieur le Président.

Envisagez-vous une diminution du nombre de bureaux pour d'autres usages. Qu'en sera-t-il des services pour les différents arrondissements ? Nous attendons vos informations à ce sujet.

Il ne faudra pas non plus oublier nos obligations en termes d'aménagement de postes, ce qui revient sur les mêmes sujets : le coworking qui, en termes d'aménagement de postes peut poser des problèmes ; les problèmes d'ergonomie et, plus généralement, de la prévention au travail. Il ne faudra pas non plus utiliser le télétravail comme alternative pour se soustraire à un aménagement de postes sur site.

Le développement du télétravail, oui, mais pas de systématisation, ni de généralisation.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération qui laisse encore trop de questions en suspens.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame ZAWIEJA-DENIZON.

Je vais donner la parole à Laurent PERIN.

M. PERIN.- Chers collègues, Monsieur le Président,

Vous nous présentez aujourd'hui une délibération relative au déploiement du télétravail au 1^{er} janvier 2022 pour les agentes et les agents du Département du Nord.

La crise sanitaire a accéléré le développement du télétravail dans tous les secteurs d'activité. Cet intérêt accru des personnels pour cette forme d'organisation du travail correspond à une évolution sociale et sociétale majeure. Le télétravail peut être considéré comme un outil de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents et permettre de préserver l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Le télétravail peut avoir également un impact globalement positif sur l'environnement notamment lorsqu'il permet de réduire les déplacements. Selon l'ADEME, la généralisation du télétravail incluant 18 % des actifs qui deviendraient télétravailleurs permettrait l'évitement quotidien de 3,3 millions de déplacements, soit 42,9 millions de kilomètres un jour de semaine. Bénéfice direct pour l'environnement : une réduction de nos émissions de CO2 d'environ 3 300 tonnes aux heures de pointe un jour de semaine et ce, selon une hypothèse basse.

Le télétravail peut également participer d'un meilleur équilibre entre les territoires, notamment au bénéfice des territoires ruraux.

Pour toutes ces raisons, vous avez eu raison d'engager des discussions avec les organisations syndicales pour encadrer cette nouvelle organisation du travail.

Pour autant, à la lecture de l'accord collectif que vous nous présentez aujourd'hui, nous nous interrogeons sur sa réelle ambition et sa conformité au regard de l'accord fonction publique signé le 13 juillet dernier. En effet, les discussions pour les agents du Département du Nord s'étant tenues avant la signature de l'accord pour les trois versants de la fonction publique, bon nombre d'avancées y figurant ne sont pas reprises dans votre convention.

Sur le remboursement des frais engagés par l'exercice des fonctions des salariés à leur domicile, comment comprendre que vous proposiez aujourd'hui une indemnité forfaitaire de 2 € par jour de télétravail, bien loin des demandes des représentants des personnels, loin également des frais engagés et surtout inférieure au montant préconisé dans l'accord fonction publique en vigueur de 2,50 €. Nous voterons donc évidemment l'amendement proposé, comme déjà mentionné lors de la commission.

De même, pas de trace dans l'accord local d'un véritable droit à la déconnexion prévu nationalement, de la possibilité pour un proche aidant de télétravailler plus de trois jours par semaine et, pour une femme enceinte, de le faire sans accord préalable du médecin du travail.

En bref, pas encore en application, cet accord est d'ores et déjà daté et nécessitera donc une révision rapide.

Par ailleurs, comme vous l'avez abordé en commission préparatoire et dans l'introduction à ce débat, vous liez développement du télétravail et réflexion de la mise en place de flex-office, notamment sur le futur site du Forum. Or, nous considérons qu'un poste de travail doit être maintenu dans son service pour chaque télétravailleur. Les open-spaces gigantesques et organisations de flex-offices ont démontré, notamment lors de la crise sanitaire, leur caractère pathogène.

En conclusion, nous nous abstenons sur cette délibération car l'accord contient de réelles avancées pour les personnels, mais il nous semble important d'y intégrer rapidement les nouvelles dispositions de l'accord fonction publique pour une réponse à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur PERIN.

Je laisse la parole à Soraya FAHEM...

M. MANIER.- Je vais intervenir. Soraya a dû s'absenter pour une urgence professionnelle, elle va revenir. Veuillez l'excuser.

C'est simplement pour donner une explication vote, Monsieur le Président. Nous sommes prêts à voter pour si vous acceptez l'augure des 2,50 €. Par contre, si vous ne l'acceptez pas, nous le regrettons. Nous pensons qu'il va y avoir une réactualisation à 2,50 € parce qu'il y aura forcément un recours. Quand nous voyons cet accord de la fonction publique au niveau national, avec un certain nombre de signataires, dont l'Assemblée des départements de France (ADF) dont nous faisons partie, je pense qu'il serait de bon aloi de s'adapter à ces 2,50 €.

Par conséquent, si vous acceptez les 2,50 €, nous votons pour. Si vous ne l'acceptez pas, nous nous abstenons.

M. le Président.- Merci, Monsieur MANIER.

Aujourd'hui, nous avons un accord qui n'est pas signé par tout le monde, il est signé par quatre organisations syndicales sur six, mais c'est un accord à 2 €.

M. MANIER.- Il date de juin.

M. le Président.- Je ne dis pas le contraire. Demain, nous discuterons avec les organisations syndicales, nous verrons si nous avons un accord et si tout le monde signe, si SUD et la CGT signent également.

Ce n'est pas open. Il n'y a déjà que quatre organisations sur six qui ont signé. Des discussions importantes ont été réalisées. Nous sommes à 2 €, l'objectif est de rester à 2 € aujourd'hui. Je trouve que c'est déjà une chose importante, parce que nous allons avoir 4 700 personnes en télétravail, ce qui ne me gêne pas.

Par contre, je voudrais vous rassurer – je m'adresse surtout à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON –, nous serons toujours proches des Nordistes. Le télétravail ne doit pas nous empêcher d'être proches. Les personnes qui ont à donner des renseignements doivent être là, le service doit être organisé.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- L'humain d'abord.

M. le Président.- L'humain d'abord. Nous sommes bien d'accord. Je n'adhère pas encore à votre parti, je n'adhère à aucun parti, je suis tranquille, mais je suis d'accord aussi pour que ce soit l'humain d'abord. Cela ne me pose aucun souci de le dire.

En ce qui concerne le collectif du travail, le fait de travailler trois jours ensemble permet d'avoir des relations. Ce n'est pas la même chose que lorsqu'on est à la maison pendant un mois, deux mois ou trois mois et qu'on ne voit personne. De plus, c'est un choix personnel de prendre deux jours, on peut aussi prendre une journée si on souhaite avoir plus de relations avec ses collègues de travail.

En ce qui concerne le management, ce n'est pas le même management, je suis complètement d'accord. Le management du télétravail et le management sur site, ce n'est pas la même chose. Il y a des formations au management en télétravail, notre personnel aura recours à cette formation. J'ai vu récemment une émission sur cela et cela fonctionne. Là-dessus, il n'y a pas de souci.

Dernier point, je voudrais répondre sur les surfaces de travail. Les gens travailleront dans de bonnes conditions. Nous ne sommes pas là pour faire des économies de mètres carrés de bureau.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Pour l'avoir vécu aux impôts, je peux vous dire que...

M. le Président.- Oui, mais c'était aux impôts, pas au Département du Nord.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Les open-spaces...

M. le Président.- Il y a open-space et open-space. Avec Nicolas LEBLANC, nous allons les concevoir de façon correcte. Sur l'aménagement de postes, il n'y aura pas de souci. Les personnes qui ont besoin d'un poste qui soit toujours le même compte tenu de difficultés physiques auront leur poste, de même si elles ont un siège bien adapté pour leur besoin. Il faut remettre tout cela dans le contexte, on garde notre philosophie d'être proche de notre personnel et que le personnel travaille dans de bonnes conditions.

En revanche, je ne comprends pas Europe Écologie Les Verts. Monsieur PERIN, vous dites qu'il ne faut surtout pas enlever des bureaux et, en même temps, vous êtes contre le Forum et contre le fait de faire des mètres carrés. Il faut m'expliquer. Vous souhaitez qu'on ne bâtit pas de mètres carrés supplémentaires et, quand je dis qu'il faut être flexible, vous n'êtes pas d'accord, vous dites qu'il faut que chacun ait son bureau et on va avoir des bureaux vides. Excusez-moi de vous le dire, mais, pour moi, votre raisonnement ne tient pas. Si je veux limiter l'artificialisation, il faut qu'on utilise tous les bureaux, sinon, il faudra en reconstruire à côté et on en aura encore 50 % de libres. Là, je n'ai pas tout compris, je vous le dis comme je le sens.

Je pense vous avoir répondu en totalité et avoir rassuré Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

J'attends une signature avec les organisations syndicales à 2,50 €. La porte est ouverte. Aujourd'hui nous sommes à 2 €. Je présente donc la délibération par rapport à l'accord qui a été signé. Ce n'est pas une opposition. Mettons-nous autour de la table et décidons.

Madame GREAUME.

Mme GREAUME.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais quand même intervenir parce que, depuis tout à l'heure, on parle d'accord. Il y a quand même un arrêté qui est sorti du ministère de la Transformation et de la Fonction publique, c'est le décret 2021-1123 du 26 août 2021, qui précise que le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et des Relances arrêtent que, à l'article 1^{er}, le montant du forfait est fixé à 2,50 € par journée de télétravail effectuée, dans la limite des 220 € par an. C'est un décret qui est clair, il n'y est pas écrit que c'est de la libre administration des collectivités.

Je crains que, demain, cela fasse des différences entre collectivités publiques hospitalières, collectivités publiques d'État et collectivités publiques territoriales.

M. le Président.- Je suis d'accord avec ce que vous nous dites. Si, demain, les organisations syndicales souhaitent signer à 2,50 €, je dis OK et nous passerons à 2,50 €.

De toute façon, on peut faire le calcul en prenant 2,00 € ou 2,50 €, on peut même prendre 3,00 €. Au final, par an, le maximum est de 220 € et on revient donc à la case départ.

Mme GREAUME.- C'est clair.

M. le Président.- Tout dépendra du nombre de jours. C'est le montant de 220 € qui borde les choses.

Mme GREAUME.- Là-dessus, nous sommes d'accord. C'est la loi.

M. MANIER.- J'ai une information concernant les syndicats, Monsieur le Président, peut-être pour éclairer votre décision. Il semblerait que les quatre syndicats signataires du mois de juin, soit la CFDT, la CFTC, la CGC et l'UNSA, vous ont écrit vendredi pour vous dire qu'ils étaient d'accord pour l'actualisation à 2,50 €.

M. le Président.- CFE-CGC également ?

M. MANIER.- Les quatre signataires de juin : CFDT, CFTC, CGC et UNSA.

M. le Président.- Cela vient d'arriver vendredi... S'ils demandent que l'indemnité soit de 2,50 €, je n'ai pas de souci, on la passe à 2,50 €, avec un maximum de 220 €. Ne vous inquiétez pas, nous y serons. Cela ne va pas changer grand-chose.

De ce fait, nous votons l'amendement avec plaisir.

Qui est pour adopter l'amendement qui propose 2,50 € ? (*L'amendement est adopté à l'unanimité*).

Cela fait 220 € maximum, cela ne changera rien à la fin. Les quatre organisations syndicales signent, j'ai une majorité.

Ils ont envoyé le courrier vendredi. Comprenez que ce n'est pas facile non plus de gérer des situations comme cela. Nous avons eu les commissions bien avant.

Qui est pour la délibération sur le télétravail ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et les trois conseillers non-inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s*).

Après avoir adopté à l'unanimité l'amendement déposé conjointement par le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, vu les observations orales complémentaires de Monsieur Didier MANIER, Président du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, et de Madame Isabelle ZAWIEJA-DENIZON (membre du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !), ainsi que de Monsieur Laurent PERIN (membre du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s) au soutien de l'application du décret et de l'arrêté du 26 août 2021 créant un « forfait télétravail » d'un montant de 2,5 € par journée de télétravail effectuée, dans la limite de 220 € par an, et vu les observations orales de Monsieur le Président constatant un consensus favorable à l'application de la mesure nationale postérieure à la signature de l'accord collectif départemental, les propositions du rapport amendé n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Je ne comprends pas. En fin de compte, tout le monde vote pour le télétravail, sauf Europe Écologie Les Verts pour qui c'est mieux de rester à sa maison pour ne pas utiliser son véhicule, mais qui ne vote pas pour le télétravail. Je voulais faire la remarque quand même parce que ce n'est pas mal...

(*Monsieur PERIN demande la parole*)

Monsieur PERIN, je vous en prie. J'essaie de comprendre. J'ai un mal fou à comprendre. Ils vont tous prendre la RN 2 pour aller travailler.

(*Rires*)

M. PERIN.- Il ne vous a pas échappé que, dans l'intervention que nous avons portée, il y avait d'autres éléments relatifs à la loi fonction publique qui a été adoptée en juillet dernier et qui n'ont pas été déclinés dans l'accord que vous proposez aujourd'hui. Vous pouvez ironiser là-dessus. Vous reprenez un des éléments que nous votons avec les 2,50 €, ce qui est une très bonne chose et nous votons cet amendement. Pour autant, sur le véritable droit à la déconnexion, plus un certain nombre d'éléments que vous apportez au débat sur l'avenir et les conditions de travail des salariés du Département du Nord, nous ne pouvons pas valider l'ensemble de cette délibération.

M. le Président.- On n'a pas tous compris, mais ce n'est pas grave. Ce qui me rassure, c'est que je ne suis pas tout seul à ne pas avoir compris.

Nous passons au point suivant.

▪ **Rapport 1-4 - Revalorisation du taux horaire des vacances des médecins en protection maternelle et infantile et en service de prévention santé**

M. le Président.- Je ne sais pas si cette revalorisation sera suffisante ou pas. Cela évolue d'environ 20 %.

Je souhaiterais apporter un petit amendement sur la délibération. Nous sommes bien d'accord que c'est pour les médecins spécialistes en médecine générale, pour qui on passe de 36 € à 43 €.

Pour les médecins qualifiés, on passe 39 € à 47 €. Pour les médecins spécialistes, on passe de 45 € à 54 €.

Voilà ce qui vous est proposé aujourd'hui. Je pense que, tout à l'heure, au cours de l'assemblée, nous aurons des débats sur la santé et nous reviendrons sur le côté médical.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Vu les observations orales en séance de Monsieur le Président et de Madame Barbara COEVOET, Vice-présidente chargée de la santé et de la prévention, relatives à la dénomination des médecins spécialistes en médecine générale, les propositions du rapport n° 1.4 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

J'avais une demande d'intervention d'Isabelle FERNANDEZ. Excusez-moi. Je vous laisse la parole.

Mme FERNANDEZ.- Monsieur le Président, chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à vous rassurer, Monsieur le Président, nous voterons cette délibération.

Nous voterons cette délibération parce que la revalorisation du taux horaire des vacances des médecins en protection maternelle et infantile et en service de prévention santé était devenue une nécessité. À titre d'exemple, beaucoup de médecins généralistes sur le Dunkerquois effectuaient il y a plusieurs années des vacances en PMI et ont dû arrêter cette activité en raison de la rémunération qui était trop faible.

Pour autant, je ferai une remarque sur cette délibération et une proposition.

Ma remarque concerne le niveau de revalorisation qui nous semble encore en deçà de la réalité salariale des médecins, vous venez de le dire. Prenons le cas d'un médecin libéral, qu'il soit pédiatre ou généraliste. Nous tenons à votre disposition notre mode de calcul sur la base de charges de cabinet de 2000 € par mois, cela revient donc à 65 € de charge par demi-journée. Le médecin comparera bien sûr cette activité à sa rémunération en consultation libérale. Une heure correspond à trois consultations de 20 minutes, soit 75 € de chiffre d'affaires brut et environ 53 € net par heure de consultation. En intégrant les charges calculées plus haut, l'absence au cabinet d'un médecin libéral lui coûtera environ 68 € de l'heure pour une vacation de quatre heures. C'est encore bien loin des taux de vacances horaires proposés dans la délibération allant de 43 € pour un médecin généraliste à 54 € pour un médecin spécialiste. Il y a donc fort à parier que nous aurons besoin de nous pencher à nouveau sur cette question dans les prochains mois. Là, je suis tout à fait en accord avec vous.

Je ferai donc une proposition pour que le Département engage une réflexion plus globale sur la problématique du recrutement des médecins au sein des services départementaux en qualité de titulaires ou dans le cadre de vacances.

Le sujet est très complexe. Par exemple, il faudrait, pour déterminer une rémunération à la fois attractive et non excessive, savoir à quel type de médecin on s'adresse. La situation est différente entre un médecin libéral, un médecin retraité souhaitant garder une activité ou un médecin remplaçant. Par ailleurs, il faut tenir compte également du contexte et des conditions de travail.

En PMI, le point essentiel est l'équipe. Si l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) ne dispose pas de médecins référents, il sera difficile d'embaucher des médecins vacataires de façon pérenne car certaines situations nécessitent une expérience très spécifique, par exemple dans le domaine de la protection de l'enfance. Il est donc important de pouvoir référer de ces situations à un confrère qui dispose tout simplement de l'expérience et du temps administratif.

Il faut aussi tenir compte de la charge de travail en consultation. En moyenne, une consultation classique de médecine générale dure 20 minutes pour un enfant. Demander à un médecin vacataire de faire plus vite qu'au cabinet risque d'être très dissuasif.

Ensuite, il y a un véritable sujet sur la gestion RH des recrutements de médecins, avec une réactivité à l'embauche qui n'est pas suffisante – je ne veux pas être trop négative – par rapport aux structures privées. Je pense que vous avez compris ce que je voulais dire.

Enfin, ne négligeons pas les conditions matérielles d'exercice. Dans les faits, plus le territoire est éloigné, plus la densité de population est faible – on a parlé tout à l'heure de la ruralité –, plus le nombre de lieux de consultation au plus près de l'usager se multiplie et plus les locaux sont dans un état qui pose question.

De nombreuses pistes existent, Monsieur le Président, mais, pour être efficace, il est nécessaire que le Département engage un diagnostic global, un plan d'action global, pour se donner les chances d'attirer de nouveaux médecins.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci à vous.

Nous réfléchissons à cela. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure avec Barbara COEVOET.

Comme je l'ai dit, c'est une étape. Nous verrons ce que cela donne sur le marché. Nous avons une réflexion sur les soins de façon générale.

Merci de votre intervention.

Nous avons voté cette délibération.

▪ **Rapport 1-5 - Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)**

M. le Président.- Je le répète, nous n'allons pas embaucher obligatoirement des contractuels. Si jamais nous trouvons des fonctionnaires, il n'y a aucun souci. Il faut que ce soit bien clair.

On ne peut pas rester sur certains postes sans aller au recrutement. On ne va peut-être pas trouver un psychologue en PMI, de même pour un chargé des expositions et des projets numériques. C'est pourquoi il y a cette délibération concernant six postes.

Je laisse la parole à Soraya FAHEM.

Mme FAHEM.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes bien d'accord. En effet, sur certaines compétences très spécifiques, nous n'avons pas de souci sur le recours à des contractuels.

Je voudrais d'abord faire mes amitiés à Jean-Luc DETAVERNIER en espérant qu'il se rétablisse vite.

Sur cette délibération, vous m'aviez promis, cher Président, lors de la dernière séance, que j'aurais quelques éléments d'information. Je ne les ai pas eus, je vous remercie de me les transmettre dès que cela sera possible.

Nous voterons donc contre cette délibération.

M. le Président.- On vous les fait parvenir.

Qui est pour cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord et les trois conseillers non-inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s*).

Qui vote contre ? (*Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !*).

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, Mesdames BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ainsi que les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! votent contre. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Merci beaucoup.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 2^e COMMISSION

▪ **Rapport 2-1 - Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : avenant à la convention avec Pôle Emploi pour les événements « Réussir sans attendre », convention annuelle d'objectifs et de moyens des contrats à durée déterminée d'insertion, subventions au titre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions**

M. le Président.- Je laisse la parole à Doriane BÉCUE.

Mme BÉCUE.- Dans cette délibération sur l'insertion professionnelle des allocataires du RSA, nous avons tout d'abord un avenant sur la convention avec Pôle Emploi pour la mise en place des événements « Réussir sans attendre ». Cela concerne le poste qui est financé et qui coordonne cette semaine. Il y a une augmentation de 2 983 € pour un montant total de 27 240 €.

Ensuite, nous avons la convention annuelle d'objectifs et de moyens qui porte sur les contrats à durée déterminée d'insertion (les CDDI), pour un montant total de 5 740 000 €.

Enfin, nous avons les subventions au titre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions. À ce titre, trois associations sont financées. Je l'ai détaillé en commission, je ne vais peut-être pas redonner tout le détail lors de cette séance. Ces trois associations sont financées pour un montant total de 126 116 €.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

▪ **Rapport 2-2 - Motion « Demande de recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA) » déposée par Laurent PERIN pour le Groupe écologiste, Europe Écologie Les Verts et Générations.s**

M. le Président.- Sur la motion de demande de recentralisation du financement du RSA, je passe la parole à Doriane BÉCUE.

Mme BÉCUE.- Nous avons déjà échangé sur le sujet lors de la dernière séance plénière et nous avons beaucoup évoqué le sujet ce matin.

Vous avez bien compris que nous étions contre cette recentralisation du RSA. Comme tu le disais ce matin, Christian, accepter une recentralisation du RSA, c'est abandonner nos Nordistes. Là où le Département du Nord met le paquet sur l'accompagnement en investissant sur un accompagnement renforcé des allocataires du RSA, il met vraiment le paquet sur le retour à l'emploi. Recentraliser, ce serait perdre ces outils qui sont financés aujourd'hui au service des Nordistes et nous pourrions beaucoup moins accompagner les allocataires du RSA sur un retour à l'emploi pour leur permettre de sortir de la précarité.

Par conséquent, non, nous n'abandonnons pas les Nordistes et nous souhaitons conserver cette gestion du RSA.

M. le Président.- Merci.

Je vais laisser la parole à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Vous allez sans aucun doute reconnaître dans mes paroles celles de notre président de groupe.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Avant de livrer notre explication de vote, quelques rappels paraissent nécessaires.

Le RMI a été financé par l'État jusque 2004. Après cette date, Monsieur RAFFARIN, alors Premier ministre, et sa majorité ont décidé que les Départements participeraient au financement. En 2009, Monsieur SARKOZY, alors Président de la République, a remplacé le RMI par le RSA. On allait voir ce qu'on allait voir en matière de remise à l'emploi des allocataires. Nous avons surtout vu une explosion des dépenses pour les conseils généraux de l'époque.

Les dépenses du Département en matière de RSA, mais aussi d'APA et de Prestation de compensation du handicap (PCH), ont été de moins en moins compensées par l'État. Ce désengagement financier, que nous appelons au groupe communiste « la dette de l'État envers les Nordistes », représente des sommes considérables. Pour ces trois allocations sur une période de dix ans, du CA 2011 au CA 2020, cette dette s'élève à 4,287 Md€. C'est plus d'un budget total de notre collectivité qui a été utilisé à combler la défaillance de l'État en matière d'allocation individuelle de solidarité.

Pour revenir au RSA, les chiffres sont éloquents. En 2011, le Département finançait 22 % des dépenses de RSA. En 2020, il en finance 46 %. Cette asphyxie financière pénalise fortement les Nordistes, vous en conviendrez.

Le groupe communiste a toujours revendiqué de l'État le remboursement de la dette. Fabien ROUSSEL et les parlementaires communistes du Nord et du Pas-de-Calais, avec le soutien des groupes communistes des deux Départements, l'ont rappelé à Monsieur le Préfet lors de la journée d'action du 25 octobre dernier.

Monsieur le Président, nous vous faisons la même proposition qu'à vos prédécesseurs. Soyez revendicatif, exigeant et offensif envers le Président MACRON et son gouvernement et nous serons à vos côtés.

Dans le cas d'une recentralisation du RSA proposée par cette motion, les contreparties exigées par l'État sont immenses. La Seine-Saint-Denis, qui a opéré ce choix, se verra ponctionner environ 20 % de ses DMTO et 75 % de sa dotation globale de fonctionnement (DGF). Une opération qui s'avère probablement convenable d'un point de vue financier dans le cas de la Seine-Saint-Denis, mais néanmoins un véritable marché de dupes qui peut d'ailleurs expliquer le départ des Départements des Landes et de la Gironde de la table des négociations.

Rappelons que, pour notre Département, la DGF est déjà en baisse continue depuis 2013. Rappelons aussi que les DMTO constituent une recette conséquente pour notre collectivité.

En expérimentant la recentralisation du financement du RSA dans les conditions imposées par l'actuel gouvernement, notre Département serait très certainement perdant avec une telle confiscation de recettes.

Le groupe communiste est favorable à une renationalisation du paiement du RSA, mais à une renationalisation réelle, c'est-à-dire une prise en charge à 100 % par l'État puisqu'il s'agit d'une allocation relevant de la solidarité nationale.

En l'état actuel des choses, le gouvernement propose en réalité une recentralisation en trompe-l'œil.

Nous voterons contre la motion.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Laurent PERIN.

M. PERIN.- Chers collègues, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente,

Avant toute chose, nous rappelons que l'objectif de cette motion est de ne plus faire peser sur le contribuable local une dépense de solidarité nationale et de dégager davantage de moyens à l'accompagnement et à l'insertion des bénéficiaires nordistes. Nous parlons donc bien ici de financement, de mettre fin à une injustice qui s'accroît d'année en année du fait de la non-compensation par l'État de cette dépense de solidarité.

Il n'est donc pas question de démission, comme vous le répétez à l'envi, encore vendredi dernier devant le Président de la République. Pas de démission, pas d'abandon, pas de renoncement, bien au contraire. Ce que nous proposons, c'est de la responsabilité :

- Responsabilité pour tenir compte de la hausse continue des dépenses sociales des Départements dans le contexte difficile que nous connaissons. Nous rappelons que, avec une participation financière de l'État restée presque stable par rapport à 2019, la charge nette pour les Départements a augmenté de 4,9 % en 2020, la dépense pour cette allocation a augmenté de 7 %, à plus de 11 Md€.
- Responsabilité pour remettre de la justice dans ce dispositif national qui aujourd'hui, avec ce mode de financement archaïque, renforce les inégalités territoriales.
- Responsabilité pour pouvoir développer les actions d'insertion sociale, culturelles, d'accès au logement ou de santé pour les allocataires nordistes.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a signé un accord avec le gouvernement le 21 septembre dernier. L'expérimentation sur cinq ans devrait permettre au Département de Seine-Saint-Denis de dégager jusqu'à 70 M€ supplémentaires par an. Il devrait les réinvestir à plus de 50 % dans l'accompagnement des allocataires et consacrer le reste à ses politiques sociales. Il prévoit d'ores et déjà le doublement des référents de parcours sociaux et socioprofessionnels, ainsi que la multiplication par deux des places dans les actions d'insertion d'ici 2026. Avouez que, pour une collectivité qui aurait démissionné, elle affiche des ambitions qui pourraient nous inspirer.

Nous sommes conscients que la convention prévue dans le cadre de cette expérimentation n'est pas la recentralisation totale du financement du RSA. Pour autant, cette expérimentation nous semble une étape importante pour plus de justice sociale et dans laquelle le Département du Nord aurait tout intérêt à s'inscrire.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je laisse la parole à Roger VICOT.

M. VICOT. - Monsieur le Président, chers collègues,

C'est une motion qui va – on le voit bien à travers les interventions de nos collègues et de Laurent PERIN qui la présente – bien au-delà de la question de la recentralisation du RSA, mais qui porte finalement sur la question du financement du RSA. Qui finance quoi, comment et de quelle manière ?

Des chiffres ont été donnés tout à l'heure sur la non-compensation à l'euro près des différentes allocations de solidarité individuelle : 4 Md€ en tout pour l'APA, la PCH et le RSA. Je crois que Charles BEAUCHAMP – à qui on envoie d'ailleurs nos bons vœux de rétablissement et d'amitié – avait calculé au précédent mandat que, pour le seul RSA, la somme manquante avoisinait les 2 Md€ cumulés au fil des années.

C'est une question qui va revenir devant l'Assemblée nationale puisque, vous le savez, la loi 3DS passe au mois de décembre à l'Assemblée nationale et qu'elle prévoira certaines modalités d'expérimentation de la recentralisation.

Je voudrais revenir sur le cas de la Seine-Saint-Denis. Les choses ne sont pas aussi claires que veut nous le faire croire l'État aujourd'hui. C'est l'exemple qui est le plus fréquemment cité et c'est une situation dans laquelle l'État se donne un peu le beau rôle. En effet, j'ai entendu Jean CASTEX, Premier ministre, expliquer le cœur sur la main à Stéphane TROUSSEL : « Bien entendu, Monsieur le Président, il n'est pas question que le contribuable finance la solidarité nationale ». Or, cher Laurent PERIN, quand on regarde comment les choses se passent, on a quand même le sentiment que Stéphane TROUSSEL, le président du 93 – comme on dit de nos jours – s'est un peu lancé dans une aventure qui commence à le dépasser et dans laquelle il risque d'être un peu le dindon de la farce. Je dis cela avec toute l'amitié personnelle et politique que j'ai pour Stéphane TROUSSEL.

En effet, soyons clairs, il ne s'agit pas d'une recentralisation du RSA, mais d'une recentralisation par l'État de la hausse du RSA sur une moyenne des trois dernières années. Et, quand on regarde comment les choses se passent, personne ne fait le même calcul. C'est vrai, Laurent, Stéphane TROUSSEL, le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, espère économiser 70 M€ par an pour les référents de parcours, l'insertion sociale, l'insertion professionnelle. Or, c'est là que cela se gâte puisque, d'ores et déjà, le gouvernement dit à Stéphane TROUSSEL « ce n'est pas 70 M€, nous calculons plutôt aux alentours de 40 M€ ». Déjà, les choses ne se passent pas exactement comme c'était prévu. De plus, dans ce vaste calcul – et cela a été dit –, le Département de Seine-Saint-Denis s'engage à une espèce de compensation à l'envers en acceptant de reverser à l'État une part des DMTO, et pas seulement puisque le calcul est complexe et il fait intervenir plusieurs paramètres. Les choses ne se passent donc pas aussi bien que prévu et cette espèce de recentralisation est, me semble-t-il, mal engagée sous cette forme.

Ensuite – cela a été dit également et c'est tout à fait juste –, si l'on considérait qu'il fallait d'une manière ou d'une autre recentraliser ou renationaliser la question du RSA, on ne pourrait avoir cette réflexion que globalement avec les trois allocations individuelles de solidarité, sinon la manière dont l'État intervient sur les AIS n'aurait plus aucune cohérence. Le débat doit donc être plus large que sur le seul RSA, d'autant plus largement que, comme je viens de le dire, les choses se passent mal avec les premières expérimentations.

Par ailleurs, il y a une vraie question derrière cela, c'est la question de la décentralisation et la question de la libre administration des collectivités territoriales. Si l'État recentralisait ou reprenait – passons sur le vocabulaire pour le moment –

aux Départements une compétence aussi essentielle, aussi majeure, aussi importante que le RSA – et là, une fois n'est pas coutume, figurez-vous que je suis d'accord avec Doriane BÉCUE, même si nous conservons une différence sur la manière dont vous abordez l'insertion sociale et l'insertion professionnelle, je ne reviens pas sur ce débat –, que nous resterait-il en matière de proximité avec les allocataires ?

Enfin, dernier élément – je lis comme vous la presse et notamment la presse spécialisée, la presse des collectivités territoriales –, je n'oublie pas que la question du conseiller territorial reste d'actualité, reste tapie dans l'ombre. Vous avez vu tout ceci dans la presse l'été dernier et pas plus tard qu'au mois de septembre. Ce conseiller territorial, qui est susceptible de se fondre ou de se confondre avec le conseiller régional...

M. le Président.- Allez à la conclusion.

M. VICOT.- Je termine, Monsieur le Président.

Ce conseiller territorial, c'est à terme la fin des conseillers départementaux.

Pour toutes ces raisons de forme et de fond, Monsieur le Président, nous ne voterons pas cette motion.

M. le Président.- Merci, Monsieur VICOT.

Doriane, je pense que tu souhaites répondre.

Mme BÉCUE.- Je dirai juste un petit mot.

Depuis ce matin, j'entends les interventions des uns et des autres par rapport au Groupe Écologiste. J'ai l'impression que le mot « emploi » est un gros mot. J'entends beaucoup parler de social, de culture, de logement mais, finalement, très peu de l'insertion emploi. Je voulais juste faire cette petite parenthèse.

Je dirai également que, par rapport à la Seine-Saint-Denis, on a l'impression que, avec cette recentralisation, tout est beau, merveilleux, magnifique, mais je rappelle que, il y a trois ans, quand nous sommes allés, nous Département du Nord, négocier notre plan pauvreté, la Seine-Saint-Denis était présente autour de la table et, à aucun moment, la Seine-Saint-Denis ne s'est emparée du dossier plan pauvreté, elle ne s'est pas saisie de ces moyens de l'État pour améliorer l'accompagnement des allocataires du RSA dans son département. Or, aujourd'hui, on le voit bien, nous avons énormément investi sur l'accompagnement renforcé et intensif, nous avons une baisse du nombre d'allocataires du RSA, nous avons une baisse des dépenses liées au versement de l'allocation RSA et cette baisse nous permet aujourd'hui d'investir dans d'autres politiques sociales comme l'autonomie ou la protection de l'enfance. Il est normal que la Seine-Saint-Denis voit une explosion de l'allocation puisque, à l'époque, elle n'a pas fait le choix d'investir sur l'accompagnement.

M. le Président.- Merci, Doriane BÉCUE.

Quand vous dites que c'est bien parce que la Seine-Saint-Denis va pouvoir faire de l'insertion, je voudrais simplement vous dire que, après 65 ans, on n'a plus besoin de faire de l'insertion. Si on les garde jusqu'à 65 ans en insertion, on n'a rien gagné. Je voulais quand même vous résumer cela sur votre intervention, Monsieur PERIN. L'insertion, c'est bien, mais, après 65 ans, cela ne sert plus à grand-chose.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre la motion ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et Madame BAILLEUL*).

Qui est pour la motion ? (*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts et Génération.s*).

Qui s'abstient ? (*Monsieur RENAUD et Madame DERCEUX*).

<p>La motion déposée par le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s intitulée « Demande de recentralisation du financement du Revenu de Solidarité Active (RSA) » a été rejetée à la majorité (Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent pour. Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ainsi que Madame BAILLEUL, non inscrite, votent contre. Madame DERCEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, s'abstiennent).</p>

Merci.

Je vous propose de passer au point suivant.

▪ **Rapport 2-3 - Soutien du secteur de l'aide à domicile relatif à l'avenant n° 43 de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD)**

M. le Président.- Nous avons eu l'occasion d'en parler, mais, maintenant, on décline au niveau des associations.

Je laisse la parole à Frédérique SEELS.

Mme SEELS.- Merci, Président.

On a beaucoup parlé des chiffres, je ne vais pas y revenir puisqu'ils ont été présentés et je pense que la délibération modificative en fait état. En revanche, je vais échanger sur les enjeux.

Doriane BÉCUE, notre Vice-présidente à l'insertion l'a dit, les enjeux sont de 3 400 emplois d'ici 2030 pour les salariés de l'aide à domicile. Vous le comprenez – vous avez tous voté la délibération modificative –, le véritable enjeu de cette dynamique est de rendre ces métiers attractifs et de permettre aux gens d'accéder à ces emplois. Nous allons donc travailler d'ici 2030 à pourvoir ces emplois en les rendant plus attractifs grâce à une revalorisation du secteur.

43000 personnes âgées dépendantes supplémentaires arriveront d'ici 2050 sur le terrain. Nous avons donc évidemment besoin des emplois qui soient derrière pour assumer ces fonctions.

Tout à l'heure, il y a eu un échange au sujet de ce que j'ai pu dire dans le journal et sur l'information à destination des structures d'aide à domicile. Nous les avons prévenues fin octobre, afin qu'elles puissent faire les paies, qu'elles pouvaient compter sur notre soutien au prochain conseil départemental et un certain nombre d'entre elles ont pu faire les paies du mois d'octobre avec les modifications. Soyez rassurés, on ne les a pas laissées dans le déni ou dans la non-information, cette information a été faite par le Président et par moi-même pour celles que j'ai pu avoir en direct.

Je ne vais pas revenir sur cette délibération. Vous le savez, elle est très importante.

Je voulais aussi rassurer nos amis de Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s, nous avons aussi prévu de travailler notamment sur une démarche qualité à leur encontre. En effet, dans les services à domicile, nous allons faire un état des lieux et nous travaillerons sur les conditions de travail. J'en ai parlé au Président dès que nous avons parlé de travailler sur l'organisation du secteur, je lui ai dit qu'il fallait aussi faire attention à cette question des conditions de travail des personnes qui sont dans les services à domicile parce que ce sont des métiers parcellisés, parce que le travail est organisé d'une manière particulière avec des ruptures dans la charge, les gens sont seuls. Effectivement, nous serons à l'écoute de ces questions quand nous travaillerons au financement, à la stratégie, à l'organisation de ce secteur dont nous savons qu'il est particulièrement difficile pour les salariés qui exercent ces fonctions.

M. le Président.- Merci, Frédérique SEELS.

Je laisse la parole à Bertrand RINGOT.

M. RINGOT.- Non, j'ai utilisé mon temps de parole.

(Rires)

Nous votons pour.

Grégory va dire un mot...

M. le Président.- Allez-y.

M. BARTHOLOMEUS.- Je voulais juste faire une petite remarque technique, Monsieur le Président. En commission, j'avais relevé qu'il y avait une incohérence dans la délibération. En effet, dans la délibération, on prend l'année 2020 comme

année de référence et, dans l'annexe 2 qui est le modèle de convention, on prend en référence l'année 2019. J'avais souligné qu'il était sans doute plus judicieux de prendre en compte l'année 2019 plutôt que l'année 2020 eu égard à la situation sanitaire. Or, je vois que la délibération n'a pas été corrigée.

M. le Président.- Vous avez complètement raison. Merci à vous. La référence est l'année 2019.

Nous passons au vote.

Qui est pour cette délibération ?

Vu l'erreur signalée en séance par Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS (membre du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) et corrigée oralement par Madame Frédérique SEELS, Vice-présidente chargée de l'autonomie des seniors, il convient de lire au 6^e paragraphe du rapport : « Pour 2021, la compensation départementale se base sur l'activité 2019 des SAAD concernés. Elle prend effet pour le dernier trimestre 2021 ». Les propositions du rapport n° 2.3 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci.

Nous poursuivons, avec Martine ARLABOSSE.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 3^e COMMISSION

▪ Rapport 3-1 - Tournage de films et prises de vue sur des sites départementaux

Mme ARLABOSSE.- Merci, Monsieur le Président.

Le Département est régulièrement sollicité par des sociétés de production ou de visuel pour mettre à disposition des espaces naturels ou des équipements du département. Afin d'améliorer la visibilité les équipements départementaux, les directions départementales ont travaillé avec Pictanovo (un pôle d'excellence régional dédié à l'image, en charge de la politique cinématographique et audiovisuelle des Hauts-de-France) en vue de proposer une politique tarifaire incitative.

Quel que soit le site concerné par la demande, une instruction est réalisée par la direction de l'immobilier au vu du synopsis et des conditions de tournage afin de donner une autorisation après avis du cabinet et de donner lieu à la rédaction d'une convention et d'un courrier d'autorisation, et éventuellement d'une redevance.

Il est proposé au conseil départemental d'approuver le rapport présenté.

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Peut-on considérer qu'elle est adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Martine ARLABOSSE, sur la délibération 3-2.

▪ Rapport 3-2 - Approbation des changements de statuts de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Écomusée Avesnois

Mme ARLABOSSE.- Par délibération du 17 mai 2021, le Département a décidé d'apporter à l'EPCC Écomusée Avesnois une aide exceptionnelle pour 2021 de 15 000 €, en complément de sa contribution annuelle qui reste inchangée à 35 000 €.

Une conférence financière a été réunie le 20 décembre 2020 faisant état des difficultés de l'EPCC après deux années de fonctionnement : un déficit structurel de l'Écomusée de l'Avesnois résultant d'un déséquilibre entre les dépenses fixes et les recettes dont la source principale est le financement public, la vétusté des bâtiments tant à Fourmies qu'à Trélon.

À la suite de cette conférence, la direction de l'EPCC a sollicité les engagements des différentes collectivités pour permettre le vote du budget prévisionnel 2021 avant le délai réglementaire du 15 avril. Quatre collectivités se sont engagées à faire évoluer leur contribution statutaire de base obligatoire pour 2021 et les années à venir. Le Département a choisi d'apporter une aide exceptionnelle uniquement pour 2021.

M. le Président.- Merci, Martine ARLABOSSE.

Je laisse la parole à Anne MIKOLAJCZAK.

Mme MIKOLAJCZAK.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le Groupe Écologiste va voter cette délibération de changement de statut en EPCC de l'Écomusée de l'Avesnois, démarche qui va dans le bon sens.

Nous nous posons néanmoins la question du choix d'une aide exceptionnelle du Département quand les autres collectivités ont opté pour une majoration de leur contribution. En effet, lors de la commission, Madame la Vice-présidente nous a bien précisé que ce déficit était structurel, ce qui expliquerait de pérenniser cette aide exceptionnelle.

De plus, si nous saluons les engagements pris par la structure quant aux finances, nous aimerions que vous portiez une attention particulière à la situation des ressources humaines. En effet, il convient de porter une vigilance liée au turn-over important de la direction ces dernières années.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je laisse la parole à Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, je suis intervenu en commission pour demander le montant de ce déficit, puisqu'il n'est pas indiqué dans la délibération.

Par ailleurs, j'ai fait part de mon étonnement que nous ne fassions pas une intervention pérenne puisque, contrairement aux autres institutions, nous décidons de donner une aide exceptionnelle. Aurions-nous des raisons de penser que ce déficit structurel ne serait pas pérenne mais ne serait que provisoire ?

M. le Président.- Martine ARLABOSSE.

Mme ARLABOSSE.- Je pourrai confirmer le montant du déficit à la prochaine commission du mois de décembre. On m'avait dit qu'il était de 300 000 €.

Nous avons préféré être prudents, donner une subvention exceptionnelle et être attentifs l'année prochaine pour voir le fonctionnement.

M. le Président.- C'est important de voir comment cela fonctionne, comment c'est utilisé, quels sont les résultats, quelles sont les fréquentations et autres. Il est important d'y aller année après année pour l'instant, de ne pas s'engager comme on a pu parfois s'engager sur des SPL et on a vu que le résultat n'était pas complètement ce que nous attendions au départ. Cela ne veut pas dire que nous allons nous désengager.

M. DULIEU.- Oui, bien sûr, mais, lorsque l'on voit les autres institutions, ce ne sont pas des aventuristes. C'est pourquoi nous voulions connaître les raisons réelles de ce déficit et savoir si vous avez des éléments sur cette pérennisation ou pas.

M. le Président.- On a tellement de belles choses dans l'Avesnois, comme le MusVerre qui est payé en totalité par le Département.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

Nous passons au rapport suivant. Je laisse la parole à Marie CIETERS.

▪ **Rapport 3-3 - Logements de fonction dans les collèges - Fixation des prestations accessoires**

Mme CIETERS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le présent rapport a pour objet la fixation des prestations accessoires pour les logements de fonction dans les collèges.

Je vous rappelle que l'article R 216-12 du Code de l'éducation dispose que, chaque année, la collectivité de rattachement fixe le taux d'actualisation de la valeur des prestations accessoires, en distinguant les logements dotés de sous-compteur de ceux qui n'en ont pas. Deux forfaits sont donc fixés chaque année par le Département, au-delà desquels les agents logés devront verser la différence au collège si leur consommation est supérieure à ce forfait.

D'autre part, il appartient au Département de fixer un ratio au mètre carré pour le calcul de ces prestations accessoires en l'absence de compteur individuel eau, gaz, électricité et autres sources d'énergie. L'objet est donc de fixer ce ratio. Il était l'an dernier de 13 € du m². Un montant similaire est proposé pour l'année 2021.

Je rappelle que ce calcul des prestations accessoires en dehors de compteurs individuels a fait l'objet d'un travail partenarial avec les services du Pas-de-Calais qui propose les mêmes modalités de calcul que le Nord depuis 2015.

Ces informations seront utilisées par les collèges début 2022 pour déterminer la part des consommations prises en charge sur le budget de l'établissement et celles qui relèveront des occupants de chacun des logements de fonction concernés pour l'année 2021.

M. le Président.- Merci, Marie.

Je vais laisser la parole à Simon JAMELIN.

M. JAMELIN.- Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président,

Nous voterons pour cette délibération qui fixe les modalités de la prise en charge partielle des charges des logements de fonction des collèges du Département.

Pour autant, permettez-nous d'attirer votre attention sur plusieurs points.

- L'état du parc, d'abord : nous avons été surpris d'apprendre en commission qu'il n'existe pas d'état des lieux précis de l'état des bâtiments. C'est inquiétant à double titre. On sait que, sans un suivi précis, il est difficile de prévoir les travaux à entreprendre et que l'absence de suivi engendre des surcoûts et une dégradation de l'état du parc dont souffriront en premier lieu les agents logés, non pas pour leur plaisir, mais par nécessité de service.
- Nous avons été surpris également d'apprendre que, lors de la rénovation d'un collège, les logements de fonction étaient parfois exclus de la réhabilitation. Pourtant, l'objectif 7 de votre délibération Nord durable pour une administration durable, responsable et exemplaire prévoit la maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments et devrait donc contraindre notre institution à mettre en place un dispositif de suivi des consommations et des performances énergétiques de ces logements.

Je sais que ce sujet revient sur la table régulièrement depuis plusieurs mandats et sous des majorités différentes, mais nous comptons sur vous, Madame la Vice-présidente, pour enfin mettre en place un suivi efficace de ces logements. Vous vous y êtes engagée en commission et nous sommes disponibles pour y travailler avec vous.

Dans cette délibération, il est question de reproduire à l'identique la prise en charge partielle des charges énergétiques pour les bénéficiaires. Pour autant, vous aurez remarqué que les Nordistes font face comme tous les Français à une augmentation importante du coût de l'énergie. Le reste à charge pour les agents sera donc potentiellement plus élevé cette année que la précédente.

Pour terminer, je voudrais attirer une dernière fois votre attention sur un risque d'inégalité de traitement entre les agents. Que vous habitiez une passoire énergétique ou un logement aux dernières normes, la prise en charge des charges par la collectivité sera calculée de la même manière. Concrètement, pour deux logements à surface égale, si vous êtes logé dans une passoire, votre reste à charge sera plus élevé. Je répète ici que nous parlons d'agents qui ne font pas le choix de vivre dans ces logements, mais qui les habitent par nécessité de service au bénéfice des Nordistes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Monsieur le Président,

Je vais demander des royalties au groupe des Verts, puisque mon intervention à la commission a été intégralement reprise. J'avais dit que je ne ferais pas cette intervention parce que j'étais très satisfait de la réponse de notre Vice-présidente qui nous a proposé un groupe de réflexion justement sur le parc.

Je pense qu'il y a un problème réel. J'étais déjà intervenu au mandat précédent. Je voulais remercier la Vice-présidente d'avoir dit qu'elle travaillerait collectivement sur ce sujet.

En tous les cas, je suis content que mes propos aient été repris parce que cela prouve que cela avance petitement et j'espère que la majorité sera aussi à l'écoute que le Groupe des Verts.

Merci.

M. le Président.- Merci de votre intervention.

Marie, je ne sais pas si tu souhaites ajouter quelque chose.

Mme CIETERS.- Effectivement, c'est une demande qui avait été faite par notre collègue Jean-Claude DULIEU pour réfléchir sur le parc des logements de fonction. C'est un dossier, Président, que vous suivez particulièrement et sur lequel nous allons travailler. Nous pourrions donc apporter des pistes de réflexion et de travail dans les mois qui viennent.

Je n'ai pas tout à fait dit tout ce qui a été dit avant par notre collègue du Groupe Écologie Les Verts, mais je compte aussi sur la responsabilité de tous les agents. Je comprends bien que le reste à charge va être différent selon les logements qui sont occupés. En revanche, je pense que l'on a tous en tête que nous avons des économies à faire, que ce soit nous-mêmes dans nos logements ou eux dans leur logement de fonction. Je pense que le Département aura une écoute particulière comme il l'a tout le temps lorsqu'il y a une demande particulière pour les établissements.

Le Président a rappelé tout à l'heure encore que les logements de fonction devaient être réhabilités en même temps que l'étaient les collèges. C'est une demande forte que vous m'avez faite, Président, et je l'ai bien entendue. Cela rassurera aussi nos collègues aujourd'hui. Ensuite, avec accord de notre Président, nous aurons des réflexions sur les logements de fonction d'une manière générale.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Par exemple sur les collèges de l'Avesnois, il n'était pas prévu obligatoirement dans le marché de travailler sur les logements de fonction, mais nous souhaitons travailler également sur les logements de fonction dans le package qui va être passé sur les quatre collèges.

Pour travailler sur ce dossier, avant de se mettre autour de la table et de voir ce que nous allons faire, nous avons besoin de faire un état des lieux des logements pour savoir quels logements sont utilisés et quels logements ne le sont pas, comment ils sont utilisés, s'il faut les garder ou pas, s'ils sont à l'intérieur du collège ou pas. S'ils sont à l'extérieur, cela peut être des logements locatifs classiques. Il y a certainement de l'optimisation à faire. C'est un des dossiers que nous avons sur la table et que nous devons traiter en toute légalité des possibilités avec, entre autres, des bailleurs.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui est pour ?

Les propositions du rapport n° 3.3 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

Nous poursuivons, Marie, avec la délibération 3-4.

▪ **Rapport 3-4 - Avenant n° 1 à la convention avec la Région pour l'accueil des collégiens et lycéens dans les restaurations des lycées et des collèges**

Mme CIETERS.- Ce rapport a pour objet de prolonger de trois années la mutualisation des services de restauration des collèges et des lycées par la signature d'un avenant à la convention cadre pluriannuelle toujours en vigueur.

Je rappelle que, en 2018, la Région Hauts-de-France avait contacté le Département du Nord afin d'harmoniser les procédures relatives à l'accueil des collégiens au sein des services de restauration à l'échelle du territoire régional par le biais de nouvelles conventions. Les services du Département du Nord et ceux de la Région ont donc travaillé en commun pour rédiger ces conventions.

La convention cadre et les conventions quadripartites annexées ont été approuvées par le Conseil départemental en juillet 2019. Dans le cadre de ce conventionnement, le Département du Nord et la Région ont fixé d'un commun accord un coût forfaitaire pour la participation aux frais de structures et de ressources humaines d'un montant de 1,50 € par repas servi.

Le 22 avril 2021, la Région a délibéré pour la signature d'un avenant à la convention toujours en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 afin de prolonger de trois années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2024, et donc de solliciter le Département à cet effet.

La signature de cet avenant facilitera la conclusion rapide de conventions entre collèges et lycées pour l'accueil réciproque d'élèves en cas de besoin et elle garantira la prise en charge par la collectivité bénéficiaire d'une partie du coût de revient des repas servis aux élèves relevant de l'autre collectivité.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des remarques particulières sur cette délibération ? (*Aucune*).

Qui est pour l'adopter ?

Les propositions du rapport n° 3.4 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant avec Loïc CATHELAIN.

▪ **Rapport 3-5 - Délégation de service public (DSP) pour la gestion de la station touristique du ValJoly - Bilan de la première année de DSP et avenant n° 2 au contrat**

M. CATHELAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le rapport qui vous est soumis concerne le bilan de la DSP pour la gestion du ValJoly.

C'est le premier bilan qui est dressé puisque la gestion du ValJoly a été confiée à Vert Marine le 1^{er} janvier 2020, c'est donc le bilan de leur première année de gestion. Comme vous vous en doutez, avec le confinement de l'année 2020, ils n'ont pu fonctionner que six mois sur douze. Vert Marine estime qu'ils ont eu un manque à gagner de 2 M€. Néanmoins, le passage en DSP a permis à Vert Marine de mobiliser les aides de l'État, notamment sur le chômage partiel et, finalement, au bout du bout, il y a un résultat positif de 685 000 €. Vert Marine s'est engagé à réinvestir ce résultat positif de 685 000 € dans la station.

De nouvelles activités seront notamment proposées à destination des adultes comme des enfants. Depuis septembre de cette année, l'aquarium a fermé ses portes et l'objectif de Vert Marine est d'en faire un espace de jeux indoor. Lorsque la météo peut être capricieuse, cela permettra d'avoir des activités à l'intérieur.

Au terme de cette première année de gestion, Vert Marine a également sollicité un avenant au contrat de délégation, notamment pour mieux s'adapter à la concurrence locale. Ainsi, une modification des tarifs des activités qui a été faite pour s'aligner sur les structures environnantes. Il y a également une modification des horaires des activités pour s'adapter à la fréquentation constatée en période scolaire estivale ou hors saison.

Il y a également le projet hôtelier où nous allons devoir modifier légèrement l'emprise foncière, la désaffecter et la déclasser pour la faire entrer dans le domaine privé du Département et pour pouvoir ensuite la céder si le projet est mené à terme.

M. le Président.- Merci.

Avez-vous des remarques sur cette délégation de service public et sur l'avenant ? (*Aucune*).

Je vous propose de passer au vote.

Mme CHOAIN.- Est-ce que nous votons ou est-ce que nous prenons acte ?

M. le Président.- Nous votons sur le fait de prendre acte.

M. CATHELAIN.- Il est proposé dans la délibération d'approuver cet avenant.

M. le Président.- Qui est pour ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! et les trois conseillers non-inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts et Génération.s*).

Après que le Conseil départemental ait donné acte au Président du Département du Nord de la présentation du rapport d'activités 2020 de la station touristique du Valjoly établi par la Société Vert Marine, les propositions du rapport n° 3.5 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Merci.

Nicolas SIEGLER, pour le rapport sur la Société du Canal Seine-Nord Europe.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 4^e COMMISSION

▪ Rapport 4-1 - Société du Canal Seine-Nord Europe - Rapport sur la situation de l'établissement public et l'avancement de la réalisation du canal Seine-Nord Europe

M. SIEGLER.- Il s'agit d'un rapport sur lequel est demandé de prendre acte.

C'est la première fois que ce rapport est présenté dans cette assemblée, même si c'est le quatrième rapport. C'est la première fois parce que notre fameuse Société du Canal Seine-Nord est devenue un établissement public local l'année dernière et, maintenant, le conseil de surveillance demande à son directoire de présenter leur activité au titre de l'année 2020 aux collectivités qui participent au creusement du canal Seine-Nord Europe.

Vous savez que l'année 2020 a été particulière pour la Société du Canal comme pour notre pays et le reste du monde. Nous avons perdu notre directeur des finances qui est malheureusement parti l'année dernière des suites de la Covid. Autant vous dire que cela a été pour la Société du Canal et toutes ses équipes une année particulière, comme pour chacune et chacun d'entre nous.

Je m'en excuse au nom de Jérôme DEZOBRY et de toutes ses équipes, nous aurions normalement dû présenter ce rapport avant le 31 mars, mais je pense que chacun ici n'y trouvera pas de difficulté.

C'est l'occasion de présenter toute l'action de la société.

Je vous rappelle son mode de financement. Le Grant Agreement permet aujourd'hui d'espérer au moins 40 % de financement de cette infrastructure extraordinaire de 107 kilomètres, de l'Oise jusqu'à nous.

Il est découpé en quatre secteurs, je le rappelle pour que chacun comprenne bien parfois l'attente et l'espoir que cela génère. Le secteur 1, celui de l'Oise, a jusqu'à maintenant été traité de manière très expérimentale et dont on tire toutes les conséquences et toutes les conclusions, expérimental en termes de commande publique, en termes de mesures compensatoires, en termes de dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale auprès du Conseil national en charge de cette question. Les secteurs 2, 3 et 4 seront maintenant traités d'un seul tenant pour accélérer et rattraper les six à neuf mois de retard que nous connaissons actuellement sur ce dossier.

Aujourd'hui, près de 390 équivalents temps pleins travaillent sur le canal Seine-Nord. Bien sûr, mes chers collègues, j'entends déjà votre impatience puisque ce n'est pas tout à fait dans le Nord. 10 % sont issus des clauses d'insertion. Les Départements et la Société du Canal sont vigilants à déployer dès maintenant les clauses d'insertion dans tous les contrats que la Société du Canal entend passer aujourd'hui et pour les années à venir.

En termes de calendrier, je peux vous indiquer que cette année a été le redémarrage des mesures de compensation environnementale dans l'Oise. Pour ce qui nous concerne, c'est la moitié du guet qui est bientôt franchie sur la phase des études qui continueront l'année prochaine. Le secteur qui nous intéresse, le secteur 4, connaîtra une phase de travaux préparatoires dès 2023 – autant vous dire quasiment demain – pour une phase de travaux en 2024.

L'année 2022 sera l'année du dépôt d'autorisation environnementale pour les secteurs 2, 3 et 4. Ce sera l'année de l'avant-projet sommaire pour le port intérieur de Cambrai-Marquion qui est piloté par les Intercommunalités et la Région. 2022 sera aussi l'année de la signature des contrats territoriaux de développement Artois Cambrésis pour toutes les mesures touristiques, environnementales, insertion, accueil qui ont trait au canal Seine-Nord.

Enfin, je terminerai par deux chiffres, Monsieur le Président.

Premier chiffre, la Société du Canal a planté 11 000 arbres jusqu'à maintenant et elle a encore de nombreuses années devant elle pour continuer à compenser les exigences en matière environnementale. 700 hectares d'emprises seront aménagés de manière environnementale en plantation de forêts alluviales, en mares, en zones de protection ornithologique, en berges pour faire de ce dossier un dossier exemplaire tel qu'il est conçu par celles et ceux qui le portent.

Deuxième chiffre, le canal Seine-Nord à terme, ce sont 760 000 poids lourds en moins par an sur l'A1.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vais laisser la parole à Grégory BARTHOLOMEUS.

M. BARTHOLOMEUS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Une brève intervention pour nous féliciter de ce premier rapport sur la situation de l'établissement public de la Société du Canal Seine-Nord Europe depuis sa transformation officielle en établissement public local au 1^{er} avril 2020.

Cela n'empêche pas l'expression de réserves quant à l'évolution vers une gouvernance dans les mains de collectivités territoriales. Il ne s'agit pas pour nous d'une quelconque défiance quant à la capacité des collectivités à piloter cet établissement, mais plutôt de précautions relatives à l'engagement financier réel et pérenne de l'État.

Il aura en effet fallu beaucoup d'efforts pour permettre d'aboutir au premier coup de pioche, un engagement financier sans précédent des collectivités territoriales dès février 2015 avec, à l'époque, les Régions Nord - Pas de Calais et Picardie, d'une part, et les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, d'autre part ; un engagement financier qui s'est poursuivi au-delà des réformes territoriales avec la création de la Région Hauts-de-France et au-delà des alternances politiques que nous avons connues ici même.

Il aura fallu également la mobilisation de Rémi PAUVROS qui a piloté le travail de reconfiguration du projet initial et permis d'aboutir en février 2015 à l'approbation de l'avant-projet par le gouvernement.

Sans cet activisme des élus locaux et des parlementaires dans leur diversité, l'Union européenne n'aurait jamais abondé sa participation à hauteur de 50 % des études et de 40 % du projet. Tout cela, mes chers collègues, nous pouvons en être fiers collectivement.

Avec ce premier rapport, nous voyons bien que nous sommes rentrés dans une phase pleinement opérationnelle. La Société du Canal Seine-Nord Europe a réalisé ces derniers mois les premiers appels de fonds. L'année 2021 constitue par ailleurs l'année

de lancement à grande échelle des aménagements environnementaux. Les choses semblent donc sur de bons rails, ou plutôt sur de bonnes voies navigables. C'est une bonne nouvelle pour notre territoire et les Nordistes.

Naturellement, nous prenons acte de ce rapport.

M. le Président.- Merci.

Nous sommes bien d'accord, c'est une belle action collective. Nous avons versé 12 M€ l'année dernière sur le canal Seine-Nord.

Je passe la parole à Bertrand RINGOT.

M. RINGOT.- J'ai une petite question pour notre collègue Nicolas SIEGLER qui siège dans la société. Sur la problématique du relèvement des ponts, on sait qu'on a un petit sujet. Est-ce que les choses ont avancé ? Est-ce qu'il y a une visibilité, un plan d'investissement ?

M. le Président.- Est-ce que les bateaux arrivent jusqu'à Gravelines ?

(Rires)

M. RINGOT.- Jusque Dunkerque, ce sera déjà bien, Monsieur le Président.

M. SIEGLER.- C'est sûrement une inquiétude du maire de Gravelines, mais c'est peut-être un sujet sur lequel l'ensemble des élus concernés par les voies d'eau du département du Nord peuvent s'interroger.

Sur les relèvements des ouvrages d'art, j'imagine que tu parles essentiellement du rétablissement des routes départementales.

M. RINGOT.- Oui.

M. SIEGLER.- Les travaux sont démarrés par exemple dans le secteur 1 dans l'Oise, là où des questions de rétablissement se sont posées.

Là où il s'agit de rétablissements qui concernent les départements du Nord et du Pas-de-Calais, nous avons une position commune – et nous sommes entendus, Nord et Pas-de-Calais – sur la création de ponts futurs. Il y a encore quelques semaines, nous étions avec mon homologue du Pas-de-Calais en train de défendre la création d'un pont accessible aux piétons, aux cyclables et, accessoirement, aux véhicules, qui enjamberait le canal Seine-Nord au niveau de la connexion de la Sensée.

Les choses se font parce que les Départements sont entendus et respectés – je dis bien tous les Départements –, parce qu'ils sont aussi largement contributeurs financiers de ce dossier. Le financement du canal Seine-Nord par le Département du Nord représente 20 % de la part des collectivités territoriales.

M. le Président.- Je vous propose de passer au vote pour prendre acte de ce rapport.

Qui est pour ? *(Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! et les trois conseillers non-inscrits).*

Qui s'abstient ? *(Le Groupe écologiste, Europe Écologie Les Verts et Génération.s).*

Le Conseil départemental donne acte au Président du Département du Nord de la présentation du rapport sur la situation de l'établissement public « Société du Canal Seine-Nord Europe » et l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe au 31 décembre 2020, établi par le Directoire de la Société du canal Seine-Nord Europe (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Merci.

Nous passons à la délibération 4-2.

▪ **Rapport 4-2 - Avenant de prolongation d'un an pour 2022 de la convention de partenariat 2018-2021 avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)**

M. SIEGLER.- Il s'agit de l'avenant 2022 pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, notre CAUE, construction ancienne, efficace. Pour leur permettre de continuer à travailler, je vous propose de prolonger notre convention actuelle jusqu'au 31 décembre de l'année prochaine, à charge pour nous d'élaborer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

M. le Président.- Merci pour l'esprit de synthèse.

Qui est pour cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 4.2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

Patrick VALOIS, pour la délibération 5-1.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 5^e COMMISSION

▪ **Rapport 5-1 - Intervention départementale dans le domaine de la plantation de la renaturation**

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération à trois tiroirs.

Un premier tiroir concerne l'élaboration d'un protocole d'accord entre la Région à travers son plan « Un million d'arbres en Hauts-de-France » et le Département du Nord, protocole d'accord qui vise non seulement à coordonner les interventions respectives des uns et des autres envers les porteurs de projet, mais qui vise également à mettre à disposition, là où les choses peuvent se faire, certains de nos terrains espaces naturels à la Région pour d'éventuelles plantations.

Le deuxième volet de cette délibération prévoit l'attribution de subventions à sept collectivités et à un syndicat mixte pour un montant en subventions de 135 800 € et une intervention en investissement d'environ 97 700 €.

Cette délibération a été prise en septembre 2020. Depuis septembre 2020, environ 10 000 arbres ont été plantés, 1 490 kilomètres de haies ont été entretenus, ce sont des arbres fruitiers, des arbres têtards restaurés, etc. Ce sont également, je tiens à le souligner, des soutiens à des projets innovants, en particulier celui du Palais Rameau à Lille, pour dire que les territoires urbains ne sont pas oubliés.

Le troisième volet de cette délibération prévoit la révision du règlement du dispositif de subventions à compter du 1^{er} janvier 2022 pour s'adapter à l'évolution des tarifs des arbres de haute tige en particulier, dont le montant maximum de prise en charge est maintenant de 120 €, ce qui correspond à une augmentation de 45 € par arbre. Il prévoit également une évolution de la restauration d'un saule têtard pour passer de 150 à 200 € par arbre.

Voilà, Monsieur le Président, très rapidement présentée cette délibération.

M. le Président.- Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'intervention.

Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous voterons cette délibération puisque celle-ci s'inscrit dans les propositions que nous avons exprimées lors du débat Nord durable en septembre 2020. En effet, le 28 septembre 2020, j'insistais sur la nécessité d'amplifier notre politique de reboisement en ces termes : « *Les forêts jouent un rôle décisif contre le changement climatique, la filière bois permet de compenser 20 % des émissions françaises de CO2, d'où l'importance de soutenir cette filière. Le reboisement connaît de multiples freins liés principalement aux investissements de longue durée et à une faible rentabilité. Pour contrecarrer ces freins, un plan public ambitieux est aujourd'hui plus que jamais essentiel. Nous proposons également d'initier un plan ambitieux de type Canopée en faveur de la préservation et du développement de la forêt dite urbaine.* »

Nous voterons donc cette délibération. Toutefois, nous souhaiterions renouveler notre demande de mise en place, parallèlement au projet « plan arbres », d'une charte de l'arbre. En effet, s'engager dans la plantation ou replantation d'arbres est un acte positif pour la préservation de notre environnement. Il nous paraît toutefois indispensable que soient pris en compte les progrès importants de ces dernières années, des progrès tant dans la conception que dans l'entretien des espaces verts publics et pour une véritable gestion écologique de ces espaces.

Nous proposons donc l'élaboration d'un document que nous pourrions réaliser en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) et les parcs régionaux naturels.

Cette charte pourrait ensuite être proposée aux divers décideurs et intervenants sur le patrimoine arboré ou à proximité de celui-ci. Elle permettrait de nous aider et d'aider les partenaires dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Après une période de tout béton, cette charte de l'arbre serait un outil pour garantir la qualité du paysage urbain de demain, en mettant l'arbre au cœur de celui-ci. Elle permettrait de donner une réelle cohérence à l'ensemble de ces actions. L'ambition d'une telle charte serait donc de définir les règles et de formaliser un certain nombre d'engagements concernant la préservation de ce patrimoine, sa gestion, son extension et son enrichissement. Elle constituerait une obligation pour nos actions départementales, comme pour celles des autres collectivités locales et pour celles de tous les partenaires susceptibles d'intervenir sur les arbres tels que les concessionnaires ERDF, GRDF, France Telecom, les promoteurs, les architectes, les entreprises privées. En même temps, nous pourrions conditionner nos aides financières à l'adhésion et au respect de cette charte.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Je laisse la parole à Anne MIKOLAJCZAK.

Mme MIKOLAJCZAK.- Monsieur le Président, chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui le dispositif « plantation et renaturation ». Évidemment, en tant qu'écologistes, nous y sommes sensibles, nous y portons une attention particulière et nous voterons cette délibération.

Néanmoins, petite déception, encore une fois, l'écologie pragmatique – comme vous l'appellez – n'est, pour nous, pas à la hauteur des enjeux. Nous les écologistes, nous voudrions une écologie réaliste, celle qui répond à l'urgence climatique et à l'enjeu de la biodiversité.

Quand on parle de renaturation, il faut que les surfaces renaturées soient au moins supérieures aux nouvelles surfaces artificialisées. Dans le Nord, nous sommes à 22 % d'artificialisation contre 10 % dans le reste de la France. C'est donc bien de politique volontariste dont les Nordistes ont besoin.

Quelques pistes nous paraissent aller dans le bon sens. Au-delà des subventions accordées au titre de ce dispositif, le Département pourrait établir une cartographie des haies en vue de favoriser leur inscription dans des SCoT et Plans locaux d'urbanisme (PLU) et ainsi d'assurer leur sauvegarde à long terme.

Je voulais terminer mon propos sur le plan « arbres » de la Région Hauts-de-France avec laquelle le Département est partenaire. Celui-ci relève davantage de l'opération de communication autour du chiffre d'un million d'arbres en permettant de financer tous types d'arbre, même ceux d'ornement et en ne s'inscrivant pas dans une politique de sauvegarde de la biodiversité.

Et pourtant, comme le disait notre collègue Monsieur DULIEU, l'écosystème forêt a un intérêt pour ses apports à la biodiversité, à l'épuration de l'air et de l'eau qui ne peuvent être remplacés par la plantation d'arbres par-ci ou par-là, quand l'ex-plan « forêts » de la Région Nord - Pas de Calais prévoyait le doublement de la forêt régionale d'ici 2040 avec des espèces locales et en vue de leur adaptabilité au changement climatique.

Oui, Monsieur le Président, nous les écologistes, ce que nous voulons pour les Nordistes, c'est de l'ambition, comme nous l'avons affirmé dans la motion relative à l'état d'urgence climatique pour le département du Nord, motion que nous avons déposée avec les groupes communiste et socialiste.

Au lendemain de la COP26, nous regrettons d'ailleurs que l'examen de celle-ci soit reporté, sans débat aujourd'hui, à la commission de janvier alors même que le comité de pilotage Nord durable sera installé demain.

Je vous remercie.

M. le Président.- Il y a un règlement, il est donc normal que la motion passe en commission. Même si la COP26 arrive très vite, nous avons des règles dans la maison.

Je donne la parole à Patrick VALOIS.

M. VALOIS.- Je ne peux que me féliciter de l'intérêt que vous portez à la question de l'arbre. C'est une question qui préoccupe l'exécutif depuis un certain nombre de mois et d'années, comme vous le savez. C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons vraiment une gestion plus dynamique de nos frais.

Je rappelle que le Département, qui est propriétaire de plus de 3 000 hectares au titre des espaces naturels, est également propriétaire de plus de 800 hectares d'espaces boisés et que nous avons acquis une petite centaine d'espaces boisés lors du précédent mandat, ce qui n'est pas rien.

Nous avons placé également le pilotage de Nord durable. Demain, il s'agit effectivement de l'installation de Nord durable pour cette mandature. Je rappelle que Nord durable a été voté en septembre 2020 et des réunions de pilotage ont déjà eu lieu. Nous avons souhaité organiser ce pilotage de telle manière que chacun participe dans le cadre d'une coconstruction. Toutes les propositions sont bien évidemment recevables – vous aurez d'ailleurs l'occasion d'en faire le constat dès demain –, à partir du moment, bien évidemment, où les choses sont réalistes et où elles sont partagées. En tout cas, sachez que notre volonté est là.

Je donnerai juste un petit exemple. J'ai assisté la semaine dernière à l'inauguration d'une station d'épuration dans mon canton, au pied du Mont Cassel. C'est un endroit particulièrement bucolique, un endroit vraiment très agréable. J'ai constaté que l'emprise foncière qui était prévue par Noréade était assez importante, mais que Noréade n'avait pas prévu de programme de plantation autour de cette station. Ce n'est pas extraordinaire, vous savez tous ce qu'est une station d'épuration, ce n'est pas merveilleux. J'ai proposé au président RAOULT de se rapprocher du Département pour nous solliciter plus systématiquement lors de chaque création d'une station d'épuration. Nous sommes dans les choses concrètes, Madame, dans les choses pratiques et c'est la manière dont nous voulons que les choses se passent.

Je voudrais m'adresser à tous les passionnés d'arbres, dont tu fais partie, Jean-Claude, et tous les autres ici dans cet hémicycle, pour vous conseiller la lecture d'un livre absolument passionnant – je me tourne vers le directeur général des services qui m'a fait découvrir ce livre extraordinaire – qui s'appelle « Être un chêne », de Laurent TILLON. C'est un livre vraiment extraordinaire, je vous le conseille pour vous rendre compte à quel point cette nature pour laquelle nous sommes mobilisés est absolument extraordinaire.

Merci pour vos interventions.

M. le Président.- Merci.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Mme CHOAIN.- Monsieur le Président, j'ai une subvention. Est-ce qu'il n'y a pas de souci pour que je vote ?

M. le Président.- Il n'y a pas de souci. Nous avons une liste.

Cette délibération est-elle adoptée à l'unanimité ?

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

Nous allons passer aux questions d'actualité.

Je passe la parole à Michel LEFEBVRE.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

▪ Comment le Département du Nord peut-il agir pour lutter contre la désertification médicale ?

M. LEFEBVRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

On ne peut pas ignorer que la question de l'accès aux soins, cristallisée sous la formule des déserts médicaux, est le fruit de politiques gouvernementales menées depuis 30 ans et que nous avons, pour notre part, toujours combattues, sachant bien les conséquences qu'elles allaient entraîner.

C'est dire que, face à cette situation qui se dégrade d'année en année, l'État doit prendre toutes ses responsabilités.

Oui, nous sommes dans une République qui pose par principe l'égalité de traitement médical de la population quel que soit son lieu de localisation. Or, aujourd'hui, ce principe constitutionnel n'est plus respecté, c'est pourtant une obligation.

La crise sanitaire a mis en lumière à la fois le rôle essentiel de l'hôpital public, elle a aussi montré l'état de délabrement de notre système de santé qui n'a pu assurer le minimum vital que grâce à la mobilisation des personnels.

Mais le problème ne se limite pas à l'hôpital. La diminution catastrophique du nombre de médecins généralistes, par ailleurs mal répartis, avec un mode d'exercice de moins en moins adapté aux besoins de notre population, n'a pas permis une réponse organisée et coordonnée. Cela montre bien que nous sommes confrontés à un problème d'organisation et de moyens. Notre système est au bord de la rupture.

Compte tenu de l'augmentation de la population et de son vieillissement, il est à craindre, et ce, en dépit des projections initiales, une diminution de la densité médicale jusqu'après 2030. Nous ne pouvons attendre pour mettre en place des alternatives pertinentes.

Nous proposons que, à notre initiative, un travail soit engagé sans tarder avec les représentants de l'État, la faculté de médecine, l'Agence régionale de santé (ARS), l'ordre des médecins, la Région, nous-mêmes et les élus locaux pour, sans négliger les maisons de santé, construire un réseau de centres de santé publics pluridisciplinaires qui seraient attachés aux 44 hôpitaux publics de notre département, partageant leurs ressources humaines et matérielles. Les centres de santé sont porteurs d'avenir.

Nous proposons d'orienter ce type de dispositif vers les collectivités en permettant aux ARS, sur la base d'une contractualisation, de financer directement les centres de santé des collectivités locales. Ces structures auraient la mission d'assurer la permanence des soins, ce qui éviterait un recours par défaut aux urgences pour les patients qui ne trouvent pas d'autres solutions.

Animés par des médecins et des personnels salariés de disciplines diverses, exerçant une pratique collective, les centres répondent en outre à l'aspiration des jeunes soignants à bénéficier des progrès sociaux pour accéder à une qualité de vie. Ils permettent de réduire les paiements directs des patients via la fin du dépassement d'honoraires et la généralisation du tiers-payant. Une juste répartition des ressources humaines sur notre territoire...

M. le Président.- Allez à la conclusion. On est à 3 minutes 30. Pour une question, c'est 3 minutes.

M. LEFEBVRE.- Je souhaite que l'on puisse mettre à disposition de chaque centre de santé un véhicule attitré qui favoriserait le déplacement des patients. Ces véhicules pourraient être confiés à des bénéficiaires du RSA que nous aiderions ainsi à se réinsérer.

Monsieur le Président, vous vous doutez bien qu'il n'est pas possible de traiter d'une telle question en 3 minutes, elle mérite un prolongement et des suites.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vous propose que le prolongement soit réalisé par Julien GOKEL qui a également une question sur les déserts médicaux.

Il vous suffit de faire la suite de l'intervention, Monsieur GOKEL. Vous avez dû vous mettre d'accord ensemble.

▪ **L'action du Département du Nord pour agir contre la désertification médicale dans nos territoires**

M. GOKEL.- Je ne l'ai pas fait exprès, Monsieur le Président, mais je vais abonder ce qu'a dit mon collègue.

Monsieur le Président, chers collègues,

Si la problématique de la désertification médicale n'est pas nouvelle et relève d'enjeux de formation, de conditions de travail et de valorisation des professionnels de santé, généralistes ou spécialistes, elle connaît une accélération particulièrement inquiétante ces derniers mois sur nos territoires.

Sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque, les chiffres parlent d'eux-mêmes. De 2010 à 2020 sur la Communauté urbaine de Dunkerque, nous sommes passés de 220 à 163 médecins généralistes. Près de 40 % de ces médecins ont plus de 60 ans et partiront donc en retraite dans les prochaines années. Ces chiffres sont d'ailleurs à croiser avec la démographie de la population senior qui ne cesse d'augmenter sur notre territoire communautaire.

Dans ma commune de Cappelle-la-Grande (8 000 habitants), nous passons de 10 médecins présents en 2010 à un seul en 2022 et – tenez-vous bien – il est âgé de 71 ans.

Comme un certain nombre de communes, nous nous sommes retroussés les manches afin d'endiguer cette situation, malheureusement en vain, malgré des possibilités d'accompagnement et de mise à disposition de locaux pour proposer des espaces communs.

Dans un cadre plus profond, Monsieur le Président, il y a un terme qui disparaît de notre vie quotidienne, celui de médecin de famille et du lien patient - généraliste, ce médecin qui soignait grands-parents, oncles et tantes, parents et enfants, avec une fidélité à toute épreuve et pour lequel on adopte un ton qu'on utilise d'ordinaire pour définir un vieil ami de la famille, ceux qui restent à vos côtés malgré les années, qu'il vente ou qu'il pleuve, quel que soit le jour ou l'heure.

Certes, nous le savons, de nombreux territoires en France, qu'ils soient ruraux ou quartiers prioritaires, sont confrontés à la même situation. Pour autant, dans le Nord, l'accès à la santé doit être plus que jamais notre priorité. À tous les âges, nos populations restent plus fragiles face aux maladies chroniques (obésité, maladie respiratoire) ou encore pathologies liées à l'âge. Sans accès à un médecin de proximité de confiance, le parcours de santé peut se dégrader très vite.

Dans nos communes – je le disais tout à l'heure –, nous sommes donc en permanence aux côtés des professionnels de santé pour essayer d'en attirer de nouveaux, pour favoriser aussi leur installation comme les aider dans toutes leurs démarches.

Pour faire face aux zones sans médecin, un certain nombre de collectivités ont fait le choix d'être à l'initiative – et notamment les Départements en leur qualité de chefs de file – de l'action sociale. Ainsi, le Département du Pas-de-Calais vient d'annoncer récemment le choix d'expérimenter sur trois ans le recrutement de médecins salariés. 16 candidatures ont été reçues. Deux territoires sont sélectionnés pour l'expérimentation à Oye-Plage et Audruicq d'une part et sur le secteur d'Ardres, Licques et Alquines d'autre part.

Nous le voyons bien, cette solution peut séduire une nouvelle génération de médecins, prêts parfois à gagner un peu moins qu'en libéral, mais séduits par de meilleures conditions d'exercice en les déchargeant des tâches administratives ou en leur permettant d'avoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Cela rejoint d'ailleurs les propositions que nous avons formulées dans le cadre de la campagne départementale avec, tout d'abord, le soutien en investissement à la création de maisons de santé et centres de santé, mais aussi l'expérimentation du recrutement de médecins salariés en prévoyant une décharge des tâches de gestion administrative.

Naturellement, en matière de désertification médicale, les collectivités ne disposent pas de baguette magique, mais, comme nous le voyons, il n'y a pas de fatalité, pourvu que nous en ayons la volonté.

Aussi, Monsieur le Président, ma question est la suivante. De quelle manière le Département du Nord est-il prêt à se mobiliser aux côtés des autres acteurs du territoire et en particulier des maires pour faire face aux désertifications médicales qui sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses ?

Car, voyez-vous, cher Monsieur le Président, cette crise du médecin généraliste, c'est aussi une autre crise sanitaire qui nous touche en plein cœur.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

Je vais laisser Barbara COEVOET vous répondre.

Mme COEVOET.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, effectivement, vous avez fait le même constat que nous, les Départements sont de plus en plus confrontés au manque d'accès aux soins de proximité et le Département du Nord n'est pas épargné.

L'Agence régionale de santé et l'État ont d'ailleurs identifié plusieurs zones d'intervention prioritaire dans notre département. Il s'agit du Cambrésis, du Douaisis, du Valenciennois, des Flandres et de l'Avesnois.

Dans l'Avesnois, le Président de la République a signé vendredi dernier à Guise le Pacte SAT 2 – nous en avons parlé tout à l'heure –, avec un focus ciblé sur les problématiques de santé et sur la problématique de la désertification médicale, en proposant des solutions sur deux axes prioritaires : le renforcement et la modernisation de l'offre de soins, la coordination territoriale du parcours de santé, la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et la promotion des comportements favorables à la santé.

Le Département a fort heureusement anticipé en intégrant la lutte contre les déserts médicaux, initialisée dans le schéma régional de santé 2018-2023, un vrai challenge que nous devons relever dans le cadre d'une politique qui est volontariste.

Un des axes principaux de lutte contre les déserts médicaux reste le rassemblement dans un même lieu de professionnels médicaux et paramédicaux, les maisons de santé pluridisciplinaires. Elles représentent une des solutions pour favoriser l'installation de professionnels de santé et accroître l'offre de soins de proximité. L'ARS, le pilote qui est à l'initiative de leur autorisation, et nous, Département, nous les accompagnons dans le cadre financier à travers nos PTS. Nous avons d'ailleurs inauguré récemment sur votre territoire, Monsieur LEFEBVRE, une de ces maisons de santé pluridisciplinaires.

N'oublions pas également les autres actions portées par le Département :

- Le plan d'action dédié à l'étude de l'amélioration de la santé en faveur de l'accompagnement individualisé auprès des professionnels et de leur famille.
- La coordination de l'offre de soins afin de mettre en lien l'ensemble des acteurs locaux à travers les contrats locaux de santé, les projets territoriaux en santé mentale et les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui nous ont beaucoup accompagnés au cours de la crise du Covid, qui n'est pas terminée
- Le développement de la e-santé avec l'intégration des services du Département dans le service Prédice.
- Ou encore la politique du « aller vers », comme nous avons pu le faire avec nos vaccinobus.

Voilà autant de dispositions qui seront poursuivies durant la nouvelle mandature 2021-2028.

Nous allons également nous appuyer sur l'étude KAISSA Consulting, qui a été initiée au cours de 2020. Il s'agit d'un cabinet de conseil en matière d'expertise dont la mission est de répondre à un appel d'offres de marché portant sur une étude développant un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé en faveur des publics et des territoires prioritaires du département du Nord. Nous allons passer à la phase 2 de cette étude et nous allons avoir à déployer un plan d'action que nous vous ferons connaître très prochainement.

Nous allons également vous proposer un accompagnement financier des infirmiers souhaitant suivre la formation d'Infirmiers en pratiques avancées (les IPA) qui vont permettre, tout en respectant le parcours de soins, de réduire la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.

Merci pour votre attention.

M. le Président.- Merci, Barbara.

Je pense que nous avons beaucoup à travailler sur les IPA et nous aurons l'occasion de vous présenter une délibération. Ce sont des infirmières qui ont la possibilité de prescrire et qui travaillent avec des médecins référents. Quatre sont en formation au CPTS du Grand Douaisis. Ce sont deux ans d'étude en plus de leur travail. Il n'est pas facile de motiver des infirmières à rentrer dans ce cadre parce que tous les coûts sont à leur charge, de même que les coûts d'inscription. Je pense que, là, nous avons la possibilité, nous collectivité, de les aider pour leur permettre de faire ces études de deux ans supplémentaires pour qu'ils puissent faire la jonction parce qu'on aura de moins en moins de médecins.

Nous sommes tous d'accord, nous faisons tous le même constat. Nous devons y mettre les moyens. Si vous avez des idées, nous sommes preneurs. Même si cela coûte un peu à la collectivité, ce n'est pas un problème. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à Aulnoye, on peut tout faire pour les habitants, si on ne leur donne pas la santé, on a tout faux. On peut leur faire des patinoires, des aménagements urbains, on peut mettre des arbres, s'ils n'ont pas la santé, on n'avance pas.

Toutes les bonnes idées seront prises. Personne n'a la solution remède. Ce n'est pas un problème politique. On dit dans certains départements que l'on va embaucher des médecins, mais, quand on creuse un peu, ce sont trois médecins. Je veux bien. S'il faut embaucher des médecins, on embauchera des médecins, mais il faut les trouver. On n'en trouve déjà pas pour notre institution. Si on trouve des médecins, je ne suis pas contre le fait que l'on regarde et que l'on embauche des médecins.

Je pense que les IPA peuvent être une solution parmi tant d'autres.

Je vous propose de passer à la question suivante.

Je laisse la parole à Simon JAMELIN.

▪ **La situation du SDIS du Nord**

M. JAMELIN.- Monsieur le Président, Monsieur HOUSSIN,

Voilà plusieurs semaines que nous sommes alertés sur la situation de la caserne de Denain dont les syndicats craignent à juste titre une baisse des effectifs des pompiers professionnels. De fait, au 1^{er} janvier 2022, 15 postes de pompiers professionnels ne seront pas pourvus.

Nous avons bien pris note de votre réponse dans la presse. Vous assurez qu'aucune baisse des effectifs n'est prévue puisque vous allez combler ces 15 postes par des pompiers contractuels ou volontaires. Et c'est là que le bât blesse.

Nous saluons évidemment l'engagement au quotidien des volontaires qui contribuent activement à sauver des vies, mais tout cela traduit un manque d'anticipation qui met en difficulté l'ensemble du corps des pompiers et, on le sait, quand les pompiers sont en difficulté, au bout de la chaîne, ce sont des interventions qui sont retardées ou qui n'ont pas lieu. Or, des difficultés, il y en a. En ayant recours systématiquement aux volontaires pour pallier les manques de recrutement, vous contribuez à précariser un métier essentiel qui, je le rappelle, était en première ligne au plus fort de la crise du Coronavirus, alors même qu'ils n'ont pas bénéficié de la prime Covid.

En mettant en place une rémunération différenciée selon les casernes, vous contribuez à créer des zones moins attractives, ce qui explique le manque de candidatures de pompiers professionnels pour la caserne de Denain.

Le temps d'intervention a augmenté de 2 minutes entre 2001 et 2020 en France. Le temps d'intervention des pompiers du Nord est de 15 minutes – c'est contractualisé dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) –, mais il est de 30 minutes pour les interventions avec véhicules adaptés, ce qui implique parfois l'envoi d'agents sans matériel adéquat pour tenir artificiellement les temps d'intervention.

Nous avons pris note, Monsieur HOUSSIN, de votre réponse aux organisations syndicales via un post Facebook le 8 novembre dernier. Vous y affirmez que les Nordistes ne pourraient accepter de voir leurs impôts augmenter pour recruter des sapeurs-pompiers professionnels. Nous vous répondons que les Nordistes sont, comme nous, attachés au service public d'incendie et de secours et ne comprendraient pas de voir le temps d'intervention s'allonger par manque d'investissement, alors même que le SDIS du Nord dégage un excédent annuel régulier.

Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur HOUSSIN, Président du SDIS, pouvez-vous nous éclairer sur la situation de la caserne de Denain et, au-delà, sur l'évolution des effectifs du SDIS dans le Nord ? Prévoyez-vous la mise en place d'un plan pluriannuel d'embauche de pompiers professionnels au sein du SDIS ? Plus largement, comment allez-vous associer les personnels du SDIS à la prochaine convention de partenariat pluriannuelle entre le Département et le SDIS ?

Merci.

M. le Président.- Avant de donner la parole à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Vice-présidente du SDIS, qui va vous répondre, je voudrais vous dire qu'il n'y a pas d'excédent au SDIS. S'il y avait des excédents, nous ne mettrions pas de l'argent tous les ans d'un montant supplémentaire à ce que nous avons mis l'année précédente. Quand on prend la prime de feu et autres, il n'y a pas d'excédent. Je voulais simplement réajuster cela.

Je laisse la parole à Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Mme QUATREBOEUF.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Concernant la situation liée aux effectifs du centre d'incendie et de secours de Denain et plus globalement celle du SDIS du Nord, il faut savoir que, en cette année 2021, les sapeurs-pompiers professionnels désireux d'évoluer dans leur carrière ont pu faire vœu de mutation. Au CIS de Denain, 11 agents ont fait un vœu de mobilité au 1^{er} janvier 2022. En contrepartie, aucun agent n'a fait vœu de mobilité vers le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Denain. À Denain comme ailleurs, il a été décidé de ne pas pénaliser la carrière de ces professionnels en bloquant les départs.

En parallèle, plusieurs agents font actuellement l'objet de congé maladie ou de congé longue durée. Afin d'assurer la continuité opérationnelle de ce centre, il a été fait appel aux candidatures internes, mais, là encore, force est de constater que Denain n'a pas attiré de nouveaux sapeurs-pompiers.

Il a donc été nécessaire d'envisager des candidatures externes. La liste d'aptitude des caporaux des sapeurs-pompiers ne comportant plus de lauréats, il faut désormais attendre les résultats du concours dont les premières épreuves ont débuté jeudi dernier dans le Val d'Oise, conjointement avec le SDIS du Nord. Ce sont plus de 4 100 candidats qui y ont pris part, ce qui

démontre en tout cas l'attractivité de cette profession dans la zone de défense et de sécurité Nord. Les lauréats du concours pourront être recrutés à la fin du premier semestre 2022.

Pour faire face à cette situation – pas de mutation interne et plus aucun lauréat SPP –, le SDIS du Nord a donc choisi d'embaucher des sapeurs-pompiers professionnels à durée déterminée pour renforcer les centres ayant besoin d'effectifs. Ces agents formés avec de l'ancienneté sont issus des rangs des sapeurs-pompiers volontaires. Cette solution temporaire permettra à Denain de voir l'arrivée de huit sapeurs-pompiers professionnels le temps que le concours produise ses premiers lauréats.

Par ailleurs, le SDIS a lancé il y a quelques jours une action de communication à destination des sapeurs-pompiers de France désireux de rejoindre le Nord par voie de mutation.

Comme vous pouvez le constater, tous les leviers visant à conforter nos effectifs ont été actionnés.

Du point de vue départemental, l'objectif des 2 146 sapeurs-pompiers professionnels a été atteint, tout comme celui des 1 718 agents dans les engins.

Le Président du SDIS, Jacques HOUSSIN, a également demandé que les conditions d'attractivité pour certains centres puissent être revues, ainsi que l'ouverture d'un plan de formation pour conforter les qualifications des agents professionnels et volontaires (permis poids lourd par exemple).

À cet état de fait, il est nécessaire d'apporter un complément. En France, le modèle de sécurité civile s'appuie sur les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Le département du Nord a la chance de pouvoir compter sur 4 505 sapeurs-pompiers volontaires, 741 femmes et 3 764 hommes qui donnent chaque jour de leur temps à travers des gardes, des astreintes au service de notre population. Nous avons besoin de toutes et tous, quels que soient les statuts, pour assurer ce maillage territorial dans chaque ville et village, avec pour objectif d'apporter un premier secours en moins de 15 minutes et ce, en tout point du territoire. Il en a été ainsi décidé dans le SDACR (le schéma d'analyse et de couverture des risques).

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vous propose de passer à la question suivante. Je laisse la parole à Yannick CAREMELLE, pour le Groupe Union pour le Nord.

▪ **Prévention des cancers**

M. CAREMELLE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Ma question s'adresse à Barbara COEVOET, Vice-présidente en charge de la santé et de la prévention et cette question concerne le dépistage du cancer du sein.

Le mois d'octobre 2021 a connu la 28^e édition d'Octobre rose, le rendez-vous annuel de la communication autour de la prévention en santé autour du cancer du sein. Le Département du Nord a été particulièrement mobilisé sur le sujet au travers de différentes opérations avec, en particulier, une mobilisation importante de nos agents.

Trois chiffres :

- Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. On sait que, en moyenne, une femme sur huit développera un cancer du sein au cours de sa vie.
- En France, le cancer du sein est la première cause de décès par cancer chez la femme, avec environ 12 000 décès chaque année.
- Enfin, dans le département du Nord, nous sommes confrontés à une surmortalité de 27 % par rapport à la moyenne nationale.

Tous les deux ans depuis 2005, les femmes qui ont entre 50 et 74 ans, la tranche d'âge la plus à risques, sont invitées par courrier à effectuer une mammographie de dépistage. Cet examen est pris en charge à 100 %, sans avance des frais. Pour réduire significativement la mortalité, il faudrait un taux de participation à ce dépistage de 70 % là où, en France, nous sommes en moyenne entre 40 et 50 % selon les départements, ce qui est largement insuffisant, quand on sait que le dépistage précoce permet de détecter 90 % des lésions à un stade très précoce et améliore considérablement la guérison et la survie.

Dans les causes de non-participation au dépistage, on retrouve entre autres le problème de l'inégalité territoriale de l'accès aux soins pour les personnes vivant en milieu rural ou dans les petites villes éloignées des services radiologiques qui proposent ces services de dépistage.

Aussi, ma question est double. Pouvez-vous nous indiquer quel bilan vous tirez de cette 28^e édition d'Octobre rose ? En sous-question, pouvez-vous nous dire quel rôle le Département peut jouer pour accompagner la politique de prévention aux côtés de l'ARS et, en particulier, renforcer la prévention du cancer du sein ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Barbara COEVOET.

Mme COEVOET.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Yannick, pour cette question. Comme vous l'évoquez dans votre question, le cancer du sein représente un tiers de l'ensemble des nouveaux cas de cancer chez la femme et, malheureusement, la première cause de décès.

Si le cancer du sein fait l'objet d'un programme national de sensibilisation au dépistage dénommé Octobre rose, le Département du Nord, par l'intermédiaire de ses services de prévention santé, participe activement à la promotion du dépistage du cancer du sein. Ses centres de planification et d'éducation familiale y contribuent également en assurant des consultations médicales de dépistage du cancer du sein et du cancer de l'utérus.

La campagne 2021 d'Octobre rose a vu une mobilisation forte des services de prévention santé qui ont participé à la course virtuelle de la ligue contre le cancer en organisant des marches solidaires sur différents sites, comme au musée Matisse par exemple. J'ai pu participer, échanger et féliciter les participantes et participants à l'arrivée au SPS rue de Valmy le lundi 18 octobre dernier, réaffirmant l'accompagnement et le soutien du Département sur l'ensemble des activités portées lors des journées d'Octobre rose.

Aujourd'hui, notre Département et notre Président souhaitent aller au-delà.

En effet, nous souhaitons renforcer nos actions, innover. Je vous annonce, mes chers collègues, la mise en place sur la perspective 2022-2023 d'un bus rose – rose, une couleur identifiée à octobre sur la prévention du cancer du sein et aussi idéalement visible partout –, un bus adapté dans lequel les femmes seront accueillies dans un environnement propice à la réalisation d'examen (mammographie, examen clinique, échographie si nécessaire), tout cela dans le respect des règles de qualité au dépistage organisé.

Dans une démarche d'aller vers, comme nous l'avons fait avec nos vaccinobus, ce bus permettra de sillonner les routes du Nord tout au long de l'année, pas seulement sur le mois d'octobre, sur tous les territoires, au plus près des Nordistes. L'étude en cours permettra de rechercher des cofinancements et de rechercher des professionnels qui y seront affectés.

Voilà, mes chers collègues, toute l'ambition que nous portons sur la prévention du cancer dans notre département.

M. le Président.- Merci, Barbara.

C'est important d'aller vers. Je pense que, au niveau de la prévention, nous sommes aujourd'hui dans ce domaine du cancer du sein, mais nous pourrions certainement étendre un peu plus dans les années à venir en déployant les différents camions roses sur le territoire. Il pourra aussi y en avoir plusieurs sur le territoire.

Nous passons à la question suivante. Josyane BRIDOUX a la parole.

▪ **L'accompagnement des associations caritatives par le Département du Nord et l'aide alimentaire**

Mme BRIDOUX.- Monsieur le Président, chers collègues,

Toutes les études récentes s'accordent à démontrer une aggravation de la pauvreté. Elles font apparaître une nette hausse des volumes distribués par les associations et une augmentation considérable des inscriptions en 2020, éléments relevés aussi par les Restos du cœur et le Secours populaire.

Il y a eu à la fois un afflux de nouveaux bénéficiaires, mais également un recours plus important à l'aide alimentaire pour les personnes qui y sont inscrites depuis longtemps. Le volume des denrées alimentaires distribuées par les associations aurait ainsi augmenté de plus de 10 % en 2020 par rapport à 2019.

L'impact de la crise est confirmé par tous les responsables des associations caritatives nordistes avec qui nous avons échangé, ainsi que par le rapport annuel du Secours catholique qui vient d'être publié. Ils nous décrivent un afflux conséquent de personnes seules, d'étudiants, de familles monoparentales et de travailleurs précaires dans leurs centres de distribution, des personnes qui sont venues chercher pour la première fois une aide et d'autres qui avouent ne pas manger tous les jours.

Malheureusement, les difficultés risquent de persister. En effet, le coût de la vie monte en flèche, le prix de l'énergie s'envole (gaz, électricité, essence), ce qui est dramatique pour les catégories populaires.

Pour rappel, le taux de pauvreté est évalué à 19,1 % dans le Nord contre une moyenne de 14,7 % en France métropolitaine. 10 % des jeunes Nordistes vivent sous le seuil de pauvreté. La région Hauts-de-France est parmi les plus pauvres du pays. Un demi-million de personnes vivent avec un niveau de vie à peine supérieur au seuil de pauvreté.

Dans ce contexte alarmant de pauvreté galopante, les associations caritatives sont plus utiles que jamais. Nous souhaitons que le Département du Nord soutienne davantage leur action. En effet, les associations que nous avons jointes n'ont pas de contact avec le Département, ni avec les services, ni avec les élus, nous disent-elles.

Depuis la baisse conséquente au début du dernier mandat en 2015-2016, leurs subventions sont reconduites d'année en année, sans véritable prise en compte de leurs besoins. Or, leurs besoins ont augmenté avec la crise. Ainsi, une association départementale m'a expliqué que, dans les trois derniers mois, 18 000 demandes d'aide alimentaire supplémentaires lui ont été adressées pour un coût de 6 000 € par mois.

Nous souhaitons qu'un recensement des besoins des associations caritatives puisse être réalisé.

Par ailleurs, nous sollicitons le renouvellement de l'aide alimentaire directe du Département, action vertueuse puisqu'elle aide la filière des producteurs locaux et aide les personnes en difficulté par la même occasion.

Je formule cependant un vœu, que cette aide alimentaire transite par les associations caritatives locales et non par les CCAS des villes, pour que l'action du Département soit la plus lisible possible et la plus efficace. Faisons-en sorte que, derrière le masque des bénéficiaires, on retrouve leur sourire pour quelques instants.

Dans cette attente, Monsieur le Président, je vous remercie de votre écoute et ne doute pas que vous serez sensible à notre demande.

M. le Président.- Merci.

Je vais donner la parole à Michelle GREAUME qui a une question sur le même sujet. Ensuite, Doriane BÉCUE nous fera une réponse globale.

▪ **Inflation, baisse du pouvoir d'achat, vie chère : quel(s) levier(s) le Département du Nord peut-il activer ?**

Mme GREAUME.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Le Président de la République est formel, il a même refait ses comptes, le pouvoir d'achat des Français a progressé, un gain plus sensible encore pour les personnes les plus modestes.

Pour autant, nombre de nos concitoyens nous racontent une tout autre histoire, celle des fins de mois difficiles à boucler, l'impossibilité de payer le loyer, le chauffage, ou encore le choix entre remplir le réfrigérateur et rhabiller les enfants. Même le salaire ne garantit plus à faire face aux difficultés ou aux aléas de la vie. Telle est la réalité dans la France de 2021 où près de 11 millions de personnes vivent en situation de pauvreté et de précarité.

En même temps, le patrimoine des 500 familles les plus fortunées a doublé depuis 2017 et atteint aujourd'hui 1 000 Md€.

C'est dans ce contexte de progression de l'exclusion sociale et des inégalités qu'interviennent les hausses des matières premières alimentaires et de l'énergie, ajoutant des difficultés supplémentaires à celles déjà existantes. 12 millions de personnes peinent à se chauffer, prises en étau entre les hausses de tarif et des logements mal isolés. Combien sont dans ce cas dans notre département ? Malheureusement, le chèque inflation de 100 € n'y changera pas grand-chose, il apparaît plus comme une tentative d'apaiser l'inquiétude et la colère que comme une réponse suffisante et pérenne aux problèmes de pouvoir d'achat et du niveau insuffisant des salaires.

Il ne suffit pas de dire que le pouvoir d'achat a augmenté. La vraie question est de savoir si chacun de nos concitoyens a les moyens de vivre dignement. À l'évidence, non.

Le refus idéologique de revaloriser le SMIC, les pensions de retraite, les salaires, les minima sociaux, tout comme la baisse des allocations engendrée par la réforme de l'assurance-chômage ne sont pas de nature à améliorer la situation.

Ce contexte social va accroître les besoins de solidarité dans notre département déjà touché plus que d'autres par les inégalités et les injustices. Il renforce notre responsabilité d'institution chef de file des solidarités humaines, il donne une légitimité supplémentaire à notre demande, plusieurs fois formulée et que je réitère maintenant.

Monsieur le Président, allez-vous revoir votre position et accepter d'affecter une partie des 40 M€ de la DMTO mis de côté au titre d'une provision pour risques pour abonder le Fonds solidarité logement (FSL) ? N'est-il pas devenu urgent et nécessaire

de revoir également les critères d'attribution de ce FSL afin qu'il puisse bénéficier à beaucoup plus de personnes ? Je pense notamment aux travailleurs pauvres.

Merci.

M. le Président.- Je vais laisser la parole à Doriane BÉCUE.

Mme BÉCUE.- Avant de vous expliquer tout ce qui est mis en place par le Département du Nord, cela rejoint un peu ce que nous disions ce matin notamment sur le retour à l'emploi, je dirai que, pour lutter contre la précarité dans ce département, il faut favoriser tout d'abord l'accompagnement au retour à l'emploi pour permettre aux gens d'avoir un salaire et de sortir de cette précarité.

Sur les associations caritatives, notre Département est très volontariste. Nous finançons de nombreuses associations notamment sur l'aide alimentaire et, même lorsque le Département avait des difficultés financières, nous avons toujours maintenu les financements. Sur l'aide alimentaire principalement, nous soutenons 10 associations pour un montant de 218 000 €.

Nous avons également mis en place des paniers alimentaires lors des confinements, 113 295 paniers alimentaires ont été distribués pour un montant global de 2 294 000 €. Nous avons eu cet échange avec notre équipe ; l'idée est de remettre en place ces distributions alimentaires, mais s'il y a de nouveau un confinement, puisque c'est aussi à l'État d'accompagner les personnes qui sont en précarité.

Nous avons mis également un fonds d'aide exceptionnel pour 1 465 000 €, qui a aidé beaucoup de personnes qui étaient vulnérables.

Pour les jeunes, nous avons le Fonds départemental d'aide aux jeunes, notre aide Activ'Emploi.

Nous avons également le Fonds de solidarité logement avec des aides à l'installation, mais également des aides financières pour les impayés locatifs et par rapport aux fluides. Cela représente quand même un montant très important dans ce Département, puisque le FSL est évalué aujourd'hui à 5 M€.

Vous le voyez, beaucoup d'aides existent aujourd'hui. Là, je vous parle des aides purement sociales, mais il existe encore d'autres aides dans les autres délégations. Je pense par exemple à Marie TONNERRE-DESMET via les associations qu'elle finance dans sa délégation. Il y a aussi beaucoup d'aides au niveau des familles avec les Allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance (AMASE), mais également les aides destinées aux jeunes.

M. le Président.- Merci, Doriane.

Les 5 M€ pour le FSL, c'est hors Métropole européenne de Lille. Ce n'est pas neutre, c'est pratiquement la moitié du département en nombre de personnes, la MEL ayant repris la compétence FSL. 5 M€, ce n'est pas neutre du tout.

Au niveau des aides alimentaires, nous sommes au rendez-vous. Cela dit, on ne peut pas distribuer des paniers pour 2,8 M€ tous les ans comme on a pu faire ; et même en ayant mis 2,8 M€, il n'y en avait pas assez. Je comprends bien qu'il y ait des besoins, nous sommes attentifs aux associations.

Les associations travaillent également pas mal avec les grandes surfaces. C'est intéressant pour les grandes surfaces parce qu'elles défiscalisent et c'est l'État qui paye. Je trouve que c'est la solution et ils sont preneurs, des producteurs sont intéressés par cela. C'est donc ce qu'il faut utiliser au maximum. Comme l'a dit Doriane BÉCUE, nous viendrons en urgence s'il y a quelque chose demain, mais nous ne pouvons pas intervenir tous les ans de façon pérenne. Je pense qu'il faut se dire les choses.

Doriane, je t'en prie.

Mme BÉCUE.- J'ajoute une petite précision que j'ai oublié de donner. Sur le FSL, lors du dernier confinement, nous avons déjà élargi les critères pour assouplir.

M. le Président.- Je vais laisser la parole à Marie CHAMPAULT pour la question suivante.

▪ **Lutte contre les violences faites aux femmes**

Mme CHAMPAULT.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint chaque année. En moyenne, 219 000 femmes majeures déclarent être victimes de violences physiques et/ou violences sexuelles de la part de leur compagnon ou ex-compagnon.

Cette question est d'actualité puisque, le 25 novembre, jeudi prochain, c'est la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Plus largement, les violences intrafamiliales regroupent les violences au sein du couple et celles exercées à l'encontre des mineurs. Elles existent dans tous les milieux sociaux et concernent tous types de population.

Ces violences sont en forte hausse depuis le début de la crise sanitaire, en raison notamment des périodes de confinement, car nous savons que la stratégie du conjoint violent est d'isoler pour mieux exercer son emprise sur la victime.

Le Département est impliqué de longue date dans la lutte contre les violences intrafamiliales compte tenu de ses missions sociales généralistes, de ses compétences en matière de protection de l'enfance et de son rôle de chef de file de l'action sociale. Ses services (service social, aide sociale à l'enfance et aux familles, protection maternelle et infantile) interviennent à différents niveaux pour prévenir, détecter, évaluer des situations de violence, pour orienter, accompagner et protéger les victimes.

Madame BOISSEAUX, en juillet dernier, Monsieur le Président vous a confié une délégation inédite, celle de la lutte contre les violences intrafamiliales, marquant ainsi la volonté de notre majorité de faire de ce sujet une réelle priorité du mandat.

Ainsi, pouvez-vous nous indiquer de quelle manière vous menez votre délégation sur la prévention des violences et comment elle s'articule avec les différents acteurs engagés sur le sujet, les services de sous-préfecture, la justice, la gendarmerie, la police, les services et les associations ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Marie.

Je vais laisser la parole Anne-Sophie BOISSEAUX.

Mme BOISSEAUX.- Merci, Président.

Cher Président, chers collègues,

En premier lieu, je salue la volonté de notre Président, Christian POIRET, soutenu par le groupe majoritaire, de mobiliser tous les moyens du Département du Nord pour lutter contre les agresseurs et pour protéger les victimes. Merci, Président, de m'avoir confié cette délégation dédiée à la lutte contre les violences intrafamiliales.

Vous l'avez rappelé, chère collègue, chère Marie, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Il faut que cela cesse. En 2020, 90 femmes et 16 hommes ont été assassinés, les victimes sont donc en majorité féminines. Mais tous les enfants de ces familles sont également victimes.

Nos professionnels de l'action sociale et médicosociale sont les acteurs de première ligne. Je salue ici leur engagement dans l'accompagnement des victimes et dans la prise de conscience des auteurs. Des actions fortes sont déjà engagées sur chaque territoire. Afin de les épauler dans cette mission particulièrement délicate, un guide ressources « violences conjugales, conduites à tenir et bonnes pratiques » a été réalisé.

Nous devons aux victimes et aux professionnels de mobiliser toutes les compétences et de collaborer avec tous les acteurs, l'État, la Région, les Parquets, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Communes et les Associations.

Une convention portant sur l'éloignement des auteurs de violences conjugales a déjà été signée avec le Parquet de Lille. Notre volonté est de l'étendre à l'échelle du département.

Le Département finance en partie et à hauteur de 130 000 € par an les intervenantes sociales en zone gendarmerie et en zone police. Leurs actions facilitent la prise en charge des victimes. Nous souhaitons confirmer cette volonté politique en améliorant la couverture territoriale, en pluri-annualisant ces postes et en mettant en place une supervision partenariale.

Les violences intrafamiliales touchent tous les milieux sociaux et tous types de population. C'est pourquoi cette délégation est transversale et je rencontre chacun de mes collègues vice-présidents pour qu'ensemble, nous mettions en place des mesures de prévention, de signalement ou d'urgence, notamment Marie TONNERRE-DESMET pour l'enfance, Frédérique SEELS pour les personnes âgées, Sylvie CLERC pour les personnes en situation de handicap, Jean-Noël VERFAILLIE pour le logement, Doriane BÉCUE pour l'insertion. Vous l'aurez compris, le chantier est vaste et mobilise toutes les compétences du Département.

Pour exemple, jeudi, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, avec Marie CIETERS, notre Vice-présidente, nous serons au collège de Gouzeaucourt, dans le canton de nos collègues Sylvie CLERC et Yannick CAREMELLE, pour participer à une journée de prévention.

Je n'oublie par Jacques HOUSSIN, notre président du SDIS, et Marie-Hélène QUATREBOEUF, Première Vice-présidente du SDIS en charge de la promotion, du volontariat, de la féminisation et des jeunes sapeurs-pompiers, avec lesquels le Département va conventionner pour que chaque centre ait une personne-ressource dans le cadre des violences intrafamiliales,

formée par nos professionnels du Département et repérée par les acteurs locaux, UTPAS, gendarmerie, police, parquet, associations et État.

Dès juillet, et sous couvert du Président, j'ai informé les sous-préfectures et les parquets de chaque territoire de notre volonté de partenariat politique. Cette prise de position du Département était attendue et de nombreux projets émergent sur les territoires. Pour exemple, nous irons très prochainement sur le secteur de Valenciennes dans une structure visant à isoler des auteurs, d'une part pour les neutraliser rapidement, d'autre part pour qu'ils prennent conscience des traumatismes sur leur victime.

Mes chers collègues, c'est ensemble que nous pourrons inverser cette courbe qui ne cesse de s'accroître, que nous pourrons stopper ces comportements qui se répètent de génération en génération. Chacune de nos politiques est impactée par les dommages collatéraux de ces violences. La violence, sous quelque forme que ce soit, n'est ni la normalité, ni une fatalité. Il faut que les paroles se libèrent, que les faits ne soient plus cachés, que chacun se sente concerné.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Anne-Sophie.

C'est un véritable chantier, qui touche tous les milieux, tous les organismes. Il y a vraiment à déployer une énergie pour arriver à s'en sortir le mieux possible.

Mes chers collègues, nous terminons notre séance plénière.

Je vous propose 5 minutes de suspension avant la commission permanente.

(La séance est levée à 18 heures.)

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Convention cadre de coopération avec Pôle emploi pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi allocataires du RSA, lancement de l'appel à projets Insertion et Emploi 2022-2025, prolongation de l'Appel à projets Insertion 2019-2021

La délibération cadre du 17 décembre 2015 (DIPLE/2015/994) relative à l'accès à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires. Le présent rapport a pour objet de conforter ces orientations par :

- la convention cadre de coopération avec Pôle emploi pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi – allocataires du RSA (I) ;
- le lancement d'un appel à projets Insertion et Emploi pour 2022 - 2025 (II) ;
- la prolongation de 8 mois des financements des actions de l'appel à projets « de l'insertion vers l'emploi » 2019-2021 afin de garantir la continuité des accompagnements des allocataires du RSA (III).

I - Partenariat avec Pôle emploi : convention cadre de coopération (annexe 1)

Considérant la complémentarité de leurs missions, Pôle emploi et le Département du Nord ont décidé d'unir leurs efforts pour développer et accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi allocataires du RSA confrontés à des difficultés d'insertion à la fois d'ordre social et professionnel.

La présente convention renouvelle cet engagement pris en 2019 pour une durée de 2 ans (délibération du 25 mars 2019 : DIPLE/2019/120). Elle a pour objectif de préciser les conditions de coopération entre le Département et Pôle emploi pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le cadre d'un parcours « sans couture ».

Elle détermine les objectifs et les principes de mise en œuvre entre les deux partenaires au plus proche des territoires sur les axes suivants :

- la mobilisation au plus vite du parcours le plus pertinent notamment par l'engagement d'une prise en charge sous 15 jours de tous les allocataires du RSA ;
- le suivi et l'accompagnement pour accélérer et simplifier les parcours, par exemple par le renforcement de l'accompagnement global et la mobilisation de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ;
- la complémentarité des moyens d'intervention au bénéfice du retour à l'emploi particulièrement autour des métiers du grand âge et des événements « Réussir Sans Attendre ».

Cette convention de partenariat est sans incidence budgétaire.

II - Lancement de l'appel à projets Insertion et Emploi pour 2022-2025

Le Département priorise les actions d'insertion ayant pour objectif l'accès et le retour à l'emploi et, grâce à l'appui de l'Etat dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, a engagé depuis 2019 un ensemble d'actions visant à accélérer le retour à l'emploi :

- une orientation plus rapide et plus pertinente des allocataires du RSA grâce à l'accueil de tous les entrants par un chargé d'orientation ;
- un coaching renforcé des allocataires nouveaux entrants ou jeunes pour leur proposer rapidement des solutions de retour à l'emploi ;
- un accompagnement de proximité des allocataires grâce aux partenaires financés par le Département, défini dans le cadre d'un appel à projets ;
- la mobilisation d'offres d'emploi par les plateformes emploi et insertion professionnelle qui activent les entreprises locales. Ces offres qualifiées de recrutement sont mises à disposition des allocataires et de leurs référents sur le portail Nordemploi.fr ;
- un meilleur suivi de l'accompagnement réalisé grâce à ParcoursRSA qui constitue le dossier unique d'insertion de chaque allocataire.

L'ensemble de ces dispositifs a contribué à la baisse significative du nombre de foyers allocataires payés qui est passé en dessous des 100 000 foyers depuis juillet 2021 (contre 107 000 foyers en juillet 2020).

Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2021, l'ensemble de ces interventions a permis 24 530 sorties positives d'allocataires (emplois et formations), dont 10 535 pour l'année 2020.

Ces dispositifs complémentaires montrent ainsi leur efficacité et leur pertinence.

Pour la période 2022 - 2025, il est proposé d'amplifier significativement les actions en matière de coaching (19 % des sorties positives actuellement) mises en place pour les nouveaux entrants, en les ouvrant aux allocataires de longue durée (2 ans et plus) et en priorisant les 25-35 ans afin d'accélérer leur sortie vers l'emploi durable. A cet effet, le nombre de coaches emploi sera doublé. 4 M€ seront consacrés à l'installation de ces nouvelles équipes.

21 M€ seront consacrés annuellement pour le nouvel appel à projets Insertion et Emploi 2022 -2025 avec des objectifs renforcés : chaque action doit contribuer à l'insertion des allocataires du RSA relevant des droits et devoirs dans la perspective de leur sortie du dispositif. Grâce à ce nouvel appel à projet, l'ambition du Département est d'accompagner plus de 40 000 allocataires tous les ans et de doubler les sorties vers l'emploi, portant à 10 000 le nombre de N

ordistes insérés durablement chaque année grâce à ce dispositif.

A- Enjeux de l'appel à projets Insertion et Emploi

Six grands enjeux président au lancement d'un nouvel appel à projets (AAP) pour la période 2022-2025.

- Un AAP tourné vers les jeunes et les allocataires de longue durée : 77% des allocataires ont une antériorité dans le RSA de plus de 2 ans. Par ailleurs, 41% des allocataires ont moins de 35 ans. Ces publics constitueront donc la cible privilégiée de cet appel à projets.
- Un AAP plus lisible et plus simple : l'AAP privilégiera une approche de « parcours intégré » sans distinction entre insertion sociale et insertion professionnelle, l'allocataire étant considéré dans sa globalité. Par ailleurs, l'AAP clarifiera le rôle des opérateurs qui porteront la contractualisation (via le Contrat d'Engagements Réciproque) avec ceux qui proposeront une « offre de services » sans contractualisation.
- Un AAP mieux articulé avec son environnement et les interventions des partenaires : les actions de l'appel à projets devront être complémentaires avec les interventions de Pôle emploi (accompagnement global et accompagnement renforcé), de la Région (au travers du Programme

- POINT PRINCIPAL -

Régional de Formation notamment), avec les axes de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (Garantie d'activité) et du Service Public de l'Insertion et de l'emploi (SPIE) et enfin avec les actions des partenaires économiques (MEDEF, chambres consulaires) sans oublier les entreprises elles-mêmes (800 entreprises partenaires des plateformes emploi et insertion professionnelle du Département, clubs des entreprises inclusives).

- Un AAP qui s'inscrit dans la stratégie d'insertion portée par l'Europe et permettra de bénéficier d'un cofinancement optimisé de ses actions sur l'ensemble des fonds européens mobilisables : Fonds Social Européen (FSE+), Fonds de transition juste (FTJ), REACT-EU.
- Un AAP qui s'inscrit dans la stratégie digitale du Département et qui permettra un suivi en temps réel des actions : grâce à l'engagement des opérateurs à utiliser les outils numériques mis en place par le Département (Nordemploi, ParcoursRSA), le suivi des parcours d'insertion sera optimisé.
- Enfin, de manière transversale, l'AAP contribue aux engagements de « Nord durable » : une attention particulière sera portée aux projets qui répondent à l'engagement n°6 « Mobiliser les tiers lieux dédiés à l'économie solidaire comme vecteur d'insertion ».

B. Contenu de l'appel à projets Insertion et Emploi 2022 - 2025

L'appel à projets Insertion et Emploi sera ouvert pour la période 2022 à 2025 aux porteurs de projet présentant des actions en conformité avec les orientations départementales et destinées prioritairement aux allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs.

Des conventions pluriannuelles fixeront les engagements du Département et des porteurs qui pourront répondre de manière mutualisée à tout ou partie des 4 parcours proposés dans le nouvel AAP. Pour l'ensemble de ces 4 parcours, les opérateurs assureront la contractualisation via le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) :

- Le parcours IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) a pour objet la mise en relation avec un employeur repéré en vue d'un retour à l'emploi durable et ainsi une sortie du RSA. Dans le cadre de ce parcours, l'opérateur est chargé de proposer des offres d'emploi aux allocataires, organiser la mise en relation entre l'allocataire et l'entreprise (entretien tripartite), accompagner l'allocataire dans le démarrage de son contrat, contacter régulièrement l'allocataire et l'employeur pour favoriser son maintien dans l'emploi.

Ce parcours pourra mobiliser des cofinancements européens.

- Le parcours IAE s'appuie sur les Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) et doit permettre une première mise en activité en vue d'une sortie ultérieure vers l'emploi « classique ». L'opérateur est chargé de mettre en place le suivi du projet professionnel, le positionnement sur des actions de montée en compétences ou de formation, la mise en situation de travail et la préparation à la sortie de l'ACI. Par ailleurs, l'accompagnement des allocataires en Entreprise d'Insertion (EI) pourra être développé, s'il est porteur de plus-value significative en terme de sortie pérenne.

Ce parcours IAE s'appuie sur le process expérimenté dans le cadre du SPIE qui garantira des parcours plus courts et un meilleur accès à l'emploi dans le secteur marchand.

Ce parcours pourra mobiliser des cofinancements européens.

- Le parcours INTEGRE propose un accompagnement renforcé par un plateau technique alliant l'aspect social, y compris les questions de santé (physique et mentale), et professionnel. La situation de nombreux allocataires du RSA exige une attention particulière à la fois sur le plan social et professionnel, la reprise d'emploi ou sa perspective pouvant résoudre une partie des difficultés sociales. La mutualisation des expertises sociales et professionnelles est nécessaire à la mise en place de ce parcours.

Cette modalité d'accompagnement sera privilégiée dans le nouvel appel à projets.

En cas d'impossibilité de constituer un plateau technique, un accompagnement sur 12 mois maximum à la résolution des difficultés peut être envisagé par l'opérateur. Il doit permettre à la

- POINT PRINCIPAL -

personne d'identifier ses potentialités, de construire son projet d'insertion, d'être accompagnée et d'évoluer pour mieux définir son projet professionnel.

Cet accompagnement pourra évoluer vers l'accompagnement global.

Ce parcours pourra mobiliser des cofinancements européens.

- Le parcours SPECIFIQUE permet aux opérateurs de proposer des actions innovantes à visée professionnelle, de remobilisation ou de retour à l'emploi ou des actions à destination de publics rencontrant des difficultés spécifiques (entrepreneurs travailleurs indépendants, personnes handicapées, ...) en fonction de besoins spécifiques dans les territoires.

Dans le cadre du nouvel AAP, ces 4 parcours sont complétés par des BOOSTER qui permettront de proposer un coup de pouce et de renforcer l'accompagnement vers l'emploi (image de soi, confiance, découverte des métiers, mobilité ...) afin de concrétiser des sorties du RSA. Les opérateurs qui porteront ces actions proposeront une offre de service sans contractualisation et seront mobilisés par les référents en fonction des besoins de chaque allocataire.

Une présentation détaillée des attendus et des modalités administratives et financières sera mise à disposition des opérateurs au sein du document « guide du porteur de projet » et l'attribution des subventions fera l'objet d'une délibération mi-2022, pour une mise en œuvre du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2025. Les candidatures seront recueillies au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Cette période nécessite de prolonger les actions de l'appel à projets 2019 - 2021 jusqu'au 31 août 2022.

III - La prolongation des actions de l'appel à projets « de l'insertion vers l'emploi » 2019 - 2021

Lors de la séance du 17 décembre 2018 (DIPLE/2018/416), le Conseil départemental a accordé le financement de l'appel à projets « de l'insertion vers l'emploi » pour 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Cependant, en attendant le dépôt des propositions et l'attribution des nouvelles actions, il est proposé de procéder à une prolongation de l'appel à projets « de l'insertion vers l'emploi » 2019 - 2021 pour une durée de 8 mois, jusqu'au 31 août 2022.

Cette prolongation exceptionnelle s'effectuera dans les mêmes conditions financières et pour le même nombre de places d'accompagnement (proratisées) que celles délibérées pour l'année 2021.

Les subventions attendues seront proposées au vote de la Commission permanente du 13 décembre 2021.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention cadre de coopération entre le Département du Nord et Pôle emploi pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi – allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), dans les termes du projet en annexe 1 ;
- d'adopter les orientations et modalités de mise en œuvre de l'appel à projets Insertion et Emploi 2022 - 2025 décrites dans le présent rapport ;

- POINT PRINCIPAL -

- de m'autoriser à lancer l'appel à projets Insertion et Emploi 2022 - 2025 dont les modalités sont précisées dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à prolonger l'appel à projets « de l'insertion à l'emploi » jusqu'au 31 août 2022.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Modification du règlement intérieur du Conseil départemental

L'article L.3121-8 du code général des collectivités territoriales prescrit l'adoption du règlement intérieur par le Conseil départemental dans les 3 mois suivant son renouvellement.

Lors de sa réunion du 19 juillet 2021, le Conseil départemental a décidé de reconduire le règlement intérieur adopté le 21 mars 2016 et modifié en 2018 et 2021 (délibération DAJAP/2021/236). Une seule modification y a été apportée immédiatement pour tenir compte de la délibération du même jour modifiant le nombre de commissions thématiques et leurs périmètres d'attribution, ainsi que le nombre maximal de leurs membres.

Dans la même délibération du 19 juillet 2021, le Conseil départemental a décidé de constituer une Commission du Règlement afin d'examiner les modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à ce règlement.

La Commission du Règlement, composée du Président du Conseil départemental et de 12 membres, à raison de 3 membres par groupe d'élus, s'est réunie le 15 septembre 2021 et le 22 octobre 2021 (composition nominative en annexe 2).

Les échanges ont porté principalement sur :

- l'équilibre du temps de parole entre les orateurs et les représentants de l'exécutif et l'adoption d'un principe d'adaptation des temps de parole à l'enjeu de la délibération à adopter (article 45) ;
- les modalités de dépôt des motions, questions orales et amendements (articles 41, 44 et 47) ;
- les modalités de fonctionnement des missions d'information et d'évaluation (article 32), aménageant une collaboration plus équilibrée entre commissaires de la majorité et de l'opposition et précisant leurs pouvoirs ;
- l'adaptation de l'organisation des commissions thématiques (article 16).

Le texte élaboré, également toiletté de doublons et de formules désuètes, figure en annexe du rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter le nouveau règlement intérieur du Conseil départemental dans les termes du projet joint au rapport en annexe 1.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Autorisation d'ester en justice - affaire Département du Nord contre Madame X.
Autorisation d'ester en justice - affaire Département du Nord contre Madame Y.

Le Département souhaite obtenir confirmation de la décision de la Cour d'appel d'Amiens dans les deux affaires reprises ci-dessous. Le ministère d'avocat étant obligatoire devant la Cour de Cassation, le cabinet Nicolay, Lanouvelle et Hannotin a été choisi pour représenter les intérêts du Département. Le Cabinet conseille de produire une délibération m'autorisant spécialement à ester dans ces deux affaires.

I. Affaire Département du Nord c/ Madame X.

Le Département du Nord a pris en charge, au titre de l'aide sociale, les frais d'hébergement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Madame Z pour la période du 1er juillet 2009 au 22 septembre 2012. Ces frais d'hébergement s'élèvent à un montant de 270 654,47 euros.

Conformément à l'article L.132-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Département du Nord a décidé d'engager la récupération de cette somme. La décision a été notifiée à Madame X, héritière de Madame Z.

L'héritière a alors saisi la Commission Départementale d'Aide Sociale (CDAS) du Nord aux fins d'annulation de cette décision.

Dans sa décision du 13 novembre 2018, la Commission a rejeté le recours de la requérante et a donc confirmé le bien-fondé de la décision de récupération des frais d'hébergement sur la succession de Madame Z.

Madame X a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel d'Amiens qui a rejeté son recours par un arrêt du 16 février 2021.

Cette dernière a formé un pourvoi devant la Cour de Cassation contre la décision de la Cour d'appel d'Amiens.

II. Affaire Département du Nord c/ Madame Y.

Le Département du Nord a pris en charge, au titre de l'aide sociale, les frais d'hébergement en EHPAD de Madame W pour la période du 22 mars 2012 au 23 décembre 2015. Ces frais d'hébergement s'élèvent à un montant de 31 134,46 euros.

Conformément à l'article L.132-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et suite au décès de la postulante, le Département du Nord a décidé d'engager la récupération de cette somme dans la limite de l'actif net successoral. La décision a été notifiée à Madame Y, héritière de Madame W.

Cette dernière a saisi la Commission Départementale d'Aide Sociale (CDAS) du Nord aux fins d'annulation de cette décision de récupération.

Dans sa décision du 13 novembre 2018, la Commission a rejeté le recours de la requérante et a confirmé le bien-fondé de la décision de récupération des frais d'hébergement sur la succession de Madame W.

Madame Y a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel d'Amiens qui a rejeté son recours par un arrêt du 16 février 2021.

Cette dernière a formé un pourvoi devant la Cour de Cassation contre la décision de la Cour d'appel d'Amiens.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à représenter en défense le Département du Nord devant la Cour de cassation dans l'affaire Département du Nord c/ Madame X ;
- de m'autoriser à représenter en défense le Département du Nord devant la Cour de cassation dans l'affaire Département du Nord c/ Madame Y ;
- de m'autoriser à constituer pour avocat du Département du Nord dans ces deux affaires le Cabinet Nicolay, Lanouvelle et Hannotin.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires comprenant l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale ainsi que la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel - Déclaration sans suite pour motif d'infructuosité et relance de la procédure.

Dans le cadre de sa stratégie de communication, le Département a souhaité se doter d'un réseau d'affichage déployé par le biais de mobiliers urbains publicitaires sur son territoire, et notamment le long de ses routes départementales. Celui-ci permettra de renforcer l'information sur les services publics départementaux y compris en milieu rural.

Ce réseau sera mis en œuvre au moyen d'une concession de service public. Ce mode de gestion apparaît comme le plus adapté, son modèle économique permettant une optimisation aussi bien financière que commerciale.

Après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) rendu le 1er avril 2019, le principe de la concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires, comprenant l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale ainsi que la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel pour une durée de 10 ans, a été adopté par le Conseil départemental le 29 avril 2019.

Un avis de concession a été envoyé le 7 mai 2019 au Journal officiel de l'union européenne (JOUE), au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au Moniteur. Aucune candidature n'a été déposée. La consultation est donc considérée comme infructueuse.

Le présent rapport constate cette infructuosité et vise à autoriser le Département du Nord à relancer une nouvelle consultation.

Pour cette nouvelle consultation, des modifications substantielles, listées ci-dessous, seront apportées au cahier des charges.

A titre informatif, le rapport DIRCOM/2019/149 du 29 avril 2019, relatif au lancement de la concession de service public en 2019, est joint au présent rapport.

La durée de contrat. La durée du contrat est portée de 10 à 15 ans. Le Département ne disposant pas de mobilier urbain, le futur concessionnaire aura à sa charge de faire fabriquer et d'installer l'ensemble du mobilier, ce qui nécessite des investissements conséquents. Au regard de la taille du département et de sa diversité (importantes zones urbaines et zones très rurales), la durée de 10 ans initialement envisagée ne semblait pas suffisante pour permettre d'amortir les investissements consentis.

L'installation de mobiliers urbains digitaux. - Il est demandé au concessionnaire d'installer des mobiliers digitaux pour suivre l'évolution des tendances du secteur de l'affichage. Tous les frais d'installation liés à ces mobiliers digitaux restent à la charge du concessionnaire (installation des compteurs, consommations électriques des panneaux digitaux, etc.). Sur ces mobiliers, l'autorité concédante bénéficiera a minima de 50 % du temps effectif de diffusion, en tenant compte des horaires et des flux de passage (heures de pointe, etc.)

Le nombre de campagnes d'affichage départementales. Ce nombre est estimé à 15 par an. Il est demandé au concessionnaire de prévoir la possibilité de réaliser le déploiement de campagnes territorialisées, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, sur le quota de faces ou sur le temps d'affichage accordé au Département du Nord.

Le concédant fera son affaire de la négociation avec les collectivités concernées pendant la phase d'instruction des autorisations administratives.

Le nombre de mobiliers urbains. Le nombre estimé de mobiliers urbains traditionnels est estimé à 500. Pour les mobiliers urbains digitaux, le nombre estimé est de 50.

La modification du délai d'installation. Compte-tenu des autorisations nécessaires et des délais d'instruction correspondants, dont le concessionnaire ne peut pas être garant, le délai d'installation du mobilier est porté à 3 mois à partir de la réception de l'ensemble des autorisations préalables à l'installation du ou des mobiliers faisant l'objet des autorisations.

La mise à jour du mobilier urbain. Il est demandé au concessionnaire, hors réparation ou entretien régulier, de modifier ou d'adapter le mobilier urbain installé initialement, en fonction de l'évolution des matériaux et des nouvelles avancées technologiques, afin d'éviter l'obsolescence du réseau au terme de la durée de la concession.

L'installation du mobilier urbain sur les emprises départementales. Il est demandé au concessionnaire d'installer du mobilier urbain sur les emprises départementales (bâtiments départementaux, collèges, terrains, délaissés de voirie), sans préjuger de l'accord qui serait à obtenir d'autres acteurs ou collectivités (Education nationale, communes etc.). Cette modification ouvre également la possibilité à l'installation de mobilier supplémentaire, dans le cas par exemple de futurs transferts de compétences.

Le choix des publicités. L'autorité concédante informera le concessionnaire chaque trimestre de ses projets d'affichage pour le trimestre suivant. Le concessionnaire sera tenu de vérifier que le message des publicités commerciales ne portera pas atteinte directement ou indirectement à l'image du Département du Nord (par exemple, une publicité pour une marque d'alcool si le Département communique sur la sécurité routière).

La redevance fixe d'occupation du domaine public. Il est proposé d'exonérer le concessionnaire du réseau d'affichage de la redevance annuelle d'occupation du domaine public telle que votée dans le rapport N° DV/2020/371 du 16 novembre 2020. Le concessionnaire versera en contrepartie une redevance fixe d'occupation du domaine public au Département du Nord dont le montant annuel est proposé par le candidat dans son offre. Un intéressement variable est également prévu par le cahier des charges.

Je propose au Conseil Départemental :

- de déclarer sans suite pour infructuosité, la consultation relative à la concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires comprenant l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale ainsi que la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel ;

- 3 -
- d'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de consultation de concession de service public, avec les modifications substantielles précitées, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
 - d'exonérer le concessionnaire de la redevance d'occupation domaniale telle qu'indiquée dans le rapport N° DV/2020/371 du 16 novembre 2020 au profit d'une redevance fixe dont le montant sera défini dans le cadre de la présente concession de service public.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL) : reconduction du dispositif pour 2022.

Le dispositif « Aides d'Intérêt Local » a été créé en 2012 par délibération DDL/2012/1571 du Conseil général en date des 17, 18 et 19 décembre 2012 et permet à chaque conseiller général d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations et structures de son choix, pour le financement, en fonctionnement, de projets d'intérêt local relevant de divers champs (culture, sports, projets associatifs, actions ponctuelles ou fonctionnement général, etc.).

Il est proposé de reconduire pour 2022 le dispositif « Aides d'Intérêt Local ».

Les enveloppes cantonales 2022 seront définitivement arrêtées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil départemental sur la base de la population légale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui sera connue en début d'année 2022.

Par ailleurs, il est proposé que le solde non utilisé en 2021 de chaque enveloppe cantonale concernée soit réinscrit sur l'exercice 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022. Ce solde viendra en complément de l'enveloppe 2022.

Les Conseillers départementaux pourront proposer une liste d'actions à financer qui seront approuvées lors des assemblées délibérantes (Commission permanente ou Conseil départemental) de 2022.

Je propose au Conseil départemental :

- de reconduire le dispositif des Aides d'Intérêt Local (AIL) ;
- d'autoriser l'inscription sur les enveloppes 2022, des soldes non consommés des enveloppes 2021 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental 2022 à l'opération 35001OP001.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35001OP001	35001E15	2 250 000 €	0 €	0 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Pacte 2 Sambre-Avesnois Thiérache

Avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) en 2017, le Pacte Sambre Avesnois Thiérache (Pacte SAT) en 2018 et la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis (SAC), le Département du Nord a engagé depuis 2017 une politique volontariste de renouveau des territoires.

Signé le 7 Novembre 2018 au MusVerre à Sars-Poteries en présence du Président de la République, la Région des Hauts-de-France, les Départements du Nord et de l'Aisne, le Pacte Sambre Avesnois Thiérache avait pour objectif de faire émerger, sur la période 2019-2021, les actions contractualisées permettant de redynamiser le tissu local et de jouer un rôle de levier à la fois économique et social pour le territoire.

Les actions identifiées au pacte se déclinent selon 3 axes stratégiques :

→ travailler sur l'agilité du territoire en procédant à son désenclavement physique (RN2) et numérique et en relevant les défis de demain (transition écologique et troisième révolution industrielle),

→ établir un socle solide pour le développement social du territoire à travers les fondamentaux que sont l'éducation, la santé, la cohésion sociale et la présence des services publics,

→ reconnaître et valoriser les richesses du territoire, qu'elles soient naturelles, agricoles, culturelles, touristiques ou encore patrimoniales, au service de son développement et de son attractivité.

Les axes stratégiques ont été déclinés en fiches-actions opérationnelles dont le suivi et la mise en œuvre ont été pilotés dans le cadre d'une gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales et locales. Les thématiques opérationnelles de développement du Pacte étaient les suivantes :

- parachever les infrastructures de la mobilité et du numérique,
- développer les usages de la mobilité et du numérique,
- libérer l'économie pour soutenir l'économie et l'emploi,
- préparer l'avenir en accélérant l'entrée dans la 3^{ème} révolution industrielle,
- protéger les plus fragiles en prévenant et en luttant contre la pauvreté,
- garantir l'accès de toutes et tous à la santé,
- adapter l'éducation aux besoins du territoire,
- renforcer et moderniser la présence des services public,
- faire fructifier les richesses agricoles et naturelles, à travers un nouvel élan d'animation, de formation et de mise en réseau des acteurs et des initiatives,
- dynamiser la culture et le tourisme,
- valoriser le patrimoine antique et historique.

Lors du séminaire de janvier 2021 rassemblant l'ensemble des partenaires du territoire, l'élan suscité par le Pacte a été unanimement reconnu et a débouché sur la nécessité d'approfondir l'action entreprise depuis 2018, en renouvelant le Pacte pour trois nouvelles années.

Sous l'égide du Préfet de Région et des Présidents de la Région des Hauts-de-France et des deux Départements du Nord et de l'Aisne, l'écriture du Pacte 2 a permis d'envisager la poursuite de chantiers ouverts depuis 2018 ainsi que l'intégration de nouvelles ambitions partagées.

L'ambition de poursuivre le Pacte I s'inscrit dans la dynamique nationale des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui ont, à l'instar du Pacte dans son expression de 2018, vocation à englober les différents contrats territoriaux en vigueur dans un souci de lisibilité. De plus, le Pacte intègre un Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) et constitue depuis plus de deux ans une plateforme de travail pour les partenaires. Le Pacte 2 vaudra donc CRTE pour le territoire. Les différents acteurs le considèrent en effet comme un acquis essentiel dont la démarche globalisante est à poursuivre, en intégrant les trois priorités du plan de relance.

L'engagement dans le Pacte porte donc le prolongement de l'engagement des signataires des contrats territoriaux déjà en vigueur sur ce territoire. Ce prolongement vaut pour le CTES, dont le Pacte approfondit certaines actions et en confirme d'autres, pour les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), pour le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI). Enfin, le Pacte 2 s'articule avec le Contrat de Plan Etat-Région en cours de finalisation, qui acte une mobilisation prioritaire des crédits pour le territoire de la SAT.

De manière transversale, à partir du constat des interdépendances profondes qui existent entre le territoire du Pacte et la Belgique, les parties s'engagent à développer un « réflexe transfrontalier » qui cherche, à chaque fois que cela est possible, à intégrer la partie belge dans l'élaboration des projets. Pour faciliter les interactions avec les Belges, elles chercheront à établir un comité ad hoc de coopération transfrontalière en s'inspirant des mécanismes prévus par le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui permettra de disposer d'une formation de discussion par thématique et au niveau approprié sous l'égide des deux Sous-préfets d'arrondissement.

Le Pacte 2 de la Sambre-Avesnois-Thiérache s'articulera donc autour des objectifs stratégiques suivants (déclinés de manière opérationnelle dans le Pacte en annexe) :

Aménagement et développement du territoire :

- renforcer les infrastructures de transport et la mobilité,
- accélérer le développement économique du territoire,
- faire de l'agriculture un moteur du développement durable.

Transition écologique :

- accompagner la transition des friches,
- soutenir les communes et les intercommunalités dans l'aménagement du territoire,
- conduire la transition énergétique,
- protéger l'environnement.

Inclusion :

- améliorer l'insertion des habitants,
- orienter, former et agir en faveur de l'emploi,
- investir contre l'habitat indigne et pour un urbanisme renouvelé et innovant,
- lutter contre les violences faites aux femmes,
- s'investir pour l'enfance.

- organiser un projet territorial de santé,
- mettre en place un projet éducatif global,
- enseignement supérieur,
- soutenir le développement du sport,
- assurer l'équité de la couverture du territoire en services publics,
- valoriser la culture et le patrimoine,
- mettre en place une stratégie touristique coordonnée.

Le Pacte 2 est signé pour une durée de trois ans et fera l'objet d'une évaluation continue selon les modes de gouvernance établis dans le précédent Pacte.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le Pacte 2 pour la Sambre-Avesnois-Thiérache pour la période 2021-2024, joint en annexe du rapport ;

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) issus de la société civile.

Lors de sa séance du 19 juillet 2021, le Conseil départemental a procédé à la désignation des 13 élus départementaux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Département du Nord, instituée en application de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

L'objectif de cette instance est de donner aux usagers des services publics départementaux la possibilité de s'exprimer sur la définition des politiques locales en matière de service public. Elle est compétente pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public, marché de partenariat ou exploités en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Aux côtés des élus départementaux, la CCSPL est donc également composée d'un collège de membres représentants des associations locales. La désignation de ces représentants de la société civile relève du Conseil départemental.

La CCSPL examine, chaque année, sur le rapport de son Président, les rapports mentionnés à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales établis par les délégataires de services publics, les bilans d'activité des services exploités en régie dotés de la personnalité morale ou les rapports annuels transmis par les titulaires d'un marché de partenariat.

Elle doit également être consultée pour avis sur tout nouveau projet de création de service public géré tel que prévu dans l'alinéa précédent, qu'il s'agisse d'un service public industriel et commercial ou d'un service public administratif.

Enfin, dans les conditions qu'elle fixe, l'assemblée délibérante peut charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

Je propose au Conseil départemental :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de nommer les 7 représentants d'associations locales (liste reprise en annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, pour la durée de son mandat, à saisir la commission consultative des services publics du Département du Nord pour avis sur :
 - ◆ tout projet de délégation de service public ;
 - ◆ tout projet de création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
 - ◆ tout projet de marché de partenariat.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Décision modificative n° 2 de l'exercice 2021 - budget principal

La décision modificative (DM) n°2 du budget principal de l'exercice 2021 vise à intégrer les effets budgétaires de l'avenant 43, relatifs aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile (dispositif présenté par ailleurs dans la délibération DA/2021/485) et à permettre de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du budget 2022 dès le 1^{er} janvier, l'adoption du budget primitif (BP) 2022 étant inscrite à la séance plénière du 28 février 2022.

1 - Une décision modificative marquée par l'engagement renouvelé du Département auprès des SAAD.

L'engagement du Département du Nord dans l'accompagnement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) a toujours été une priorité de l'exécutif départemental.

En effet dès 2017, le Département a assumé une prise en charge départementale horaire de 21 €, confortant l'engagement de la Collectivité au-delà de la moyenne nationale de 19 €. Cet engagement a été renforcé en 2020 par une nouvelle augmentation de la prise en charge d'un euro supplémentaire, ainsi porté à 22 €.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a vu, à l'instar des soignants, les intervenants à domicile placés en première ligne pour faire face à cette crise. Cette mobilisation des SAAD a été accompagnée par le Département par des réponses concrètes aux demandes des services (fournitures de masques et d'équipement de protection individuelle) et par la mise en place de primes exceptionnelles de 514 € en moyenne aux 7 000 intervenants à domicile exclus du dispositif de prime versée par l'Etat, pour un montant total de 6,75 M €.

Ces mesures fortes portées par le Département du Nord ont permis une revalorisation de la rémunération des intervenants à domicile et ont ainsi favorisé l'attractivité du métier.

L'avenant 43 relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile propose une refonte complète de la grille conventionnelle, qui entraînera une augmentation salariale historique à hauteur de 13 à 15 % pour les 209 000 personnels au niveau national des SAAD et des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), applicable dès le 1er octobre 2021.

Ainsi, le Département du Nord a décidé d'accompagner les structures d'aide à domicile (SAAD) dans cette réforme. La Collectivité complètera l'enveloppe de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à hauteur des 30 % restants sur le dernier trimestre 2021, et à hauteur des 50 % non financés par la CNSA pour l'année 2022.

-1/2-

L'exécutif départemental réaffirme sa volonté de soutenir ses partenaires dans l'accompagnement des Nordistes les plus fragiles, même si cet engagement se fait sans garantie de compensation pour les années postérieures à 2022. En effet, à ce stade, la pérennité des fonds engagés par la CNSA n'est pas définie.

Le Département décide donc d'inscrire dans le cadre de cette DM la somme de 8 634 138 € en dépenses et 6 043 895 € en recettes.

La prise en charge de cette dépense supplémentaire pèsera sur l'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 2 590 243 € et impactera, in fine, le recours à l'emprunt.

Par ailleurs, au vu de l'exécution budgétaire actuelle, des redéploiements techniques entre chapitres budgétaires s'avèrent nécessaires pour ne pas bloquer l'exécution des politiques publiques jusqu'à la fin de l'année. Ainsi, le chapitre 930 (crédits d'administration générale) et le chapitre 935 (Action sociale) redéployent respectivement 190 000 € et 10 000 € vers le chapitre 936 (infrastructures).

Ainsi la DM 2 s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Mouvements réels	6 043 895,00	8 634 138,00
Virements entre sections		-2 590 243,00
Section de Fonctionnement	6 043 895,00	6 043 895,00
Mouvements réels	2 590 243,00	
Virements entre sections	-2 590 243,00	
Section d'investissement	0,00	0,00

2 - Une décision modificative qui permet la continuité des services jusqu'au vote du budget primitif (BP) 2022.

Le vote du BP 2022 après le 1^{er} janvier 2022 implique de mettre à jour les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisations d'Engagement (AE) au 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales indique que, dans l'attente de cette adoption, les dépenses peuvent être exécutées à concurrence des Crédits de Paiement (CP) 2022 pour les AP et les AE, à concurrence de 100 % des crédits 2021 pour les crédits de fonctionnement hors AE, et à concurrence des montants contractés pour l'annuité de la dette.

Il convient donc de mettre à jour les CP 2022 sur les AP et AE afin d'assurer la continuité du service public.

Les modifications d'AP et d'AE sont prévues et détaillées dans les annexes de la maquette budgétaire (annexe 1), ainsi que dans l'annexe 2 du présent rapport.

Enfin, certaines contributions sont identifiées dans la délibération de vote du budget primitif : Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) et Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Il convient donc de voter les contributions provisoires au bénéfice de ces établissements dans l'attente du vote du BP.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre de la décision modificative de crédits n°2 du budget principal de l'exercice 2021 ainsi présentés par chapitre et détaillés dans la maquette budgétaire jointe en annexe 1 du présent rapport :

		DEPENSES	RECETTES
930	SERVICES GENERAUX	-190 000,00	
935	ACTION SOCIALE (HORS 9354 RMI, HORS 9355 APA ET HORS 9356 RSA)	1 687 828,00	1 188 479,00
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	6 936 310,00	4 855 416,00
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	200 000,00	
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		2 590 243,00
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)		-2 590 243,00
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)	-2 590 243,00	
	Total	6 043 895,00	6 043 895,00

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2021 ainsi modifié ;
- d'approuver les modifications d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE) telles que présentées en annexe 2 du présent rapport et en annexe 1 de la maquette budgétaire ;
- de créer les nouvelles AP et AE telles que présentées en annexe 2 du présent rapport et en annexe 1 de la maquette budgétaire ;
- de verser par douzième la contribution prévisionnelle 2022 au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) (sur la base de la contribution 2021) dans l'attente du vote du budget primitif (BP) 2022, soit une première mensualité s'élevant à 7 940 000 € et les suivantes à 7 960 000 € ;
- de verser par douzième la contribution prévisionnelle 2022 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) (sur la base de la contribution 2021) dans l'attente du vote du BP, soit 125 000 € par mois.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Déploiement du télétravail au 1er janvier 2022

Le télétravail au sein du Département du Nord est expérimenté depuis septembre 2017.

Initialement, la mise en œuvre du télétravail visait à :

- poursuivre la modernisation de l'organisation du travail au sein de l'administration départementale, tout en maintenant un service public de qualité,
- concilier temps de travail et temps personnel dans le souci d'une meilleure qualité de vie pour les agents,
- répondre aux enjeux de développement durable.

Les évaluations du télétravail au sein des services du Département du Nord, conduites par la Direction de la Modernisation et de l'Evaluation (DMEN) ont permis de confirmer les avantages de ce dispositif, et l'intérêt de le pérenniser au sein de la Collectivité.

Des points de vigilance sont toutefois à relever, comme le respect de la sécurisation des données, du droit à la déconnexion ou la sensibilisation des encadrants au management à distance.

Suite à la crise sanitaire, un grand nombre d'agents a manifesté un intérêt pour le télétravail. Ainsi, le nombre de télétravailleurs est passé de 712 en mars 2020 à 4 067 au 30 septembre 2021, représentant 68,35 % du potentiel global d'agents susceptibles de télétravailler.

Dans le cadre du dialogue social, plusieurs réunions ont été organisées en 2020 et 2021 avec les Directions puis les représentants du personnel. Ces rencontres ont abouti, le 8 juin 2021, à un accord collectif relatif au télétravail. Il a été signé par le Président du Département du Nord et les organisations syndicales représentatives pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cet accord, joint en annexe 1 du présent rapport, précise notamment le nombre de jours maximal (hors prescriptions médicales) autorisé par semaine. Cette quotité varie de 0,5 à 2 jours par semaine, selon la fiche emploi type de l'agent, et en fonction de son temps de travail. Aujourd'hui, 45 métiers sont exclus du dispositif.

L'actualisation de la liste des métiers ouverts au télétravail sera déposée sur l'intranet, selon les évolutions.

Outre l'équipement en matériel informatique et en téléphonie, la maintenance, la fourniture des logiciels et l'accès à distance, cet accord prévoit, dans son article 22 – B, le versement à l'agent d'une indemnité de 2 € par jour effectivement télétravaillé, afin de compenser les autres coûts découlant directement de l'activité au domicile.

- 1/3 -

Une charte relative au dispositif du télétravail posant les modalités de mise en œuvre vient compléter cet accord collectif. Elle a été présentée le 11 juin 2021 pour avis au Comité Technique et a fait l'objet d'une information lors du CHSCT du 8 octobre 2021. Elle est jointe au présent rapport en annexe 2.

Une évaluation des conditions de mise en œuvre du dispositif tel que proposé sera réalisée dans un an et portera notamment sur les métiers éligibles au télétravail, la quotité et les métiers.

Enfin, la place du télétravail dans l'organisation même des services devra être appréhendée pour repenser les espaces de travail, notamment dans le cadre du nouveau Forum, dont la livraison est prévue fin 2023/début 2024.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les modalités de déploiement du télétravail pour les agents du Département du Nord, telles que posées dans l'accord collectif relatif au télétravail du 8 juin 2021 ainsi que dans la charte relative à la mise en œuvre du télétravail au Département du Nord, joints en annexes 1 et 2 du rapport ;
- d'approuver le principe du versement d'une indemnité de 2 € par agent et par jour effectivement télétravaillé ;
- d'approuver la date de déploiement de ce dispositif au 1^{er} janvier 2022 ;
- d'approuver le principe d'inscription de cette dépense estimée à 450 000 € au budget primitif 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	BP22	0	450 000

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Revalorisation du taux horaire des vacations des médecins en Protection Maternelle et Infantile et en Service de Prévention Santé

Pour mettre en œuvre ses compétences obligatoires en matière de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que les compétences déléguées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Département assure des consultations médicales. Pour cela, il s'appuie sur des médecins titulaires et des médecins vacataires.

Pour remédier aux difficultés rencontrées dans le recrutement des médecins, le Département souhaite revaloriser leur taux horaire de vacations.

Une première étape de revalorisation de 20 % a été réalisée en 2019, par délibération n° DGASOL/2019/82 du 25/03/2019, puis une deuxième étape également de 20 % en 2020, par délibération n° DGASOL/2020/68 du 03/02/2020, portant les montants bruts horaires à :

- 36 € pour un médecin généraliste,
- 39 € pour un médecin qualifié,
- 45 € pour un médecin spécialiste.

Il est proposé d'adopter une troisième étape de revalorisation de 20 % environ des montants horaires. Les tarifs revalorisés (montant brut) s'élèveraient à :

- 43 € pour un médecin généraliste (+ 19,44%),
- 47 € pour un médecin qualifié (+ 20,51%),
- 54 € pour un médecin spécialiste (+ 20%).

Pour rappel, les consultations infantiles et de planification qui ouvrent droit à des remboursements d'actes par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) permettent au Département, en cas d'ouverture de nouvelles consultations, de percevoir une recette supplémentaire. En ce qui concerne les consultations en Service de Prévention Santé (SPS), le remboursement est assuré par la dotation globale de fonctionnement.

Je propose au Conseil départemental :

- de revaloriser le montant des vacations horaires des médecins comme suit :
 - 43 € brut pour les médecins généralistes,
 - 47 € brut pour les médecins qualifiés,
 - 54 € bruts pour les médecins spécialistes.
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP019	36002E01	68 638 235	54 322 575	194 186

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe de pourvoir prioritairement des postes par des agents statutaires.

La loi de transformation du 08 août 2019 est venue modifier les articles 3-3-2° et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en permettant désormais à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des contrats d'une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il s'agit dans tous les cas d'une procédure dérogatoire.

La délibération n° DRH/2020/118 du 24 avril 2020 précise le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des agents contractuels sur des postes existants lorsque les procédures de recrutement d'agents statutaires n'ont pas abouti sont les suivants :

- des tensions sur le marché du travail ne permettent pas toujours le recrutement d'agents fonctionnaires pour certains types d'emplois en nombre suffisant. C'est le cas notamment lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par le Département.
- certains postes, en raison de la spécificité de leurs missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.

Conformément à la réglementation citée ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée plénière d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les emplois vacants, ou qui le seront, énumérés dans la liste présentée en annexe, lorsque le recrutement d'un agent titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

La délibération du 24 avril 2020 précise la liste d'emplois pouvant être pourvus par des emplois contractuels, liste qui sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail. Les agents non titulaires percevront au maximum un traitement indiciaire équivalent à celui d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter la délibération n° DRH/2020/118 du 24 avril 2020 susmentionnée et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 6 postes détaillés dans les fiches jointes en annexe lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	80 540 648	66 426 435	286 194

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Avenant à la convention avec Pôle emploi pour les événements " Réussir sans attendre ", Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens des Contrats à durée Déterminée d'Insertion, Subventions au titre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions.

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de lutte contre les exclusions.

La délibération cadre du 17 décembre 2015 (DIPLE/2015/994), relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat. Ces nouvelles orientations ont permis de faire évoluer l'accompagnement et l'offre d'insertion ainsi que leurs modalités de financement.

Le présent rapport a pour objet de conforter ces orientations par :

- l'avenant à la convention avec Pôle emploi pour la mise en place des événements « Réussir sans attendre » (annexe 1) (I) ;
- la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens portant sur les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) (annexe 2) (II) ;
- les subventions au titre de la solidarité et la lutte contre les exclusions (annexe 3) (III).

I - Avenant à la convention de collaboration avec Pôle emploi sur les événements « Réussir sans attendre » (annexe 1)

Forts d'une collaboration efficace et engagée, Pôle emploi et le Département du Nord organisent une semaine d'actions « Réussir Sans Attendre » du 15 au 19 novembre. Il est apparu nécessaire de dédier des moyens spécifiques supplémentaires via un poste de conseiller recruté par Pôle emploi, en appui au suivi et au pilotage des actions « Réussir Sans Attendre ».

Le financement par le Département de ce poste a été approuvé par délibération du 27 septembre 2021 (DIPLE/2021/320). Pôle emploi a rectifié auprès du Département le calibrage financier de ce poste, passant de 24 257 € à 27 240 €. Un avenant à la convention est donc proposé pour prendre en compte cette augmentation de 2 983 €.

II - La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens portant sur les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) (annexe 2)

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) proposent, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion de 2 ans maximum (CDDI), une expérience professionnelle couplée d'un accompagnement et d'une formation. Ces structures, financées principalement par l'Etat et les collectivités dont le

- 2/1 -

Département, utilisent un support de production (maraîchage, entretien, bâtiment...) garantissant une mise en situation réelle de travail.

Le partenariat avec l'Etat sur le volet Insertion par l'Activité Economique (IAE) fait l'objet d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM). La prise en charge mensuelle par le Département est de 88 % du montant du RSA socle pour une personne seule, soit 497,01 €.

Il est proposé de reconduire à la même hauteur ce dispositif estimé à 5 740 000 € pour l'année 2022. Cette enveloppe financière permettra le cofinancement de 962 CDDI en parcours emploi-formation à destination des allocataires RSA.

Le bilan intermédiaire au 14 octobre 2021 indique que 765 allocataires du RSA ont bénéficié du cofinancement du Département du Nord (représentant 220,81 ETP) pour une cible de 962 sur l'année dernière.

Le Département du Nord a conventionné avec l'Agence des Services de Paiement (ASP) pour gérer le paiement des aides aux postes (CDDI). Les frais de gestion demandés par l'ASP pour cette activité sont estimés à 10 000 €.

III - Les subventions au titre de la solidarité et la lutte contre les exclusions (annexe 3)

Les associations financées dans le cadre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions interviennent principalement dans le champ de la promotion des droits des femmes, la lutte contre les violences, l'action sociale pour des publics spécifiques, l'accès aux droits, l'action en faveur des Sans Domicile Fixe et des publics précarisés. Elles proposent une expertise et viennent renforcer les actions menées en territoire par les services du Département des Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS).

Il est proposé d'allouer en 2021 aux 3 associations dont les fiches sont jointes au rapport un financement total de 126 116 €.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer une subvention à Pôle emploi d'un montant de 27 240 € pour l'organisation et le suivi des actions « Réussir sans attendre » au bénéfice des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) réalisés par un conseiller recruté par Pôle emploi à cet effet ;
- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de collaboration entre le Département du Nord et Pôle emploi Hauts-de-France, relative aux événements « Réussir sans attendre », dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- de m'autoriser à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens entre l'Etat et le Département du Nord, relative aux Contrats à Durée Déterminée et les frais de gestion avec l'Agence de Services de Paiement (ASP), dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de la solidarité et la lutte contre les exclusions aux associations reprises dans l'annexe 3 du rapport, pour un montant global de 126 116 €.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP002	12002E01	10 000 €	0 €	10 000 €
12002OP002	12002E15	5 740 000 €	0 €	5 740 000 €
12002OP014	12002E15	2 242 000 €	2 077 245 €	126 116 €
12002OP018	12002E15	630 179,76 €	567 465 €	2 983 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Motion "Demande de recentralisation du financement du Revenu de Solidarité Active (RSA)" déposée par Laurent Perin, pour le groupe Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts, Génération.s.

Lors de la réunion du Conseil départemental du 27 septembre 2021, dans le respect de l'article 41 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, adopté le 19 juillet 2021, le Groupe d'élus « Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts Génération.s. » a déposé une motion.

Cette motion a pour objet « Demande de recentralisation du financement du RSA » et a pour objectif de demander à l'Etat d'inscrire le Département du Nord dans ce dispositif expérimental dès 2022. Elle est jointe en annexe du rapport.

Je propose au Conseil Départemental :

- de se prononcer sur la motion, jointe en annexe du rapport, déposée par le groupe d'élus « Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts Génération.s. » intitulée « Demande de recentralisation du financement du Revenu de Solidarité Active (RSA) ».

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Soutien du secteur de l'aide à domicile relatif à l'avenant n°43 de la convention collective nationale de la Branche de l'Aide, de l'accompagnement, des soins et des services à Domicile (BAD)

Le Département du Nord a engagé, depuis plusieurs années, une stratégie affirmée d'accompagnement et de soutien du secteur de l'aide à domicile.

La poursuite de la crise sanitaire et la décision récente du gouvernement de revaloriser les salaires des professionnels de la branche de l'aide à domicile amènent le Département à affirmer à nouveau son soutien à ce secteur. Par cette délibération, le Département souhaite conforter son engagement auprès des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) en les soutenant financièrement sur la mise en œuvre de l'avenant 43 pour 2021.

Cet accord de branche est entré en application à compter du 1er octobre 2021. La Branche de l'Aide à Domicile (BAD) regroupe les structures privées associatives qui, à titre principal, ont pour activité d'assurer aux personnes physiques toutes formes d'aide, de soin, d'accompagnement, de services et d'intervention à domicile ou de proximité.

Le décret n° 2021-1155 du 8 septembre 2021 relatif à l'aide aux départements versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en application de l'article 47 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, prévoit que la CNSA compense à 70% les surcoûts pris en charge par le Département en 2021 et à 50% pour les années suivantes.

Le plafonnement de l'aide accordée au Département du Nord est fixé pour 2021 à environ 6 M€. Il permet de compenser la revalorisation salariale des professionnels des SAAD autorisés à intervenir auprès des personnes âgées ou en situation de handicap. En sont exclus les professionnels du secteur enfance-famille-jeunesse et ceux intervenant en mode mandataire ou emploi direct.

Pour 2021, la compensation départementale se base sur l'activité 2020 des SAAD concernés. Elle prend effet pour le dernier trimestre 2021.

Le Département du Nord répertorie 239 SAAD autorisés dont 71 associatifs. Parmi eux, 57 sont concernés par cet accord de branche et bénéficient chacun d'une dotation individuelle (annexe 1).

Il est proposé de compenser l'impact de l'avenant 43 incombant aux SAAD concernés, au titre du dernier trimestre 2021, pour un montant global de 8 634 137,53 euros. Sur ce montant, la part du Département s'élève à 2 590 241,26 €, soit 30 % du coût global. Les 70 % restants sont à la charge de la CNSA. Le versement aux SAAD s'établit sur une base conventionnelle (annexe 2).

En contrepartie, les SAAD s'engagent à limiter l'impact du surcoût sur les usagers et à accompagner la politique d'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) portée par le Département.

L'estimation de la compensation de l'avenant ^{2/3}43 pour 2022 s'établit à 16 114 728 €. Le Département du Nord s'engage à en financer 50 %, soit 8 057 364 €, en complément des 50 % de la CNSA. Le calcul des dotations pour 2022 fera donc l'objet d'une prochaine délibération en fonction de la réalité de l'engagement de la CNSA et des contrôles qu'elle opérera sur l'année 2021.

L'impact de l'avenant 43 sur le secteur de l'enfance a été estimé à environ 700 000 € en année pleine (sur la base de 10 % de la masse salariale) à charge de la collectivité. A ce stade, l'Etat n'a pas prévu de compenser l'impact financier pour les SAAD de ce secteur.

Néanmoins, les modalités de tarification de l'aide à domicile étant distinctes sur le secteur de l'enfance, les surcoûts liés à l'avenant 43 seront évalués et pris en compte dans le courant de l'exercice 2022, lors des campagnes tarifaires des SAAD concernés.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter la convention de financement entre le Département du Nord et les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) concernés, tels que repris dans le tableau joint en annexe 1 du rapport, relative à la démarche financière avenant 43, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention de financement de la démarche financière avenant 43.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13001OP004	13001E01	134 410 485,00	131 627 438,28	6 884 534,60
13003OP004	13003E01	1 091 087,00	1 003 017,35	51 775,06
14001OP004	14001E01	49 236 381,00	48 621 013,36	1 639 489,55
14004OP001	14004E01	902 482,00	809 956,37	58 338,32
13001OP004	13001E17			4 855 416,76
14001OP004	14001E17			1 188 479,51

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Tournage de films et prises de vue sur des sites départementaux.

Le Département du Nord est régulièrement sollicité par des sociétés de productions audiovisuelles privées, par Pictanovo (pôle d'excellence régional dédié à l'image en charge de la politique cinématographique et audiovisuelle des Hauts-de-France), des associations, des particuliers pour occuper des sites départementaux afin de réaliser des prises de vue à des fins commerciales (fictions, films publicitaires, promotion touristique, photographies...) ou pédagogiques (films documentaires, historiques, promotion culturelle...).

Quelques exemples représentatifs des demandes de tournages de séquences de films et documentaires :

- ✓ Capitaine Marleau – août 2020 – Occupation de la RD 948
- ✓ Magellan – avril 2019 – Archives départementales
- ✓ HPI- octobre 2020 – Collège Jean Zay à Lomme
- ✓ Documentaire sur la vie d'Alexandre Dumas - janvier 2021 - Maison natale Charles de Gaulle
- ✓ Tournage porté par l'office de Tourisme des Hauts-de-France – juin 2020 - Lac Bleu de Watten

Cette délibération propose une offre structurée de mise en œuvre simple, harmonisée et centralisée de mise à disposition de ses sites dans leurs diversités (Espaces Naturels du Nord (ENN), collèges, bâtiments administratifs, voiries...) permettant au Département de soutenir la création cinématographique sur son territoire, porteuse de développement économique et d'emploi, ainsi que les initiatives culturelles.

Ces tournages permettront de porter un coup de projecteur sur les sites départementaux et de valoriser le patrimoine architectural et culturel du Nord.

Une recette est attendue permettant de prendre en compte l'impact sur les services départementaux, la mobilisation du temps agents, les contraintes notamment sur le domaine public départemental de la voirie générant des arrêts de circulation.

Sont ainsi déclinés les modalités de saisine, une tarification commune, le projet type de convention (domaine privé/ domaine public) ainsi qu'un volet de communication interne et externe.

➤ **Saisine (annexe 1)**

Quel que soit le site concerné par la demande de prise de vue, celle-ci devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Département et donnera lieu à une convention d'occupation (cf. annexe 1 - convention type) ou un courrier d'autorisation.

➤ **Tarification (annexe 2)**

En fonction de l'objet de la demande de tournage et notamment pour celles ayant des fins pédagogiques, de promotion culturelle, ou portées par des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général, une mise à disposition gratuite du site pourra être accordée.

Si l'autorisation de tournage est accordée moyennant le versement d'une redevance, celle-ci est définie par jour de tournage (7 heures), les tarifs proposés s'appliquant à l'ensemble des bâtiments départementaux (musées, collèges, bâtiments administratifs et sociaux).

Les tarifs proposés diffèrent selon la nature et la durée d'occupation (annexe 2, tarifs par journée d'occupation TTC).

Pour mémoire, le Conseil départemental a voté le 16 novembre 2020 une délibération (N° DV/2020/371 « Nouveau barème portant redevance d'occupation du domaine public départemental ») dans laquelle il est précisé le montant des redevances lors de tournages sur les voiries départementales (cf. annexe 3).

➤ **Communication volet interne et externe (annexes 4 et 5)**

Une communication interne (annexe 4, « Mode d'emploi ») et externe (annexe 5) a été réalisée afin de faire connaître l'offre départementale et de valoriser les sites. Ce document de communication sera diffusé aux sociétés de production, régisseurs et disponible sur une page dédiée sur le site « lenord.fr ».

Les remerciements au Département du Nord sont attendus, avec le logo du Département du Nord dans le générique de fin du film et le nom de l'équipement. Des photographies libres de droits seront demandées aux productions en vue d'une communication potentielle par le Département et notamment lors d'exposition dans les sites concernés.

Des actions de temps de partage avec les scolaires et autres publics départementaux pourront également être proposées aux producteurs notamment dans le cadre des projets pédagogiques.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les principes généraux d'instruction, de tarification, de mise à disposition à titre gratuit (au bénéfice de partenaires et associations à but non lucratif qui participent à l'intérêt général) ou onéreux tels que présentés dans le présent rapport et reprises en annexes 1, 2, 3, 4 et 5 ;
- de m'autoriser à signer toute convention de mise à disposition, à titre gratuit ou avec redevance, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport, tout avenants, tous les actes et autorisations correspondants ;
- d'approuver les tarifications des redevances reprises en annexe 2 du rapport ;
- d'encaisser les recettes sur les opérations 21003OP012 et 33001OP001 du budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21003OP012	21003E17	0	0	0
33001OP001	33001E17	0	0	0

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Approbation des changements de statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ecomusée Avesnois

Par délibération DESC 2018-297 du 29 juin 2018, le Département du Nord est devenu un des membres fondateurs de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ecomusée de l'Avesnois aux côtés de la Région Hauts-de-France, la Ville de Fourmies, la Ville de Trélon et la Communauté de Communes Sud Avesnois.

La création de cet EPCC a pris effet le 1er octobre 2018 autour d'un projet scientifique et culturel renouvelé et axé sur la dimension industrielle des deux sites de l'écomusée : le Musée du Textile et de la Vie Sociale à Fourmies et l'Atelier-musée du verre à Trélon.

Les personnes publiques, membres de l'EPCC, se sont engagées à apporter, pendant toute la durée de l'établissement, une contribution financière aux dépenses de fonctionnement de l'EPCC avec des **participations annuelles obligatoires inscrites dans les statuts** et réparties comme suit :

- Région Hauts-de-France :	1 000 000 €/an
- Ville de Fourmies :	66 345 €/an
- Ville de Trélon :	18 423 €/an
- Département du Nord :	35 000 €/an
- Communauté de Communes du Sud Avesnois :	30 000 €/an

Après deux ans de fonctionnement, constat a été fait d'une situation financière mettant en péril la bonne gestion de l'EPCC, ainsi que le développement de ses activités culturelles et touristiques.

Devant les difficultés de l'EPCC, le Département s'est engagé à apporter une aide exceptionnelle pour 2021 de 15 000 € en complément de sa contribution statutaire de 35 000 € qui reste inchangée. Cet engagement a été entériné par délibération DSC-2021-246 du 17 mai 2021 du Conseil départemental.

Les quatre autres collectivités ci-dessus ont opté pour une majoration de leur contribution statutaire obligatoire annuelle. De ce fait, l'article 22-3 des statuts de l'EPCC relatif aux contributions statutaires est modifié comme suit :

« ART 22-3 Les contributions statutaires de base :

Les contributions de collectivités publiques, membres de l'établissement, prennent la forme de contributions financières. Les membres administrateurs de l'EPCC s'accordent pour apporter à l'EPCC les moyens financiers nécessaires à la gestion des services publics communs.

Les personnes publiques s'engagent à apporter, pendant toute la durée de l'établissement, une contribution financière aux dépenses de fonctionnement de l'établissement public de coopération culturelle.

Les participations versées par les personnes publiques membres de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle sont arrêtées par leurs organes délibérants conformément aux présents statuts et à leurs règles de fonctionnement interne.

Les contributions statutaires annuelles sont fixées selon les montants suivants :

- pour la Région Hauts-de-France :	1 300 000 €
- pour la Ville de Fourmies :	92 883 €
- pour la Ville de Trélon :	25 000 €
- pour le Département du Nord :	35 000 €
- pour la Communauté de Communes du Sud Avesnois :	42 000 €

Les collectivités sont tenues à hauteur de leurs contributions statutaires de base. »

Les statuts ainsi revus doivent être adoptés dans les mêmes termes par l'ensemble des collectivités membres de l'EPCC afin que les contributions 2021 et suivantes puissent être perçues par l'EPCC.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ecomusée Avesnois, dans les termes du document joint en annexe 1 du rapport.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Logements de fonction dans les collèges - fixation des prestations accessoires

En application des dispositions du Code de l'Education, le Département est chargé du suivi et de la gestion des logements de fonction dans les collèges publics.

Les personnels de l'Etat ou les agents départementaux des collèges logés par Nécessité Absolue de Service (NAS) bénéficient de la gratuité du logement nu. Les charges locatives (eau, gaz, électricité) sont prises en charge par l'établissement, à concurrence d'un plafond de prestations accessoires.

Au titre de l'article R 216-12 du Code de l'Education, le Département est amené à fixer, chaque année, le taux d'actualisation de la valeur des prestations accessoires, en distinguant les logements dotés d'un chauffage collectif de ceux qui n'y sont pas raccordés.

Pour le calcul des charges locatives, il est proposé de reconduire en 2021 le ratio de l'année précédente, soit 13 € du m² rapporté à la superficie du logement et pondéré selon la composition familiale de l'occupant. A noter que ce ratio ne s'applique qu'aux logements qui ne disposent pas de compteur individuel.

Comme l'année précédente, l'indexation selon la composition familiale est la suivante :

- 1 : 1 occupant et son conjoint ou 1 occupant avec 1 enfant à charge,
- 1,1 : 2 personnes avec 1 enfant,
- 1,2 : 2 personnes avec 2 enfants,
- 1,3 : 2 personnes avec 3 enfants,
- et ainsi de suite.

Pour 2021, il est proposé de reconduire les plafonds des prestations accessoires au même niveau que l'année précédente soit :

- 2 119,58 € par logement et par an pour les logements avec chauffage collectif,
- 2 820,53 € par logement et par an pour les logements avec chauffage individuel.

Je propose au Conseil départemental :

- de fixer, pour l'année 2021, le ratio de 13 €/m² pour le calcul des charges locatives (eau, gaz, électricité) des logements de fonction pour Nécessité Absolue de Service (NAS), en l'absence de compteurs individuels pour tous les occupants d'un logement de fonction ;

- d'indexer le calcul des prestations accessoires ^{- 3/3 -} selon la composition familiale : base de calcul pour un couple ou un parent isolé et un enfant à charge, puis augmentation de 10 % par enfant à charge supplémentaire, en l'absence de compteurs individuels ;

- de fixer pour l'année 2021, le plafond des prestations accessoires au même niveau que celui de l'année 2020, soit :

- 2 119,58 € pour les logements avec chauffage collectif,
- 2 820,53 € pour les logements avec chauffage individuel ;

- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Avenant n° 1 à la convention avec la Région pour l'accueil des collégiens et lycéens dans les restaurations des lycées et des collèges

Depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, les Départements et les Régions assurent la restauration dans les établissements scolaires dont ils ont la charge. Cependant, certains collèges ou lycées du Nord ne disposent pas d'un service de restauration scolaire dans l'établissement.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2019 (DESC/2019/231), le Conseil départemental a donc décidé de signer, avec la Région Hauts-de-France, une convention cadre pluriannuelle relative à l'accueil des collégiens et des lycéens au sein de la restauration scolaire des lycées et des collèges concernés.

Elle prévoit une participation financière aux frais de structures et de ressources humaines, fixée à 1,50 € par repas, sur la base du différentiel effectué sur le total annuel des repas servis par les deux collectivités et qui détermine le montant de la compensation financière à verser à la collectivité qui aura servi le plus grand nombre de repas.

En outre, des conventions locales, par établissement, prévoient notamment les modalités d'accueil des élèves et d'exercice de la responsabilité des établissements accueillants, les conditions tarifaires, ainsi que la durée et les modifications pouvant être envisagées.

10 sites sont actuellement mutualisés par le biais de conventions conclues entre les Etablissements Publics Locaux d'enseignement (EPLÉ) et les deux collectivités de rattachement. Ainsi, 4 lycées accueillent des collégiens et 6 collèges accueillent des lycées.

Par ailleurs, d'autres situations sont à l'étude ; collèges ou lycées du Nord seraient susceptibles d'accueillir des élèves, à compter de janvier 2022.

La convention initiale a été prévue, à titre expérimental, pour une durée de 3 ans et devait se terminer au 31 décembre 2021. Etant donné que ce mode de fonctionnement donne satisfaction, la Région souhaite prolonger la convention, par avenant simple, pour trois années supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2024.

Je propose au Conseil départemental :

- de maintenir le principe de mutualisation avec la Région des Hauts-de-France des services de restauration scolaire des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement ;
- de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle, joint en annexe 1 du rapport, entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord, relatif à la prolongation

- 3/4 -

de 3 années supplémentaires de l'accueil des collégiens et des lycéens au sein de la restauration scolaire des lycées et des collèges, jusqu'au 31 décembre 2024, et tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision ;

- de m'autoriser à signer les conventions quadripartites, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport, entre le Département du Nord et les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement concernés et tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision ;
- d'imputer les montants sur le programme 16001 « accompagnement des collèges » ; les dépenses et recettes pour le bilan annuel des repas servis seront imputées sur l'opération 16001OP002 et en matière de Reversement de la Contribution aux Familles des Dépenses d'Hébergement (RCFDH), les recettes seront imputées sur l'opération 16001OP004.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16001OP002	16001E21	15425879	6350020	0
16001OP004	16001E17	24250000	15585000	0

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la station touristique du ValJoly - Bilan de la première année de DSP et avenant n° 2 au contrat.

La base de loisirs départementale du ValJoly, créée en 1975, est devenue une station touristique en 2008. Elle propose des activités de loisirs, des services, de la restauration et de l'hébergement.

Gérée par le Syndicat Mixte du ValJoly jusqu'au 31 décembre 2019, elle est, depuis le 1^{er} janvier 2020, gérée par la société VM59132, société dédiée filiale de Vert Marine, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) conclue pour une durée de dix ans.

I – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC VALJOLY - Bilan 2020

Vert Marine a repris la gestion de la station touristique au 1^{er} janvier 2020. L'ensemble des contrats en cours lui a été transféré jusqu'à leurs termes, notamment les « Autorisations d'Occupation Temporaire » (AOT), c'est-à-dire les activités de loisirs et les services (restauration et commerces), qui sont gérés par des tiers.

Sur l'année 2020, la crise sanitaire a impacté considérablement l'activité de la station touristique puisque celle-ci n'a pu ouvrir que 6 mois sur 12. Les réservations ont été revues fortement à la baisse et si le taux d'occupation des locatifs du camping dépasse les 80 % en août, celui du centre d'hébergement collectif atteint difficilement 50 %. Les recettes commerciales directement liées à la baisse d'activités sont donc inférieures de 2 M€ au compte d'exploitation prévisionnel.

En parallèle, l'ensemble des investissements programmés n'a pu être mené à son terme en 2020, du fait de la fermeture des entreprises et du retard pris lors de la reprise.

En revanche, le passage en DSP et la gestion du site par une société privée a permis la mobilisation des aides de l'Etat, notamment le dispositif de chômage partiel (ce qui n'aurait pas été possible avec le Syndicat Mixte). La mise en place de ces aides et le maintien de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par le Département du Nord ont permis à Vert Marine de dégager un résultat de 685 K€. Cet excédent permettra la réalisation d'investissements supplémentaires qui n'étaient pas prévus au contrat (activités de loisirs indoor type mur interactif, parcours enfants, escape game, bar...).

D'un point de vue social, Vert Marine a proposé de reprendre l'ensemble du personnel du Syndicat Mixte du ValJoly. Au 31 décembre 2020, VM59132 employait 33 salariés permanents et a fait appel à 40 saisonniers (représentant 10 945 heures).

Perspectives 2021 :

La crise sanitaire et la météo très capricieuse de cet été auront encore des impacts sur la saison 2021 avec une baisse des fréquentations par rapport à une année « dite normale ». L'aquarium, avec l'accord du Département, a fermé ses portes en septembre et sera remplacé par une salle de loisirs indoor (laser

game, escape game, accrobranche, mur interactif...), dont le but est de permettre aux visiteurs de rester sur la station les jours de mauvais temps. Les travaux d'aménagement de cet espace sont à charge de Vert Marine. Enfin, Vert Marine a repris en gestion directe « le restaurant du Lac ».

La maîtrise d'une partie de la restauration, la mise en place de nouvelles activités répondant aux attentes de la clientèle et une politique commerciale offensive envers les entreprises devraient permettre un développement significatif en terme de fréquentation à l'année.

II – PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU CONTRAT DE DSP

Après un peu plus d'une année d'application du contrat de Délégation de Service Public, il s'agit maintenant d'effectuer quelques modifications, afin de tenir compte de la réalité et des pratiques.

II.1 - Périmètre géographique (annexes 3 et 4)

Le nouveau périmètre proposé tient compte de la réalité de gestion et non plus uniquement du périmètre des parcelles (annexe 3).

Les modifications proposées sont les suivantes :

- pourtour correspondant à la surface occupée par l'eau en face de la station et en face du camping : les berges sont donc exclues du périmètre délégué mais les pontons en font bien partie,
- retrait de la zone non navigable près du barrage, gérée par la Direction de la Voirie du Département,
- retrait de la zone en amont du pré-barrage,
- retrait d'une partie de la parcelle U 644 dont la gestion est reprise par les Espaces Naturels du Nord (ENN) du Département,
- modification du contour du projet hôtelier (parcelles C 388 et C 387 en annexe 4).

II.2 - Grille tarifaire (annexe 5)

Vert Marine a souhaité modifier les tarifs pratiqués sur le site. Les évolutions tarifaires sont encadrées par le contrat mais les modifications souhaitées n'entrent pas dans ce cadre. Il s'agit, d'une part, d'adapter les tarifs au marché, c'est-à-dire aux tarifs pratiqués par les concurrents et, d'autre part, de s'assurer d'une cohérence globale (par exemple des tarifs plus attractifs pour des achats groupés).

Il est à noter que les tarifs préférentiels liés aux prestations du centre aquatique (entrée, cours, aquagym...) sont maintenus à l'identique pour les habitants des 7 communes auparavant membres du Syndicat Mixte du ValJoly (Baives, Eppe-Sauvage, Liessies, Moustier-en-Fagne, Trélon, Wallers-en-Fagne, Willies).

II.3 - Horaires (annexe 6)

Il est également proposé de modifier les horaires d'ouverture des différentes activités en fonction des jours et saisons ; au global, les plages d'ouverture proposées sont plus importantes.

Vert Marine pourra, en cas de circonstances exceptionnelles liées notamment à la météo, adapter ces horaires.

II.4 - Modification des articles 26.2 et 23.2.1

II.4.a - article 26.2 « Révision des tarifs et des prix de vente »

Il est proposé de modifier l'item concernant les offres promotionnelles afin de permettre à Vert Marine, d'une part, de réagir face aux offres de ses concurrents, et, d'autre part, de s'adapter à la demande.

- 3/5 -

La nouvelle rédaction proposée dans l'avenant joint en annexe 2 donne davantage de latitude à Vert Marine pour la mise en œuvre de promotions à condition d'en informer le Département.

II.4.b - article 23.2.1 « Données comptables du rapport annuel »

Cet article liste les différents éléments comptables qui doivent figurer dans le rapport annuel d'activité. Il est proposé :

- de retirer de cette liste : le prévisionnel de trésorerie,
- de remplacer « les effectifs affectés au fonctionnement du service délégué faisant apparaître les informations suivantes : qualification, type de contrat, durée du contrat, poste occupé, salaire mais aussi les modifications éventuelles de l'organisation » par « un organigramme détaillé ».

Il est également proposé d'ajouter la phrase suivante : « le Délégué garde le droit, en application de l'article 23.4 du présent contrat, de demander tout document qu'il jugerait utile dans le cadre d'un contrôle. »

III – LA LOCALISATION DU PROJET HÔTELIER

La parcelle C 388, dans son découpage initial, a une surface de 7 459m². L'emprise foncière qu'il est envisagé de proposer pour la construction d'un projet hôtelier représente une surface globale de 7 602 m² et est reprise dans l'annexe 7. Celle-ci correspond aux modifications suivantes :

- réduction de la parcelle C 388 afin de tenir compte des réseaux enterrés et de la sécurisation des promeneurs (retrait des emprises D et E) ;
- intégration dans l'emprise cessible d'une partie de la parcelle initiale C 387 correspondant principalement au parking, au sud de la parcelle C 388 et au pied du projet hôtelier (emprise C) et d'une petite bande de terre au nord de la parcelle C 388 (emprise A).

Les emprises A et C de surfaces respectives de 47 m² et 819 m² issues de la parcelle mère cadastrée section C n° 387 qu'il est envisagé de céder dans le cadre de ce projet hôtelier, en complément d'une partie de la parcelle C 388, ne sont pas utiles au Département et peuvent être retirées de la DSP. Elles ne répondent pas non plus à d'autres besoins du Département justifiant leur maintien dans le domaine public. Ces parties de parcelles ont donc été désaffectées matériellement et leur désaffectation et déclassement peuvent être prononcés afin de pouvoir être transférées dans le domaine privé départemental puis être cédées.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte du rapport d'activités 2020 de la station touristique du ValJoly, établi par la société Vert Marine, joint en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion de la station touristique du ValJoly et ses annexes, entre le Département du Nord et la Société Vert Marine, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de m'autoriser à signer l'avenant n°2, ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant ;
- de constater la désaffectation des emprises A et C, reprises sur le plan de division joint en annexe 7 du rapport, de surfaces respectives de 47 m² et 819 m², issues de la parcelle mère cadastrée section C n° 387,

- de prononcer en conséquence le déclassement des emprises A et C, reprises sur le plan de division joint en annexe 7 du rapport, issues de la parcelle mère C 387 en vue de leur cession prochaine ;

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Société du Canal Seine-Nord Europe - rapport sur la situation de l'établissement public et l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe

En application de l'article 19 du décret n° 2017-427 du 29 mars 2017 modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe « Le directoire présente chaque année au conseil de surveillance un rapport sur la situation de l'établissement public, l'avancement de la réalisation du canal Seine-Nord Europe et l'exécution des autres missions mentionnées à l'article 1^{er} de l'ordonnance du 21 avril 2016 précitée.

Ce rapport, accompagné des observations du conseil préparées par son président, est adressé avant le 31 mars de chaque année à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale représentée au conseil de surveillance, ainsi qu'au Préfet de la région Hauts-de-France. »

La délibération du Conseil de surveillance relative au rapport de l'année 2020, joint en annexe du rapport, retrace les faits marquants de la gouvernance, du fait notamment de la transformation de la Société du Canal Seine-Nord Europe en établissement public local au 1^{er} avril 2020. Ce rapport fait également le point sur l'avancement du projet dans chacun des secteurs, du Département du Nord à celui de l'Oise. Enfin, il précise les modalités de mise en œuvre de la démarche « Grand chantier », copilotée par l'Etat et la Région des Hauts-de-France, qui a pour objectif d'assurer la meilleure insertion du canal dans les territoires traversés.

Le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017 modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, prévoit que le Département prenne acte de cette transmission.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte du rapport sur la situation de l'établissement public « Société du Canal Seine-Nord Europe » et l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe au 31 décembre 2020, établi par le Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, joint en annexe du rapport.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Avenant de prolongation d'un an pour 2022 de la Convention de partenariat 2018-2021 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont été créés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, qui précise que « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant mais aussi le respect des paysages naturels et urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public ».

Le CAUE du Nord, de statut associatif, a été institué à l'initiative du Conseil général par délibération du 1er juillet 1979.

Par délibération n° DGADT/2018/50 du 12 février 2018, le Conseil départemental a approuvé la conclusion d'une convention de partenariat avec le CAUE pour la période 2018-2021, afin de lui permettre de mettre en œuvre les activités qui contribuent à la réalisation de son objet social.

Cette convention se proposait par ailleurs de créer des liens privilégiés entre le CAUE et l'agence d'ingénierie départementale iNord, afin de proposer aux communes et intercommunalités du Nord des interventions complémentaires et adaptées à leurs attentes.

Enfin, son article 3 prévoyait le versement par le Département d'une participation financière annuelle garantie à hauteur de 1,5 M€, effectué mensuellement, permettant au CAUE d'inscrire son action dans la durée.

Compte tenu du renouvellement récent de l'Assemblée départementale et de la nécessité de pouvoir appréhender de manière approfondie le renouvellement de ces engagements partenariaux à partir de 2023, il est proposé de prolonger, sans modification, la convention 2018-2021 par voie d'avenant sur l'année 2022.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 relatif à la reconduction d'un an sans modification, pour l'année 2022, de la convention de partenariat 2018-2021, entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et le Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe n° 1 du rapport ;
- de m'autoriser à signer cet avenant ;

- d'imputer la dépense correspondante au ^{-4/2-} budget départemental de l'exercice 2022, opération 25002OP002, sous réserve de son approbation.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25002OP002	25002E09	6000000	0	1 500 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 novembre 2021

OBJET : Interventions départementales dans le domaine de la plantation et de la renaturation.

Dans le cadre de la politique Nord durable, en particulier de son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et les puits de carbone, le présent rapport a pour objet :

- l'élaboration d'un protocole d'accord entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord concernant la mise en œuvre du Plan arbres,
- l'attribution de subventions aux collectivités pour des opérations éligibles au dispositif « Plantation et Renaturation »,
- la révision du règlement du dispositif « Plantation et Renaturation » à compter du 1^{er} janvier 2022.

I - ELABORATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET LE DÉPARTEMENT DU NORD CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ARBRES

Conscients du rôle essentiel de l'arbre, la Région Hauts-de-France et le Département du Nord, au regard des grands enjeux climatiques et de dégradation de la biodiversité, se mobilisent et mènent des politiques en faveur des plantations sur les territoires.

Le Conseil régional du 30 avril 2020 (délibération n° 2020.00289) a adopté le Plan arbres structuré en 3 axes : être exemplaire (interventions sur son patrimoine), accompagner les initiatives territoriales et encourager la mobilisation citoyenne (7 objectifs et 21 actions).

Le Département du Nord dans le cadre de Nord durable a revalorisé son dispositif de subventions « Plantation et Renaturation » sous la forme d'un appel à projets permanent (délibération DRE/2020/334) et intervient plus fortement sur les plantations de ses terrains départementaux (Espaces Naturels du Nord (ENN), collèges, bordures et délaissés de voirie...).

La Région et le Département souhaitent concourir à un objectif partagé d'augmenter le nombre d'arbres et d'arbustes présents sur le territoire régional, en s'engageant dans un protocole d'accord.

Ce protocole, présenté en annexe 1, fixe les modalités du partenariat et les engagements communs :

- accompagnement par la Région des plantations réalisées par le Département sur ses propriétés : échange sur les programmes annuels de plantation et leurs éventuels financements,
- accompagnement des porteurs de projets sur les plantations : information et suivi des porteurs de projets, harmonisation et co-financement des projets dans le respect des critères d'éligibilité des différents dispositifs,
- programme de plantation dans les établissements scolaires : information et coordination sur les établissements d'enseignement relevant des compétences respectives,

- plantation le long des chemins ruraux et des voies communales : articulation entre le dispositif de la Région « Nature en chemins » et les projets départementaux (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - PDIPR,),
- échanges de données et valorisation commune.

II- SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF «PLANTATION ET RENATURATION »

Le 28 septembre 2020, le Conseil départemental a adopté le dispositif de subventions intitulé « Plantation et Renaturation » (DRE/2020/334). Ce dernier concerne à la fois les plantations au sens large : boisements, bosquets, haies bocagères, fruitiers de variétés anciennes, arbres d’alignement dont têtards en milieu rural, mais également en ville, et la création ou la restauration de jardins collectifs familiaux ou partagés. Il s’ouvre sur l’innovation et l’expérimentation en soutenant la création d’espaces végétalisés et/ou nourriciers innovants en milieu rural et urbain.

Il intègre également le volet entretien pour les haies bocagères sur terrain public ou privé agricole pour les collectivités. Le règlement du dispositif est repris en annexe 2.

Des demandes de subventions ont été présentées par :

- les Communautés de Communes de :
 - Flandre Intérieure,
 - Pays de Mormal,
 - Hauts de Flandre,
 - Cœur de l’Avesnois,
- la Métropole Européenne de Lille (MEL),
- le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle (SMBS),
- les communes de :
 - Caudry,
 - Prouvy.

Le tableau, ci-après, récapitule les projets et précise pour chacun d’eux la nature des travaux, leur coût estimatif hors taxes, le montant de la dépense subventionnable et de la subvention départementale proposée.

Demandes de subvention en fonctionnement

Maître d’ouvrage	Nature des travaux	Montant estimatif des travaux (HT)	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la subvention proposée Taux 50 % (HT)
C.C. Flandre Intérieure	Entretien de haies bocagères 2021/2022	80 310,88 €	80 310,88 €	40 155,44 €
C.C. du Pays de Mormal	Entretien de haies bocagères 2021/2022	127 500 €	127 500 €	63 750 €
C.C. des Hauts de Flandre	Entretien de haies bocagères 2021/2022	44 258 €	44 258 €	22 129 €
C.C. Cœur de l’Avesnois	Entretien de haies bocagères 2021/2022	19 535,40 €	19 535,40 €	9 767,70 €
TOTAL		271 604,28 €	271 604,28 €	135 802,14 €

Maître d'ouvrage	Nature des travaux	Montant estimatif des travaux (HT)	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la subvention proposée Taux 60 % (HT)
Communauté de Communes Flandre Intérieure	Plantation de haies bocagères hiver 2021/2022	35 754 €	35 754 €	21 452,40 €
Métropole Européenne de Lille	Plantation cumulée de 4,5 ha sur le territoire de la MEL*	154 825,42 €	81 162 €	48 697,20 €
Syndicat Mixte du Bassin de la Selle	Plantation pour lutter contre l'érosion agricole	7 548,05 €	7 548,05 €	4 528,83 €
Commune de CAUDRY	Plantation cumulée de de 1,46 ha sur la commune	34 543,50 €	26 370 €	15 822 €
Commune de PROUVY	Plantation d'arbres fruitiers	28 628 €	12 000 €	7 200 €
TOTAL		261 298,97 €	162 834,05 €	97 700,43 €

*cofinancement de la Région Hauts-de-France dans le cadre du Plan arbres.

Les subventions, ci-dessus, feront l'objet de conventions avec les maîtres d'ouvrage selon les modèles des conventions cadres, jointes en annexes 3 et 4.

III – RÉVISION DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF « PLANTATION ET RENATURATION » À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Le dispositif de subventions intitulé « Plantation et Renaturation » (DRE/2020/334) a été adopté en septembre 2020.

Un an après son lancement, le bilan incluant la Commission permanente du 27/09/2021 est de 35 opérations de plantation et de renaturation correspondant à :

- la plantation de 9 247 arbres, arbustes,
- la création ou réhabilitation de 13 jardins collectifs familiaux ou partagés,
- la plantation de 92 fruitiers de variétés anciennes,
- la restauration de 26 arbres têtards,
- le soutien à deux projets innovants (Palais Rameau à Lille et Le Quesnoy),
- l'aide à l'entretien de 1 490 km de haies bocagères,

représentant une aide départementale d'un montant total de 683 229 € en investissement et 133 879 € en fonctionnement.

Après un an de mise en œuvre de ce dispositif et de contacts avec les porteurs de projet, il est apparu nécessaire d'apporter au dispositif les compléments et modifications suivantes, afin de répondre encore mieux à l'attente des territoires :

- augmenter les plafonds des coûts de travaux pour les arbres tiges de 75 € à 120 € maximum par arbre et de 150 € à 200 € pour la restauration des arbres têtards,
- prendre en compte des projets mixtes alliant différents types de plantations (haies, fruitiers, arbres d'alignement...) avec le même plafond des coûts de travaux que pour les boisements surfaciques (18 000 €/ha),

- étendre l'aide à l'entretien des haies bocagères avec le dispositif de la « haie à écologie renforcée » visant à laisser fleurir la haie pour favoriser les insectes pollinisateurs (rôle en apiculture, fructification des vergers) voire la valorisation des déchets de coupe en filière bois-énergie, en ne faisant qu'une coupe tous les 5 ou 10 ans,
- préciser la surface des mares éligibles au dispositif à savoir < 400 m² et la création d'une ligne distinctive pour ce type de travaux,
- ouverture du dispositif aux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) certifiées Entreprises Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS).

Le règlement, joint en annexe 5, présente l'évolution du dispositif de subventions « Plantation et Renaturation » avec une version actualisée et complétée proposée à la Commission permanente pour une prise en compte au 1^{er} janvier 2022.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à adopter le protocole d'accord entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord concernant la mise en œuvre du Plan arbres, repris en annexe 1 du présent rapport ;
- d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :
 - 40 155,44 € à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,
 - 63 750,00 € à la Communauté de Communes du Pays de Mormal,
 - 22 129,00 € à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,
 - 9 767,70 € à la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois ;
- de m'autoriser à signer la convention cadre entre le Département du Nord et les Communautés de Communes de Flandre Intérieure, du Pays de Mormal, des Hauts de Flandre et du Cœur de l'Avesnois, relative au versement des subventions de fonctionnement précitées, dans les termes du projet joint en annexe 3 du rapport ;
- d'imputer la dépense de fonctionnement correspondante, soit 135 802,14 € sur l'opération 23004OP002 ;
- d'attribuer les subventions d'investissement suivantes :
 - 21 452,40 € à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,
 - 48 697,20 € à la Métropole Européenne de Lille,
 - 4 528,83 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle,
 - 15 822,00 € à la commune de Caudry,
 - 7 200,00 € à la commune de Prouvy ;
- de m'autoriser à signer la convention cadre entre le Département du Nord et la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, la Métropole Européenne de Lille, le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, les communes de Caudry et Prouvy, relative au versement des subventions d'investissement précitées, dans les termes du projet joint en annexe 4 du rapport ;
- d'imputer la dépense d'investissement correspondante, soit 97 700,43 € sur l'opération 23004OP002 ;
- d'approuver l'actualisation de la politique départementale « Plantation et Renaturation » par la révision du règlement de ce dispositif de subventions, tel que présenté dans le présent rapport en annexe 5.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP002	23004E21	2 974 147,58	354 549,63	97 700,43
23004OP002	23004E22	159 000	1 087,50	135 802,14

Christian POIRET
Président du Département du Nord

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 NOVEMBRE 2021**

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 JANVIER 2022

Benjamin CAILLIERET,
Secrétaire de séance

Christian POIRET,
Président du Département du Nord